

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:
Hôtel de Ville
BP 2205
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Séance du 18 novembre 2019

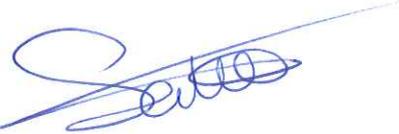
Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
75	56	19

N° de la séance : 17

Objet de la délibération : Direction des
Finances - Débat d'Orientation Budgétaire
de l'année 2020

<input checked="" type="checkbox"/> Original <input type="checkbox"/> Expédition certifiée conforme à l'original Pour le Président, Le Directeur Général des Services Stéphane PINTRE
--

N° Enregistrement : CC.2019.183

Date de la convocation : Le 12/11/2019
Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en date du 28 NOV. 2019 de la réception s/Préfecture en date du - 2 DEC. 2019 Pour le Président, La Responsable de Service  Corinne SAINTE

L'an deux mil dix-neuf et le 18 novembre à 17h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations – 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Marguerite BLAZY, Dominique TRABAUD, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, René TRASTOUR, Thérèse ROUAZE, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Marie-Claude MOITRY, Patrick DULBECCO, Jacques GENTE, Angèle MURATORI, Guy GIRAUD, Colette ZALMA, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Marina LONVIS, Afrim KACA, Audouin RAMBAUD, Marc DAUNIS, Simone TORRES-FORET DODELIN, Jean-Pierre DERMIT, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Martine BONNEAU, Michel BERTRAND, Martine SAVALLI, Abderrazak SALOUH, Françoise THOMEL, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth PILLARD, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Patrice COLOMB-PONTOIRE, Déborah MINEI, Khéra BADAoui

PROCURATIONS :

Lionnel LUCA à Marie BENASSAYAG, Christophe ETORE à Martine BONNEAU, Joseph VALETTE à René TRASTOUR, André-Luc SEITHER à Jacques GENTE, Patrick CHAGNEAU à Guilaine DEBRAS, Anne-Marie DUMONT à Nathalie DEPETRIS

ABSENTS :

Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Roger CRESP, Gilbert TAULANE, Richard THIERY, Claude BERENGER, Claudine MAURY, Yves DAHAN, Béatrice VIGNOLO, Barbara LANCE, Matthieu GILLI, Marine VALLEE, Lionel TIVOLI

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Patrice COLOMB-PONTOIRE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur LEONETTI,

L'article L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoyant à l'article L. 2312-1 prévoit que dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au Conseil Communautaire sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat (« DOB ») peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire dont il est un élément substantiel.

La Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») prévoit que le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'année (« ROB »), élaboré par le Président sur les engagements budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 est venu préciser le contenu de ce rapport, et le II de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques pour l'année 2020 pose que :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».

Le Débat d'Orientation Budgétaire fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel.

Selon l'article 107 de la Loi dite « NOTRe », ce rapport et ses annexes seront transmis aux Communes membres de la CASA qui devront le communiquer aux conseillers.

De plus, le Débat d'Orientation Budgétaire s'accompagne d'obligations complémentaires à savoir :

- la présentation d'un Rapport sur la situation en matière de développement durable, conformément au Décret n°2010-788 du 12 juillet 2010 applicable aux Communes et EPCI de plus de 50 000 habitants, soumis par ailleurs au Conseil Communautaire,
- la présentation d'un Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, conformément au Décret n°2015-761 du 24 juin 2015 applicable aux Communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, également soumis par ailleurs au Conseil Communautaire.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2020, basé sur le Rapport sur les Orientations Budgétaires joint en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2020, basé sur le Rapport sur les Orientations Budgétaires joint en annexe.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 18 novembre 2019
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean LEONETTI

Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2020

Rapport sur les Orientations Budgétaires

SOMMAIRE

I- Introduction

II- Contexte économique et politique

II.1- Economie

II.1.1- Contexte économique

II.1.2- Contexte financier

II.2- Finances publiques

II.3- Contexte institutionnel

II.2.1- Transferts de compétences

II.2.2- Bilan financier avec les Communes membres sur le mandat

III- Orientations Budgétaires

III.1- Budget Principal

III.1.1- Analyse rétrospective (2015-2019)

III.1.2- Eléments prospectifs

III.2- Régies à autonomie financière et Budgets Annexes

III.2.1- Régie à autonomie des Transports « Envibus »

III.2.2- Budget Annexe « Théâtre Communautaire d'Antibes »

III.2.3- Budget Annexe des Pépinières

III.2.4- Régie à Autonomie Financière de l'« Office de Tourisme Intercommunal »

III.2.5- Budget Annexe « GeMAPI »

III.2.6- Budget Annexe « Aménagement des Parcs d'Activité »

III.2.7- Régie à Autonomie Financière et Budget Annexe « Eau Potable »

III.2.8- Régie à Autonomie Financière et Budget Annexe « Assainissement »

III.3- Données consolidées et de synthèse

III.3.1- Indicateurs financiers du Budget Général et des Budgets Annexes

III.3.2- Illustration des projets par compétence

IV- Annexe spécifique aux effectifs et dépenses de personnel

I- Introduction

La Loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République prévoit l'organisation et la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités locales (Articles L.2312-1 et L.52611-36 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat doit s'appuyer sur une note explicative de synthèse comprenant les informations sur la situation financière de la collectivité, les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et sur l'évolution envisagée des taux d'imposition.

La Loi dite « NOTRe » du 7 août 2015 et le Décret n°2016-841 sont venus compléter et définir le contenu des informations du DOB qui s'appuie sur un rapport joint à une délibération.

Enfin, le II de l'Article 13 de la Loi de programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 ajoute que les Collectivités et EPCI doivent, à l'occasion du DOB, présenter leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelle de fonctionnement et d'évolution du besoin de financement annuel correspondant aux emprunts nouveaux minorés des remboursements de dette.

Aussi, le rapport qui suit présente le contexte économique et politique (II) les orientations financières de la CASA pour l'année 2020 (III), et notamment leur déclinaison par compétence, ainsi qu'une Annexe spécifique aux effectifs et dépenses de personnel (IV).

Ces éléments serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif de l'exercice 2020.

II- Contexte économique et politique

II.1- Economie et finances publiques

II.1.1- Contexte économique

« L'année 2020 devrait connaître un ralentissement synchronisé de la croissance économique mondiale »

L'année 2019, après avoir enregistré un niveau d'activité robuste, connaît un brutal ralentissement au niveau mondial.

En effet, selon le Fonds Monétaire International (FMI), l'expansion économique planétaire ne devrait pas dépasser 3% pour l'année en cours, soit un niveau nettement inférieur à l'essor constaté en 2018 (+3,6%) et le rythme le plus faible observé depuis la crise financière de 2009.

De son côté, l'OCDE a également révisé à la baisse ses prévisions de croissance en les ramenant à 2,9%, et l'agence de notation Fitch Ratings se montre encore plus prudente en anticipant des taux de croissance de 2,6% en 2019 et 2,5% en 2020.

Si les taux d'intérêt, qui se situent toujours à un niveau historiquement bas, et les cours du pétrole, qui ont suivi une tendance baissière en 2019 en Dollar américain, ont constitué des conditions favorables à l'activité mondiale, les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine ont provoqué un climat d'incertitude économique qui a produit ses premiers effets en termes de ralentissement.

En premier lieu, la croissance de la Chine est retombée, au troisième trimestre de l'année 2019, à 6%, soit son plus faible niveau depuis plus de 30 ans. Elle devrait ensuite se tasser à 5,8% en 2020 sous l'effet des mesures protectionnistes prises réciproquement par elle et les Etats-Unis.

Quant aux Etats-Unis, si les perspectives immédiates de croissance ne sont pas remises en question, une inflexion a été observée sur les secteurs agricole et manufacturier, qui commencent à souffrir de la hausse des droits de douane pratiqués par la Chine sur les produits américains. De la même façon, le secteur des services est entré en contraction au cours de l'été 2019. La croissance pourrait se limiter à 2,4% en 2019, et décélérer à 2,1% en 2020.

La zone Euro connaît une poursuite du reflux de sa croissance par rapport au pic de 2017 (+2,3%), et le FMI ne prévoit plus qu'une progression de 1,2% en 2019. Le ralentissement de la croissance de la demande extérieure et la réduction des stocks des entreprises (reflet de la faiblesse de la production industrielle) ont limité la croissance depuis mi-2018. En outre, les incertitudes causées dans les pays de la Zone Euro par les modalités de sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne et les conséquences des tensions commerciales au niveau mondial ajoutent à l'absence d'élan économique.

C'est notamment le cas de l'Allemagne, dont le secteur manufacturier est particulièrement exposé à ce dernier paramètre, et qui est touchée par les difficultés de son industrie automobile. La croissance économique en 2019 pourrait n'être que de 0,5%, puis de 1,2%.

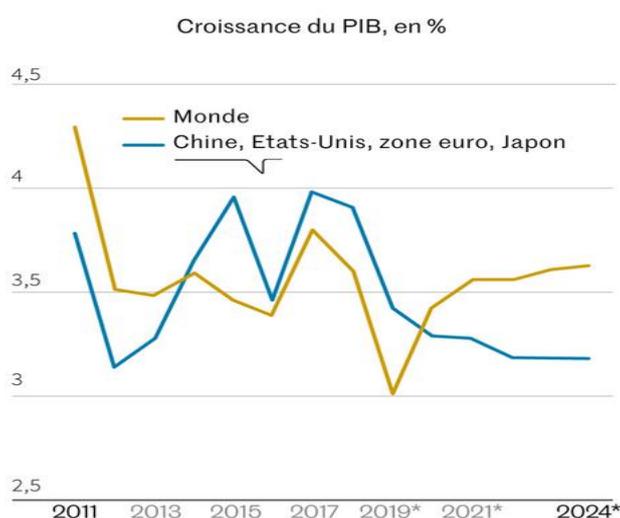
Le Royaume Uni, dont la sortie de l'UE est prévue pour le 31 octobre, devrait quant à lui voir sa croissance limitée à 1,2% en 2019, et de 1,4% en 2020.

En ce qui concerne la France, le FMI prévoit une plus grande résistance aux aléas économique, grâce à la robustesse de sa consommation des ménages et à la vigueur de ses créations d'emplois (+250 000 en 2019), se traduisant par une croissance de 1,2% pour l'année en cours, puis de 1,3% en 2020.

Par ailleurs, la croissance européenne pâtit du ralentissement observé en Espagne, qui ne table plus que sur une progression de la richesse de l'ordre de 2,1% en 2019 et 2,2% en 2020, alors qu'elle était devenue l'un des moteurs de la Zone Euro.

Enfin, la Banque Centrale Européenne attend une quasi-stagnation en Italie en 2019 (+0,1%), inquiétée par le niveau de chômage, très supérieur à la moyenne en Zone Euro, et à son niveau d'endettement représentant 130% de son PIB.

Dans ce contexte d'accumulation de risques avérés, le potentiel de rebond de la croissance mondiale en 2020 devrait être modeste. Ainsi, le taux de croissance attendu par le FMI en 2020 pourrait s'élever à 3,4%, puis de 3,6% en 2021 :



Les pays émergents (Amérique Latine et Asie mineure) devraient demeurer les moteurs de la croissance mondiale d'après le FMI, amenant à une situation contrastée :

Croissance du PIB, en %



Les facteurs de risque au niveau européen résident principalement dans (i) les effets des tensions commerciales internationales, (ii) les effets du « Brexit », (iii) les déséquilibres persistants des finances publiques de pays endettés et (iv) les effets de mutations industrielles majeures (ex : secteur automobile, etc.).

S'agissant de la France, après le net ralentissement en 2019, la consommation des ménages ne devrait pas rebondir particulièrement, obérant ainsi la probabilité d'une croissance substantielle. Toutefois, la demande extérieure devrait se redresser en 2020, et l'investissement des entreprises devrait se maintenir à un niveau substantiel.

II.1.2- Contexte financier

L'année 2019 est caractérisée par la chute prolongée du niveau des taux d'intérêt. L'origine de ce phénomène se trouve dans le déclenchement de la crise financière de 2008. La banque centrale américaine (« Fed ») a alors opté pour la mise en œuvre d'une politique monétaire non conventionnelle consistant à acheter des titres de dette publique sur le marché obligataire (appelée « *quantitative easing* », ou « QE »), dans le but de faire baisser les taux d'intérêt à moyen et long terme, et ainsi favoriser la relance de l'économie américaine.

Au total, la FED a conduit trois programmes successifs d'assouplissement quantitatif par le biais desquels elle aura injecté près de 3 500 milliards de dollars sur les marchés financiers entre 2009 et 2014 (le programme a pris fin en octobre 2014).

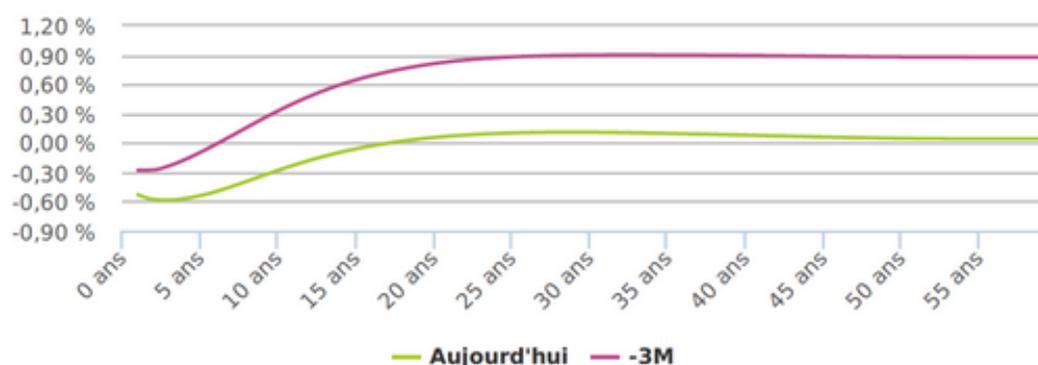
La Banque d'Angleterre, la Banque du Japon, puis la Banque Centrale Européenne (à partir de mars 2015) ont également mené des politiques d'assouplissement quantitatif. Dans le cas européen, le plan d'assouplissement quantitatif de la BCE correspond à une enveloppe totale de 1 700 milliards d'euros.

Parallèlement, toutes les banques centrales des grands pays développés ont procédé à des baisses de leur taux d'intérêt principal, par lequel elles refinancent les banques commerciales. La Fed a ainsi très rapidement porté son taux principal à son minimum en 2009 (entre 0 et 0,25 %), avant de le remonter en réponse à la reprise de l'économie. La BCE ne baissera ses taux qu'à partir de 2011 et a décidé de fixer son taux principal de refinancement à 0 % en février 2016.

Les conséquences de ces politiques expansionnistes ont été de 2 ordres principaux :

- Le déversement de masses considérables de liquidités sur les marchés financiers, dont l'essentiel a été attiré par les segments obligataires et « actions »
- La baisse très importante des taux d'intérêts de l'économie réelle, qu'ils soient à court, moyen ou long terme.

Le phénomène s'est renforcé au point d'aboutir à une situation d'aplatissement de la courbe des taux, avec des taux négatifs à court terme :



Cet élément intéresse particulièrement les Collectivités Locales et leurs groupements, dans la mesure où les taux d'intérêts sont un paramètre important de leurs perspectives financières en termes de coût du financement de leurs investissements. En ce sens, la période actuelle est très favorable au secteur public à comparer au contexte des dernières années.

Aucun indicateur économique ne laissant supposer une modification rapide de la politique monétaire de la BCE, ce contexte de financement favorable aux Collectivités Locales devrait se maintenir en 2020.

Par ailleurs, un autre aspect important des conditions de financement des Collectivités pourrait se trouver dans la prochaine création (a priori début 2020) d'un groupe financier public, formé par le rapprochement de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts), La Banque Postale, CNP Assurance et la SFIL (ex-Dexia Crédit Local de France). Cette opération pourrait conduire à un amoindrissement de la concurrence des Etablissements de Crédit.

De plus, si l'abondance des financements à destination du secteur public devrait se poursuivre en 2020, il est observé une remontée des marges pratiquées par les Etablissements Financiers, qui semblent viser une restauration de leur rentabilité vis-à-vis des Collectivités. Cette tendance pourrait amoindrir les possibilités pour ces dernières de profiter pleinement du niveau bas des taux.

Enfin, le Règlement UE 2017/1129 publié le 30 juin 2017 révisant la Directive « Prospectus » est entré en vigueur le 21 juillet 2019. Cette nouvelle réglementation modifie les obligations en matière de documentation des financements désintermédiés, et notamment les émissions obligataires. En effet, il n'est désormais plus nécessaire pour les Collectivités de produire le « Prospectus de Base » qui était visé par l'Autorité des Marchés Financiers. Cependant, Euronext pourrait ajouter des contraintes supplémentaires en matière de documentation.

II.2- Finances publiques

II.2.1- Situation de l'Etat et des Collectivités Locales

II.2.1.1- Trajectoire des finances nationales

a- Situation en 2019 et perspectives en 2020

Lors de la présentation du Projet de Loi de Finances le 26 septembre 2019, le Gouvernement a dépeint la tendance générale des finances publiques lors des années 2019 et 2020. Outre le niveau de croissance économique prévu respectivement à 1,4 et 1,3%, il en est tout d'abord ressorti que le **déficit public** devrait s'inscrire en hausse en 2019, à 96,3 milliards d'Euros, soit 3,1% du PIB, un niveau

toutefois nettement inférieur à celui mentionné dans la Loi de Finances de l'année (107,7 milliards d'Euros). Cette évolution est liée à l'effet non récurrent de la transformation du Crédit d'Impôts Compétitivité-Emploi (CICE) en allègement de charges, qui représente 0,8 point de PIB. Le Gouvernement estime la part structurelle du déficit public, dans la LPFP de 2020, à 1,6% du PIB, alors que le Haut Conseil des Finances Publiques le situe à 2,2%.

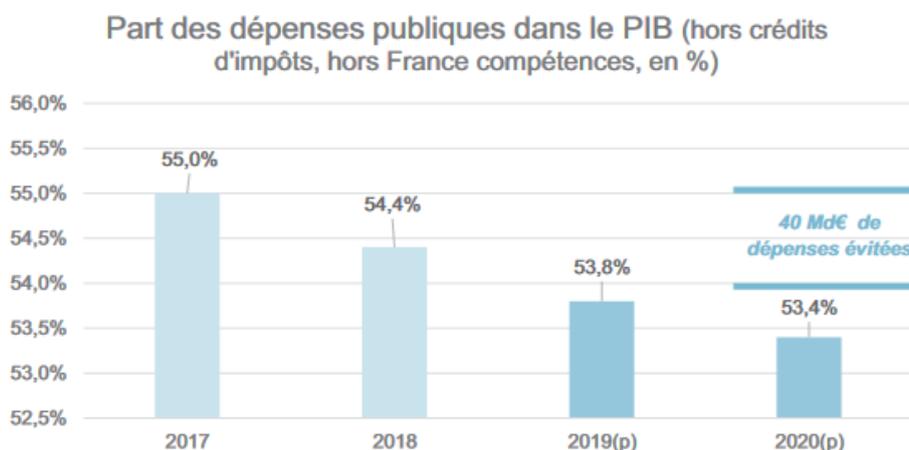
Par ailleurs, l'INSEE a indiqué, dans une publication le 27 septembre 2019, que la **dette de l'Etat** s'est établie à 2 375,4 milliards d'Euros à la fin du premier semestre de 2019, et devrait représenter 98,8% du PIB à la fin de l'année.

A titre de comparaison, l'Allemagne présente à la même date un excédent de 1,7% du PIB et un taux d'endettement de 60,9% du PIB.

b- Principales mesures de redressement des finances publiques nationales

« **Modération de l'évolution des dépenses publiques** »

De façon globale, le Gouvernement ambitionne de réduire la part des dépenses publiques au regard du PIB :



Il est notamment espéré que la progression des dépenses en volume de l'Etat en 2020 soit deux fois moins élevée que celle du PIB (0,7% vs. 1,3%). Parallèlement, il est escompté une maîtrise des dépenses de santé, dont la progression serait limitée à 2,3% en 2020, après 2,5% en 2019.

Cet objectif, conjugué à l'effet d'aubaine du très faible niveau des intérêts sur la dette, pourrait conduire à un reflux du déficit public en 2020 à 2,2% du PIB, ainsi qu'à une décreue du taux d'endettement (98,7% du PIB).

« **Poursuite de l'association des Collectivités à l'assainissement des Finances Publiques** »

Par ailleurs, la Loi de Programmation des Finances Publiques des années 2018-2022 avait créé un nouvel axe de travail de l'Etat visant à contribuer à la réduction du déficit public, à savoir l'association des Collectivités Locales. Ainsi, il est prévu sur le quinquennat en cours :

- Une baisse de 5 points de la dette publique,
- Une baisse de 3 points de la dépense publique,
- Une baisse de 1 point des prélèvements obligatoires.

Le **Pacte Financier**, imposé aux 322 Collectivités et EPCI les plus importants de France de 2018 à 2020, en est l'un des vecteurs par le biais de mesures d'encadrement des finances locales. Elles sont :

1- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités fixé à 1,2% par an (inflation comprise)

Cet objectif applicable à la CASA a représenté une forte contrainte dès l'année 2018 compte tenu des lourdes pénalités encourues en cas de non-respect dudit objectif.

2- Une capacité de désendettement inférieure à 12 années, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 50 000 habitants, et donc dans le cas de la CASA, soit le nombre d'années d'Épargne Brute à consacrer au remboursement des capitaux restant dus

3- La réduction du besoin de financement des Collectivités Locales, pour un total de 13 milliards d'Euros à horizon 2022, à raison de 2,6 milliards d'Euros par an

Ce dernier objectif n'est pas applicable à la CASA car sa capacité de désendettement était inférieure à 12 ans en 2017, et ne donnera pas lieu à sanction financière en cas de non-respect.

Le Pacte Financier prévoit un système de **bonus-malus** appliqué au moment du vote de chaque Compte de Gestion. En cas de non-respect du pacte financier, un mécanisme de correction portant sur les concours financiers ou sur les ressources fiscales (ponction de 0,75% du dépassement plafonnée à 2% des Recettes Réelles de Fonctionnement).

Globalement, l'effort demandé par l'Etat aux Collectivités Locales à l'horizon 2022 semble particulièrement peu vraisemblable à la Cour des Comptes (cf. Rapport annuel de 2018 du 08 février 2018).

C'est donc un effort cumulé de 13 milliards d'euros de réduction du besoin de financement que l'Etat attend des collectivités territoriales d'ici à 2022.

II.2.1.2- Situation des Collectivités Locales

L'Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locales a émis son rapport annuel le 05 juillet 2019. L'organisme y souligne que les Collectivités ont modéré leurs dépenses en 2018 par rapport à 2017 (+0,2% vs. + 2,0% en 2017), ce qui résulte à la fois de la baisse des subventions versées que de la maîtrise des dépenses de personnel. Parallèlement, les recettes de fonctionnement sont moins dynamiques (+ 1,1% vs. + 2,3% en 2017), mais le rythme de progression demeure supérieur à celui des dépenses. Il en résulte une Épargne Brute en hausse (+ 6,3% vs. + 4,3% en 2017).

En matière d'investissement, les dépenses progressent de 5,2%, soit un rythme inférieur à celui observé en 2017 (+ 6,2%). Les recettes d'investissement augmentent fortement (+ 10,5%), et l'encours de dette se stabilise pour la première fois depuis 2003.

Pour ce qui est de l'année 2019, la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCL) a publié un bulletin d'information statistique indiquant les premières tendances. Parmi elles, le rythme de progression des dépenses de fonctionnement continuerait à refluer (+ 0,4%), sous l'effet d'une maîtrise des frais de personnel (+ 1,1%).

Les recettes devraient, elles, progresser de 2%, sous l'effet de la hausse des recettes fiscales (+ 3%), des subventions (+ 1,9%) et des produits des biens et services. Par ailleurs, conformément aux engagements de l'Etat dans le cadre du Pacte Financier, les concours sont stables.

Il en résulte une Épargne Brute qui poursuit son redressement (+ 11,2%).

S'agissant des dépenses d'investissement, la DGCL les anticipe en forte hausse (+ 8,5%), de même que les recettes (+ 8,2%). La CAF nette pourrait ainsi atteindre un montant proche de 3,1 milliards d'Euros, soit le niveau le plus élevé depuis 2014.

II.2.2- Projet de Loi de Finances pour l'année 2020 : mesures intéressant les EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique

II.2.2.1- Suppression de la Taxe d'Habitation (Art. 5)

L'article 5 du Projet de Loi de Finances pour 2020 organise la suppression de la Taxe d'Habitation (ci-après « TH »), conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2018. La suppression de la TH s'organise autour :

- Suppression de la TH sur les résidences principales pour tous les contribuables à compter de 2023
- Adaptation de la TH entre 2020 et 2023
- Dispositif de compensation
- Création de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), qui resteront imposées selon les modalités actuelles
- Maintien de la taxe d'habitation sur les logements vacants
- Adaptation des règles de liens entre les taux
- Adaptation de la taxe « GeMAPI »
- Prise en compte de la suppression de la TH sur le potentiel fiscal et le potentiel financier ne figure pas dans le projet de loi de finances pour 2020.

Compte tenu du décalage d'une année, ce sont les potentiels fiscaux et financiers de 2022 qui seront pour la première fois impactés.

La suppression de la TH sera effective pour 80% des contribuables en 2020, selon les conditions de ressources, la suppression des 20% restants devant, quant à elle, être étalée par tiers jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et suppression en 2023). Les Collectivités Locales continueront à percevoir la TH au titre de l'année 2020, avant de voir un mécanisme de dégrèvement prendre le relais à compter de 2021.

Toutefois, le PLF pour l'année 2020 comporte plusieurs changements d'importance :

- Les collectivités territoriales perdent leur pouvoir de taux sur la TH : les taux de 2020 seront figés à leurs niveaux 2019, mais cela ne concerne pas la CASA qui a laissé son taux correspondant inchangé
- **Les valeurs locatives de taxe d'habitation ne seront pas revalorisées en 2020**, alors que le coefficient d'actualisation avait été déterminé à 2,2%. Le point 1.6 de l'article 5 organise en effet le gel des taux d'imposition de TH de 2020 à leur niveau 2019, et l'absence de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition pour l'année 2020

A compter de 2021, les Collectivités Locales percevront donc une compensation fiscale en lieu et place de la TH. En effet, en 2021 et 2022, cette dernière sera perçue au bénéfice de l'Etat, sur la base des taux d'imposition figés de 2019, des politiques d'exonérations et quotités d'abattements (ainsi que valeur locative moyenne) en vigueur en 2019.

Toutefois, la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale a adopté, début octobre 2019, un amendement visant à réintroduire une revalorisation des bases de TH de + 0,9% (hors effet physique de l'entrée dans l'assiette de la taxe de nouveaux locaux). Le Gouvernement, par la voix du Ministre des Finances, a indiqué, le 14 octobre 2019, qu'il acceptera le vote de cet amendement qui sera

favorable à la CASA comme à l'ensemble des Collectivités Locales comptant la TH parmi leurs produits fiscaux.

Dans le but de compenser la suppression de la TH, les EPCI récupéreront, à compter de l'année 2021, une **quote-part du produit de la taxe sur la valeur ajoutée**. Cette fraction sera calculée pour chaque EPCI et département par le rapport entre :

- Le produit de TH de l'année 2020 calculée avec le taux de 2017 (mais le taux 2019 pour les départements), majoré de la moyenne des années 2018 à 2020 des rôles supplémentaires, et majoré des compensations fiscales de TH au titre de 2020
- Le produit total national de la TVA.

Ce ratio sera calculé sur le produit de TVA encaissé par l'Etat au cours de l'année précédente. Les EPCI bénéficiant ainsi d'une quote-part, le produit de TVA reversé sera donc évolutif, à la hausse ou à la baisse. Toutefois, si le produit reversé représente moins que le produit de TH à compenser (avec les taux de l'année 2017 et majoré des rôles supplémentaires et compensations fiscales), l'Etat devra alors verser un complément à due concurrence.

Ainsi, contrairement aux Communes, les EPCI bénéficient d'une garantie de compensation figée. Pour les EPCI, en cas de changement de périmètre, ou de dissolution d'un EPCI, la quote-part de TVA de l'EPCI devra être répartie entre chaque commune (et apportée à son futur EPCI d'appartenance), sur la base du produit de TH recalculé commune par commune (II, III, IV et V de l'article 5).

La TH étant amenée à être supprimée, elle perd son rôle « pivot » pour la fixation des taux applicable aux bases du foncier non bâti et de la Cotisation Foncière des Entreprises. Par conséquent, le taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) jouera ce rôle. Ainsi, le taux de TH sur les Résidences Secondaires, le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et le taux de Cotisation Foncière des Entreprises ne pourront s'écarter de l'évolution du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Une autre incidence de la suppression programmée de la TH concerne la taxe « GeMAPI ». En effet, cette taxe, additionnelle aux quatre taxes directes locales, subit des modifications :

- S'agissant de 2020, le taux additionnel à la TH au titre de la taxe « GeMAPI » sera figé à son niveau de l'année 2019. Toutefois, le taux de la taxe pourra être augmenté, le supplément de produit fiscal appelé devant dès lors être réparti entre les contribuables des deux taxes foncières et de la CFE (point 1.6.4 de l'article 5)
- Concernant l'année 2021, la répartition du produit de la taxe entre les taxes directes locales devra être réalisée hors TH sur les Résidences Principales
- A compter de 2022, le produit de la taxe sera réparti entre la CFE, la TFPNB, la TH sur les Résidences Secondaires (THRS) et la TFPB, mais cette dernière devra être minorée du produit de TFPB départemental de 2020. Le but de ce rééquilibrage semble être d'éviter un report intégral du produit de la taxe « GeMAPI » additionnel à la TH vers la TFPB, et de partager ce report avec la CFE et la TFPNB (point 2.3.3 de l'article 5).

Par ailleurs, le point 1.4 de l'article 5 du PLF pour 2020 organise la gestion d'une nouvelle taxe, la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). Cette taxe sera déclarative : les propriétaires de biens d'habitation hors résidence principale devront déclarer avant le 1^{er} juillet de chaque année s'ils s'en réservent la jouissance ou si

ledit bien est mis en location. En l'absence de changements par rapport à la dernière déclaration, le propriétaire sera dispensé de déclaration.

Enfin, le PLF de l'année 2020 n'apporte pas d'éléments sur l'incidence de la suppression de la TH sur le potentiel fiscal et financier des EPCI. Compte tenu du décalage d'une année, ce sont les potentiels fiscaux et financiers de 2022 qui seront impactés pour la première fois.

II.2.2.2- Dotations et Péréquation (Art. 21 et 78)

Tout d'abord, le montant de la **DGF**, qui comprend pour les EPCI la Dotation d'Intercommunalité (« DI » compte 74124) et la Dotation de Compensation des Groupements de Communes (« DCGP » compte 74126) sera stable en 2020 par rapport à l'année 2019. Dans le détail, le PLF maintient l'abondement de + 5 Euros par habitant pour les EPCI dont la DI de l'année 2019 était inférieure à 5 Euros par habitant.

Par ailleurs, le PLF de l'année 2020 maintient les enveloppes du **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**. L'enveloppe nationale du FPIC est figée à 1 milliard d'Euros depuis 2017 ; le mode de calcul étant inchangé en 2020, la contribution ne devrait être qu'en légère progression par rapport à 2019.

L'évolution tiendra aux critères « potentiel financier » (80%) et « revenu par habitant » (20%), ainsi que du CIF eu égard aux transferts de compétences vers l'EPCI.

De plus, les variables d'ajustement sont écrêtées afin de compenser les augmentations internes de l'enveloppe normée. Pour 2020, la DC RTP du bloc communal est réduite de 10 millions d'Euros, soit - 0,9% par rapport à 2019, mais la CASA ne perçoit pas cette recette.

Enfin, la compensation attribuée aux Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) du Versement Transport (VT) depuis le relèvement du seuil des effectifs des entreprises assujetties de 9 à 11 salariés est plafonnée à 48 millions d'Euros contre 93 millions d'Euros en 2019, soit une baisse de 48%. La CASA est particulièrement concernée par cette décision, dans la mesure où elle s'est vue notifier la somme de 479 500 Euros au titre de l'année 2019. Il convient même, par mesure de prudence, d'anticiper une suppression de l'enveloppe au titre de l'exercice 2021.

II.2.2.3- Exonérations de CET (Art. 47)

Le PLF de l'année 2020 met en place un nouveau dispositif temporaire, portant sur une durée de 4 ans, soit des années 2020 à 2023, d'exonération de Contribution Economique Territoriale (Cotisation Foncière des Entreprises et Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et de foncier bâti, pour les petits commerces (moins de 11 salariés, chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'Euros Hors Taxes ou un total de bilan inférieur à 2 millions d'Euros). Ces exonérations, sur délibération des Communes ou des EPCI, peuvent être instituées sur les Communes situées en zones de revitalisation des commerces en milieu rural. Sont concernées les communes :

- De moins de 3 500 habitants
- Qui n'appartiennent pas à une aire urbaine de plus de 10 000 emplois
- Et qui comprennent au maximum 10 commerces.

Cette exonération doit être prise avant le 1^{er} octobre pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante ; toutefois pour 2020 ces délibérations pourront être prises jusqu'au 20 janvier 2020. Ce dispositif de soutien est transitoire : il n'est valable que pour les impositions des années 2020 à 2023 inclus. Les contribuables éligibles doivent faire la demande de l'exonération aux services fiscaux avant le 29

février 2020 Enfin, s'agissant d'une exonération facultative sur délibération de l'organe délibérant, elle ne fait pas l'objet de compensation fiscale.

II.2.2.4- Autres mesures

Tout d'abord, le PLF introduit la notion de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, après celle intervenue au titre des locaux professionnels en 2017.

Cette révision doit s'appliquer aux termes de l'article à compter des impositions de 2026. Les propriétés seront classées en 4 catégories :

- Maisons individuelles
- Appartements en immeuble collectif
- Locaux d'habitation présentant des caractéristiques exceptionnelles
- Et dépendances isolées.

La valeur locative d'un bien sera obtenue par l'application d'un tarif au mètre carré, défini pour la catégorie du bien et pour un secteur. Chaque département sera réparti par la Commission Départementale des Valeurs Locatives, en un ou plusieurs secteurs d'évaluation, ces secteurs pouvant regrouper des Communes ou des sections cadastrales de Communes, qui présentent un marché locatif homogène. Sur la base des tarifs moyens constatés pour chaque catégorie de biens et dans chaque secteur d'évaluation, un tarif au m² sera fixé. Pour un bien donné, ce tarif pourra être pondéré par un coefficient compris entre 0,7 et 1,3, en fonction des caractéristiques physiques du bien ou de la parcelle. Les Commissions Départementales des Valeurs Locatives devront soumettre à chaque Commission Communale des Impôts Directs les propositions de secteur d'évaluation et de tarif par catégorie la concernant. A défaut d'accord entre les deux Commissions, le représentant de l'Etat fixera les secteurs et les tarifs. Une fois fixés, ces tarifs seront mis à jour chaque année en fonction de l'évolution du marché locatif dans le secteur et pour la catégorie considérée. Pour la catégorie des biens exceptionnels, la méthode comptable sera appliquée : la valeur locative sera égale à 8% de la valeur vénale du bien, ou à défaut de valeur vénale par comparaison avec les transactions menées sur des biens dans une zone comparable.

Le rétroplanning de la réforme pourrait être le suivant :

- 2023 : recueil d'informations de la part des propriétaires bailleurs
- 2024 : au plus tard le 1^{er} septembre, sur la base de ces données, présentation d'un rapport par le Gouvernement sur les conséquences de la révision des valeurs locatives
- 2025 : Fixation des secteurs d'évaluation et des tarifs par les commissions départementales et communales, et calcul des valeurs locatives de chaque bien
- 2026 : Intégration des nouvelles valeurs locatives dans les impositions

II.3- Contexte institutionnel

II.3.1- Transferts de compétences

L'année 2017 avait vu les compétences suivantes être transférées à la CASA :

- « Création et gestion d'Aires d'Accueil des Gens du Voyage »
- « Promotion du Tourisme »

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CASA exerce les compétences mentionnées ci-après :

- « GeMAPI »
- « Eaux Pluviales »
- « Création et gestion de Zones d'Activité Economique »

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie les 18 décembre 2017 et 15 octobre 2018 pour déterminer le coût financier de l'ensemble de ces transferts, ainsi que pour régulariser le coût de transferts réalisés antérieurement.

Enfin, les compétences « Approvisionnement en Eau Potable » et « Assainissement » seront transférées à la CASA par ses Communes membres le 1^{er} janvier 2020. Cependant, ces activités correspondant à des Services Publics à caractère Industriels et Commerciaux (SPIC) nécessairement équilibrés en dépenses et en recettes, lesdits transferts ne donneront pas lieu à détermination d'un coût des charges transférées par la CLETC et donc à une révision des Attributions de Compensation des Communes membres de la CASA. Seul les tarifs pourront constituer, à terme, un levier d'ajustement des équilibres financiers des SPIC.

II.3.2- Bilan financier avec les Communes membres sur le mandat

La CASA utilise plusieurs instruments pour concrétiser la solidarité vis-à-vis de ses Communes membres. Il s'agit de :

- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)
- L'abondement à la part communale de la participation au Fonds de Prélèvement des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) jusqu'en 2017
- Les Fonds et Offres de Concours qui ont vocation à produire un effet de levier sur l'investissement des Communes, et ainsi accroître la faisabilité financière de leurs projets.

Les montants alloués par la CASA à ces vecteurs de solidarité communautaire sont, au titre du mandat « 2014 – 2019 », les suivants :

II.3.2.1- Dotation de Solidarité Communautaire

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Antibes-Juan Les Pins	1 380 325 €	1 813 447 €	1 844 829 €	1 853 781 €	1 853 781 €	1 668 403 €	10 414 565 €
Bézaudun Les Alpes	30 598 €	43 699 €	44 202 €	39 782 €	39 782 €	35 804 €	233 867 €
Biot	609 026 €	713 608 €	713 608 €	642 247 €	642 247 €	578 022 €	3 898 759 €
Bouyon	33 632 €	44 467 €	44 467 €	40 020 €	40 020 €	36 018 €	238 623 €
Caussols	30 638 €	38 814 €	40 793 €	42 833 €	42 833 €	38 550 €	234 461 €
Châteauneuf	88 316 €	114 240 €	114 240 €	108 445 €	108 445 €	97 601 €	631 287 €
Cipières	30 815 €	38 610 €	38 610 €	38 874 €	38 874 €	34 987 €	220 770 €
Conségudes	30 190 €	37 605 €	38 053 €	34 248 €	34 248 €	30 823 €	205 167 €
Courmes	30 231 €	31 060 €	31 632 €	28 469 €	28 469 €	25 622 €	175 483 €
Coursegoules	33 519 €	41 874 €	41 874 €	43 968 €	43 968 €	39 571 €	244 774 €
Gourdon	37 247 €	38 044 €	38 044 €	38 421 €	38 421 €	34 579 €	224 756 €
Gréolières	36 713 €	45 003 €	45 002 €	47 252 €	47 252 €	42 527 €	263 749 €
La Colle sur Loup	161 094 €	174 760 €	174 760 €	183 498 €	183 498 €	165 148 €	1 042 758 €
La Roque en Provence	30 136 €	34 240 €	34 240 €	33 377 €	33 377 €	30 039 €	195 409 €
Le Bar sur Loup	199 624 €	379 430 €	379 430 €	341 487 €	341 487 €	307 338 €	1 948 797 €
Le Rouret	79 064 €	87 758 €	90 111 €	94 617 €	94 617 €	85 155 €	531 322 €
Les Ferres	30 258 €	41 108 €	41 108 €	36 997 €	36 997 €	33 297 €	219 765 €
Opio	65 332 €	93 771 €	93 771 €	84 394 €	84 394 €	75 955 €	497 617 €
Roquefort Les Pins	129 265 €	137 655 €	137 924 €	144 820 €	144 820 €	130 338 €	824 822 €
Saint-Paul de Vence	76 127 €	88 323 €	89 217 €	85 682 €	85 682 €	77 114 €	502 145 €
Tourrettes sur Loup	83 680 €	105 097 €	105 097 €	110 352 €	110 352 €	99 317 €	613 895 €
Valbonne-Sophia Antipolis	204 408 €	311 136 €	483 555 €	466 973 €	466 973 €	420 276 €	2 353 321 €
Vallauris-Golfe Juan	632 179 €	785 076 €	807 020 €	847 371 €	847 371 €	762 634 €	4 681 651 €
Villeneuve-Loubet	647 582 €	761 177 €	761 177 €	685 059 €	685 059 €	616 553 €	4 156 607 €
TOTAL	4 710 000 €	6 000 000 €	6 232 764 €	6 072 967 €	6 072 967 €	5 465 672 €	34 554 369 €

Ainsi, ce sont plus de **34M€** qui ont été versés par la CASA à ses Communes membres de 2014 à 2019 au titre de la **DSC**.

II.3.2.2- Abondement de la part communale au Fonds de Prélèvement des ressources Intercommunales et Communales

	2014	2015	2016	2017	Total
Abondement de la part communale par la CASA	20%	20%	20%	10%	
Antibes-Juan Les Pins	197 061,62 €	275 111,84 €	432 368,86 €	294 985,66 €	1 199 527,98 €
Bézaudun Les Alpes	300,34 €	399,51 €	627,52 €	561,91 €	1 889,28 €
Biot	20 154,43 €	28 564,40 €	45 822,11 €	28 423,79 €	122 964,73 €
Bouyon	567,45 €	730,08 €	1 122,08 €	628,10 €	3 047,71 €
Caussols	555,54 €	774,44 €	1 144,18 €	952,00 €	3 426,16 €
Châteauneuf	5 144,81 €	7 233,49 €	11 603,09 €	6 414,94 €	30 396,33 €
Cipières	565,44 €	746,32 €	1 109,07 €	726,04 €	3 146,87 €
Conségudes	272,66 €	394,58 €	607,70 €	587,48 €	1 862,42 €
Courmes	227,20 €	312,75 €	489,02 €	376,06 €	1 405,03 €
Coursegoules	758,15 €	1 048,82 €	1 628,09 €	1 228,44 €	4 663,50 €
Gourdon	732,60 €	920,75 €	1 342,86 €	484,75 €	3 480,96 €
Gréolières	1 425,86 €	1 984,62 €	3 092,92 €	2 218,42 €	8 721,82 €
La Colle sur Loup	10 534,38 €	14 631,16 €	23 709,08 €	11 067,60 €	59 942,22 €
La Roque en Provence	264,20 €	365,62 €	550,78 €	524,28 €	1 704,88 €
Le Bar sur Loup	6 377,41 €	9 148,59 €	14 855,38 €	10 004,14 €	40 385,52 €
Le Rouret	4 827,35 €	6 749,54 €	10 828,68 €	5 763,39 €	28 168,96 €
Les Ferres	224,05 €	309,22 €	451,83 €	413,69 €	1 398,79 €
Opio	4 286,62 €	6 253,09 €	10 300,63 €	5 556,57 €	26 396,91 €
Roquefort Les Pins	7 570,74 €	10 388,62 €	17 633,53 €	6 154,43 €	41 747,32 €
Saint-Paul de Vence	7 265,84 €	10 477,92 €	17 168,72 €	10 129,09 €	45 041,57 €
Tourrettes sur Loup	6 396,24 €	9 047,98 €	14 453,03 €	7 826,11 €	37 723,36 €
Valbonne-Sophia Antipolis	41 809,03 €	58 376,42 €	93 140,29 €	69 590,89 €	262 916,63 €
Vallauris-Golfe Juan	54 287,34 €	73 721,10 €	114 880,41 €	71 338,91 €	314 227,76 €
Villeneuve-Loubet	31 752,69 €	43 872,15 €	69 396,33 €	37 396,34 €	182 417,51 €
TOTAL	403 361,99 €	561 563,01 €	888 326,19 €	573 353,03 €	2 426 604,22 €

Ainsi, la CASA a pris en charge plus de **2,4M€** au titre de la part du **FPIC** imputable à ses Communes membres.

II.3.2.3- Fonds et Offres de Concours

	Total octroyé	Versé au 27 septembre 2019
Antibes-Juan Les Pins	15 885 551,15 €	6 598 254,17 €
Bezaudun Les Alpes	164 173,22 €	118 680,44 €
Biot	833 908,18 €	258 386,42 €
Bouyon	548 106,56 €	248 952,28 €
Caussols	653 461,96 €	288 703,84 €
Châteauneuf	1 090 874,30 €	822 651,56 €
Cipières	246 711,76 €	96 292,20 €
Conségudes	2 391,23 €	2 391,23 €
Courmes	86 594,19 €	47 462,49 €
Coursegoules	394 993,90 €	277 075,46 €
Gourdon	1 061 046,47 €	349 945,57 €
Gréolières	159 709,44 €	23 014,89 €
La Colle sur Loup	213 845,00 €	183 257,29 €
La Roque en Provence	117 705,38 €	28 732,11 €
Le Bar sur Loup	1 217 047,90 €	616 609,73 €
Le Rouret	2 336 426,61 €	1 470 187,60 €
Les Ferres	60 668,56 €	18 050,80 €
Opio	2 906 760,67 €	162 907,14 €
Roquefort Les Pins	1 066 231,97 €	182 494,58 €
Saint-Paul de Vence	105 138,75 €	0,00 €
Tourrettes sur Loup	2 629 035,87 €	996 454,81 €
Valbonne-Sophia Antipolis	6 674 070,00 €	2 348 999,13 €
Vallauris-Golfe Juan	1 533 806,32 €	482 865,53 €
Villeneuve-Loubet	1 326 568,77 €	713 411,10 €
TOTAL	41 314 828,16 €	16 335 780,37 €

De façon globale, la CASA a octroyé plus de 41M€ de droits à versement de Fonds et Offres de Concours à ses Communes membres, dont près de 40% ont déjà été honorés. Les montants substantiels prévus au chapitre « 204 » au titre des années 2020 et 2021 visent à absorber le reliquat.

III- Orientations Budgétaires

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la CASA constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'évolution des recettes d'exploitation est analysée, et le comportement des dépenses d'exploitation, et plus spécifiquement les charges à caractère général, les dépenses de personnel et les charges financières, est observé.

De la même façon, la tendance des dépenses et recettes d'investissement est appréhendée.

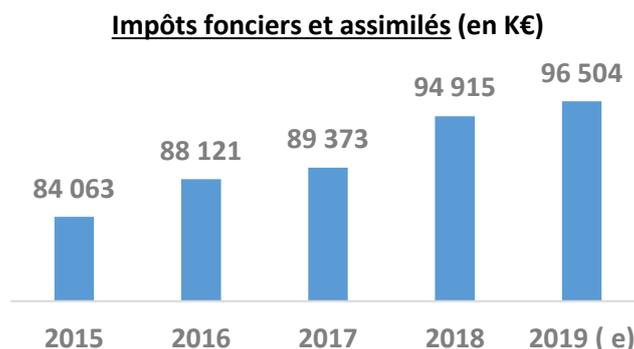
Enfin, les principaux indicateurs financiers tels que l'évolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement, des Epargnes Brute et Nette, du Besoin de financement ou de la Capacité de désendettement, conformément, notamment, à l'article 13 de la Loi de Programmation des finances publiques 2018-2022 qui a complété l'article 107 de la Loi du 07 août 2015 dite « NOTRe » sur les obligations des collectivités en matière de Débat d'Orientations Budgétaires.

III.1- Budget Principal

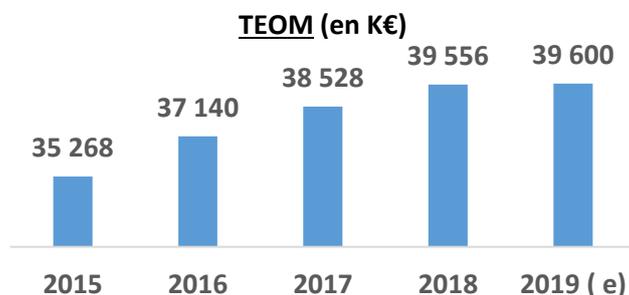
III.1.1- Analyse rétrospective

III.1.1.1- Section de Fonctionnement

III.1.1.1.1- Recettes

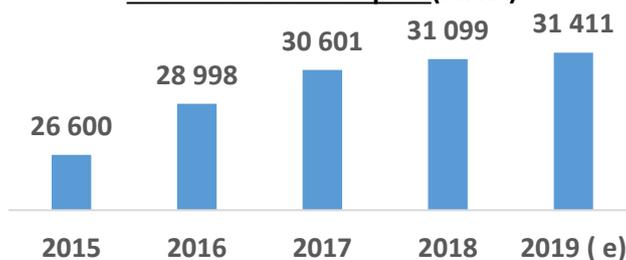


L'évolution des recettes fiscales de la CASA est dynamique, et a même connu une accélération au cours de l'année 2018.



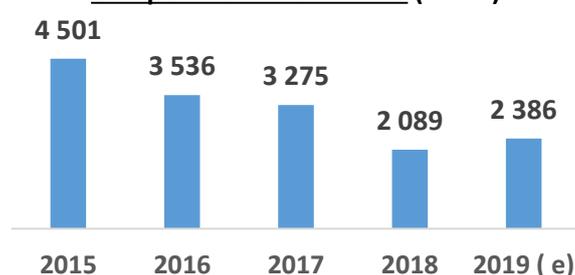
Dans le détail, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères connaît une progression constante.

Versement de Transport (en K€)



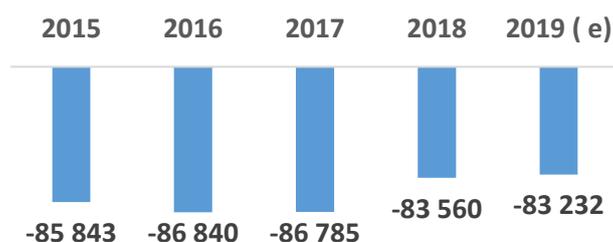
Il convient de noter, en matière de Versement de Transport, que l'année 2017 comprenait 491K€ de rattachements imputables à l'année 2016 en lien avec le rehaussement de 9 à 11 salariés des effectifs taxables. Retraitée de cet élément, l'évolution du Versement de Transport apparaît en constante progression sur la période.

Compensation de fiscalité (en K€)



Les compensations de fiscalité perçues de l'Etat décroissent tendanciellement, sous l'effet de la non-reconduction de certains dispositifs de dégrèvement d'exonération. Toutefois, elles ont rebondi légèrement en 2019 en raison d'une meilleure perception de compensations pour pertes de bases de CFE et de CVAE.

Reversements à l'Etat et aux Communes membres (en K€)



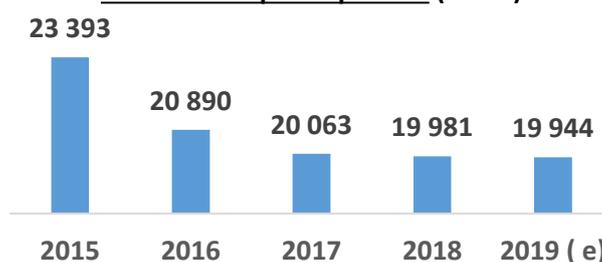
Les reversements globaux de fiscalité effectués par la CASA ont connu une inflexion en 2018 en raison, d'une part, de l'arrêt de l'abondement de l'EPCI à la part due par ses Communes membres au titre du prélèvement « FPIC » et, d'autre part, de l'imputation sur les Attributions de Compensation de l'année 2018 du coût des transferts de compétences récemment remises à la CASA, y compris le coût propre à l'année 2017. L'année 2019 a, quant à elle vu plusieurs éléments : la diminution de la DSC (-500K€), la remontée des AC suite à la fin de l'apurement de régularisations sur transferts passés (+200K€) et la poursuite de l'augmentation du FPIC (+70K€).

Ressources fiscales nettes (en K€)



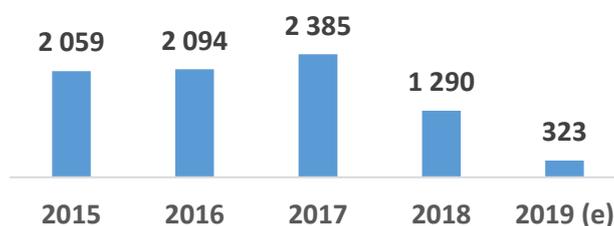
Ainsi, les recettes fiscales nettes de la CASA sont, l'ensemble des précédents effets pris en compte, en constante progression sur la période « 2015-2018 ».

Dotations et participations (en K€)



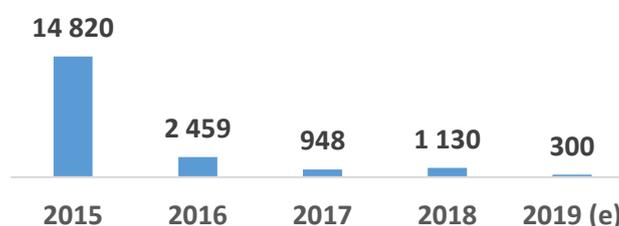
Les subventions perçues des partenaires s'inscrivent en diminution, en raison des contraintes financières rencontrées par ces derniers.

Autres produits d'exploitation (en K€)



Les recettes des déchèteries (1,1M€/an) sont perçues par UNIVALOM depuis le courant de l'année 2018, expliquant la baisse sensible depuis 2017.

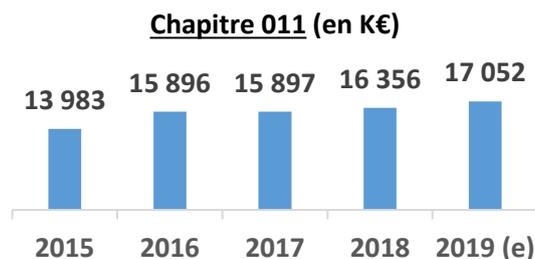
Produits exceptionnels (en K€)



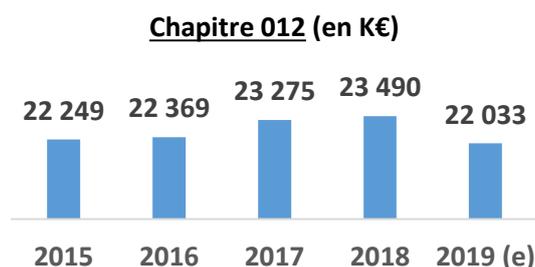
L'année 2018 correspond à un retour à une situation normale après l'effet « contentieux des bases fiscales » en 2015.

Les produits exceptionnels concernent dorénavant essentiellement des annulations de rattachements sur années passées.

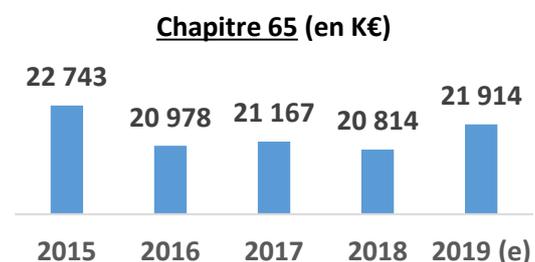
III.1.1.1.2- Dépenses



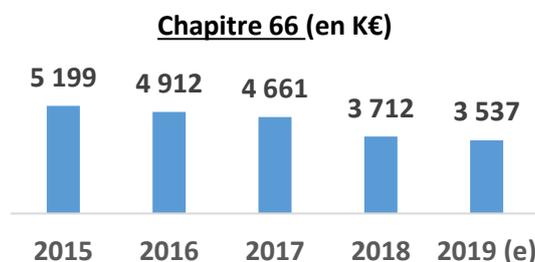
Les dépenses appartenant au Chapitre 011 ont connu une augmentation en 2018 due à la hausse du coût des et principaux marchés (+700K€), partiellement compensée par une forte pression sur les autres dépenses générales qui, elles, peuvent être maîtrisées par la CASA.



Les dépenses relevant du Chapitre « 012 » ont présenté une augmentation en 2017 due à différents transferts de compétences, dont le coût net a été répercuté sur les Attributions de Compensations versées aux Communes membres. Les dépenses de personnel de la CASA sont sous un contrôle strict.

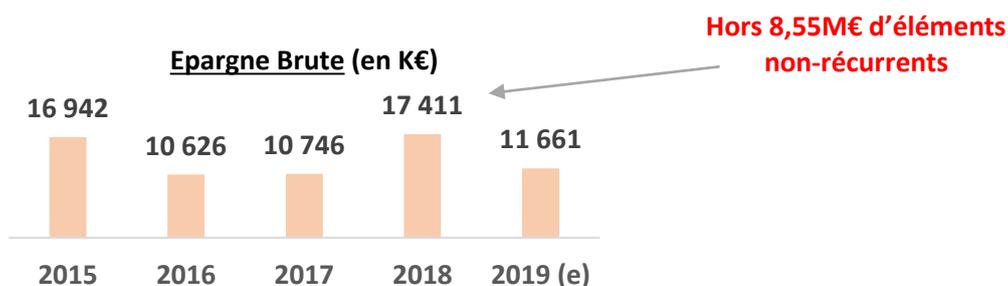


La contribution aux Budgets Annexes, aux partenaires (déchets) ainsi que les subventions sont relativement stables depuis 2016, après une baisse sensible du coût du traitement des déchets facturé par UNIVALOM.



De par sa volonté de limité au maximum le recours à l'emprunt et grâce au contexte de taux d'intérêt en forte baisse, le coût de la dette décroît continuellement. L'année 2018 a vu un effet supplémentaire lié au transfert de l'opération « TCSP » à la Régie à autonomie financière des Transports.

III.1.1.1.3- Epargne Brute



III.1.1.1.4- Dépenses Réelles de Fonctionnement

Le dispositif de contractualisation financière entre l'Etat et la CASA (« Pacte Financier ») définit les Dépenses Réelles de Fonctionnement comme les charges nettes de l'exercice entraînant des mouvements réels, au sein de la Section de Fonctionnement. Elles correspondent aux débits nets des comptes appartenant aux chapitres suivants :

- « 011 - Charges à caractère général »
- « 012 - Charges de personnel »
- « 65 - Autres charges de gestion courante »
- « 66 - Charges financières »
- « 67 - Charges exceptionnelles » (hors comptes 675 et 6761)

Auxquels il convient de retrancher :

- « 013 – Atténuations de charges »

Et hors :

- « 014 – Atténuations de produits »

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement ont été les suivantes (en K€) :

2015	2016	2017	2018	2019 (e)
65 076	62 996	65 078	60 275	62 163

Pour information, le montant des Dépenses Réelles de Fonctionnement autorisées en 2019 est de 66 451K€.

III.1.1.1.5- Synthèse de la Section de Fonctionnement

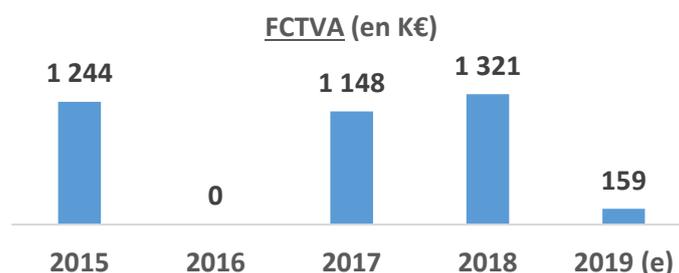
DEPENSES(en K€)		2016	2017	2018	ESTIMATION 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 691	15 896	16 356	17 052
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	22 369	23 275	23 490	22 033
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	111 902	112 085	116 058	116 238
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 564	8 554	9 219	9 312
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 978	21 167	20 814	21 914
66	CHARGES FINANCIERES	4 912	4 661	3 712	3 537
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	268	218	68	450
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1 770	1 770	72	0
TOTAL		185 455	187 626	189 789	190 536

RECETTES (en K€)		2016	2017	2018	ESTIMATION 2019
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	8 190	8 482	8 758	14 861
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	223	139	4 165	2 823
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	-	-	0
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 701	1 307	3 152	2 060
73	IMPOTS ET TAXES	154 258	159 930	165 570	164 495
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	25 012	23 338	22 575	22 884
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 094	2 385	1 292	323
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0
77	PRODUIT EXCEPTIONNELS	2 459	948	1 130	300
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	-	-	8 550	
TOTAL		185 747	188 047	206 434	192 884

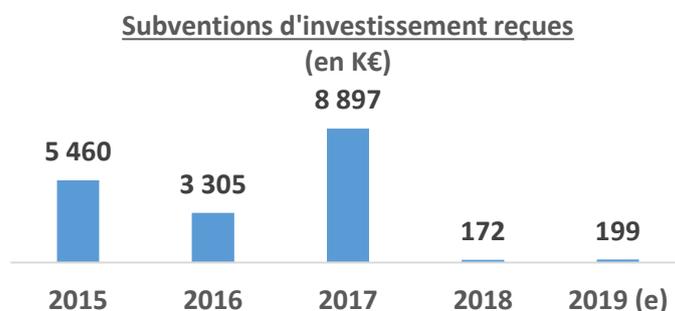
Ainsi, le résultat de la section de fonctionnement devrait s'élever, au titre de l'exercice 2019 et en tenant compte du résultat de fonctionnement reporté prévisionnel, à la somme de 2 348 375 Euros.

III.1.1.2- Section d'Investissement

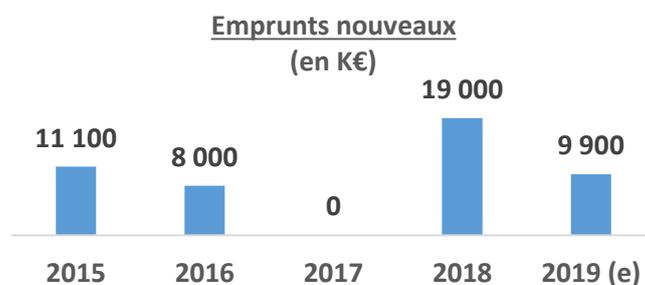
III.1.1.2.1- Recettes



Un important travail de régularisation des demandes d'éligibilité de dépenses au FCTVA a été mené en 2018 et a donné lieu à des perceptions substantielles sur l'exercice. Dorénavant, les procédures en places permettent des remboursements réguliers de moindre importance.

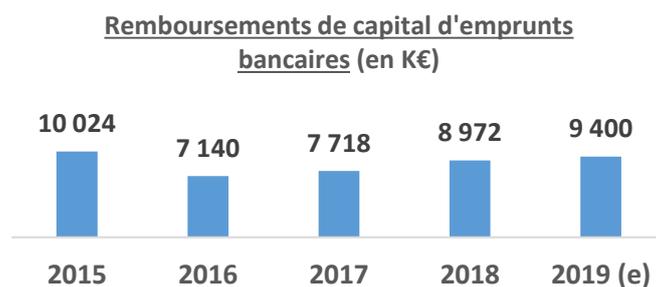


Depuis 2018, l'« opération TCSP » est retracée dans le budget de la Régie à Autonomie Financière des Transports. De ce fait, le Budget Général n'a plus vocation à retracer la perception des principales contributions des partenaires de la CASA.

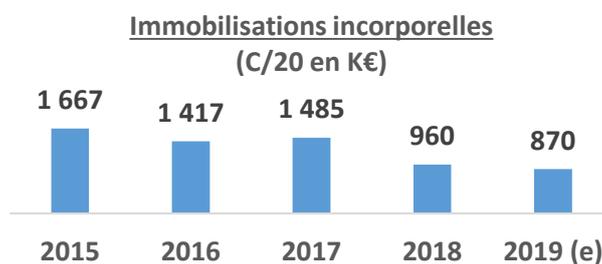


Le haut niveau d'investissements réalisés par le Budget Principal et le volume de l'Épargne Brute induisent un recours à l'emprunt qui s'inscrit toutefois en nette baisse à comparer à l'année 2018.

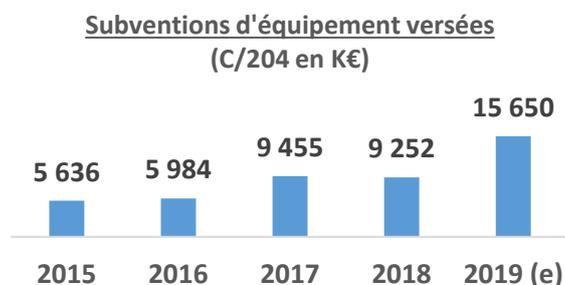
III.1.1.2.2- Dépenses



Les échéances des emprunts réalisés étant essentiellement fixes, la part du capital remboursé progresse mathématiquement.

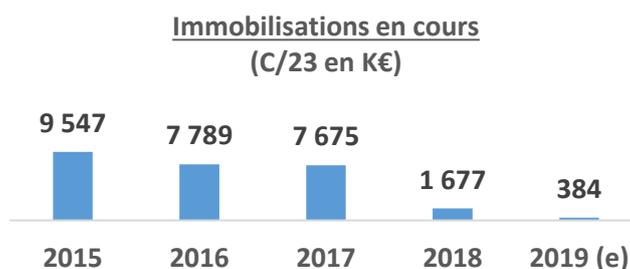


Depuis l'année 2018, les études réalisées dans le cadre de la compétences « création et gestion de ZAE » sont retracées dans le Budget Annexe « Aménagement des Parcs d'Activité ». En outre, les études relatives au TCSP sont retracées dans le budget de la Régie à Autonomie Financière des Transports.



Malgré la contrainte financière induite par le Pacte Financier, la CASA a accentué, lors de l'année 2019, le niveau de solidarité avec ses Communes membres, à travers notamment les Fonds et Offres de concours versés.

Par ailleurs, la CASA maintien un soutien à la production et à la réhabilitation de logements sociaux, à travers le versement de subventions d'équipement aux opérateurs « habitat ».



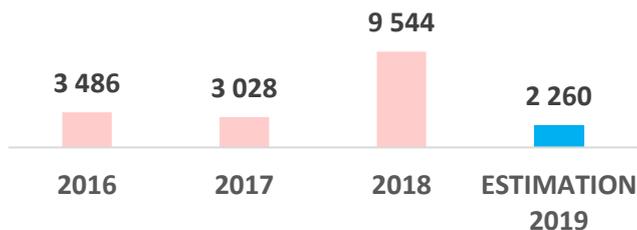
L'effet du basculement du projet « TCSP » vers la régie des Transports en 2018 est perceptible dans les deux graphiques ci-dessus. Par ailleurs, la CASA n'a pas mis en œuvre de projet d'équipement particulier, l'effort en termes d'investissement se matérialisant essentiellement en termes de subventions d'équipement.

III.1.1.2.3- Synthèse de la Section d'Investissement

DEPENSES (en K€)		2016	2017	2018	ESTIMATION 2019
001	RESULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	2 011	1 205	12 910	15 226
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	7 140	7 718	17 228	9 435
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 417	1 485	960	870
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5 984	9 455	9 252	14 950
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 102	7 464	4 719	3 511
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 789	7 675	1 677	384
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	-	1 500	-	1
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	56	5	0
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	170	812	2 115	320
TOTAL		28 656	37 386	48 866	44 698

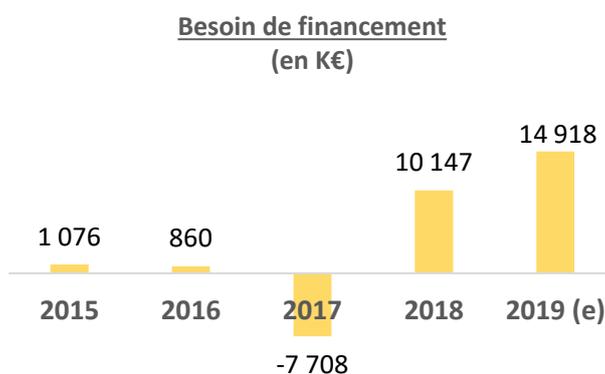
RECETTES (en K€)		2016	2017	2018	ESTIMATION 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	-	-	-	0
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 564	8 554	9 219	9 304
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	40	17	-	0
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 207	1 148	1 465	10 702
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	-	0
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 305	8 897	172	199
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	8 000	23	19 021	24 353
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	322	716	2 417	140
TOTAL		27 452	24 476	33 641	44 698

III.1.1.2.4- Epargne Nette (en K€)



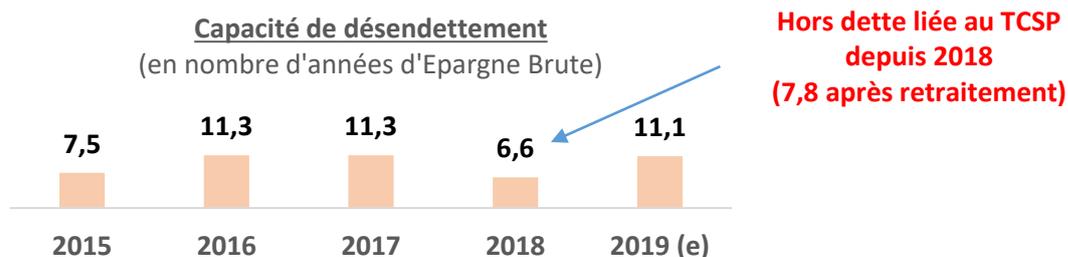
L'Epargne Nette atteint un point bas correspondant à la fin du mandat en cours. Il est prévu qu'elle retrouve un niveau sensiblement plus important dès l'année 2020.

III.1.1.2.5- Trajectoire du besoin de financement



En moyenne, la dette nette s'est accrue de 3,5 millions d'Euros par an lors des 5 dernières années.

III.1.1.2.6- Capacité de désendettement



La capacité de désendettement est nettement inférieure au plafond applicable à la CASA (12 années).

III.1.2- Eléments prospectifs

La Loi dite « NOTRe » requiert que l'évolution des flux de fonctionnement et d'investissement soit appréhendée.

Ainsi, dans le contexte du **pacte financier contraignant** et de l'accroissement de la péréquation verticale, la construction du Budget Primitif de l'année 2020 de la CASA servira les **objectifs suivants** :

- Une fiscalité aux taux inchangés parmi les plus bas de la Région
- Un effort important de solidarité envers les Communes membres

- Un programme d'investissement centré sur compétences prioritaires (développement économique, solidarité, aménagement et services de proximité)

III.1.2.1- Section de Fonctionnement

III.1.2.1.1- Evolution anticipée en 2020 et 2021

DEPENSES (en K€)		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 052	18 673	19 066
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	22 033	23 753	24 252
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	116 238	118 719	121 212
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	17 409	17 978
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 312	8 920	9 107
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 914	21 785	22 243
66	CHARGES FINANCIERES	3 537	3 615	3 691
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	450	120	122
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0	0	0
TOTAL		190 536	212 994	217 670

RECETTES (en K€)		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	14 861	17 209	17 409
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 823	3 077	3
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0	0
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 060	2 884	2 914
73	IMPOT SET TAXES	164 495	166 107	173 944
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	22 884	23 280	23 200
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	323	225	0
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	300	212	200
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- €	0	0
TOTAL		192 884	212 994	217 671

III.1.2.1.2- Dépenses Réelles de Fonctionnement prévues en 2020 et 2021 (en K€)

	ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
Dépenses Réelles de Fonctionnement anticipées	62 163	64 869	69 370
Niveau autorisé par l'Etat	66 451	67 149	N/A

Le Pacte Financier applicable à la CASA porte sur les années 2018 à 2020. Pour autant, la CASA ambitionne de maintenir une évolution contrainte de ses dépenses de fonctionnement.

III.1.2.1.3- Epargne Brute anticipée en 2019 et 2020



Le niveau de CAF brute anticipé est minimal pour financer le remboursement de la dette et participer à l'autofinancement des investissements.

III.1.2.1.4- Autres éléments

a- Croissance de la péréquation verticale

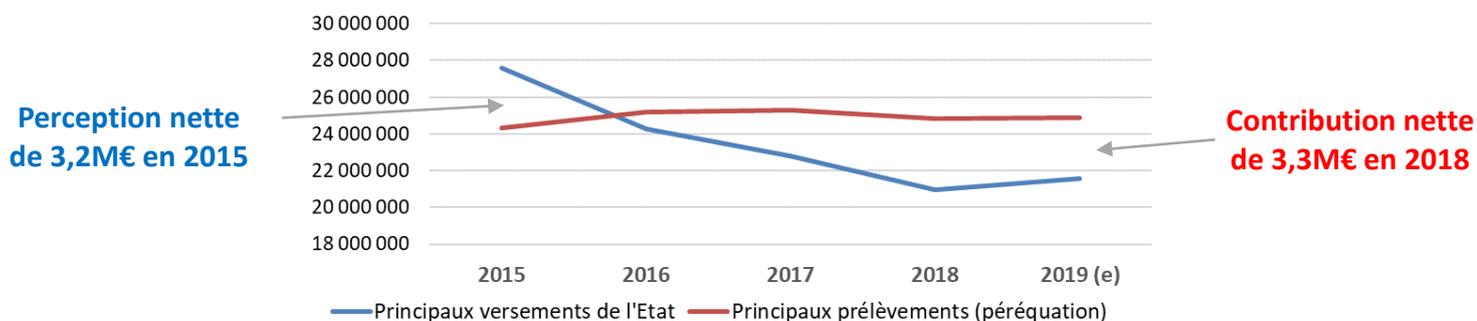
La CASA, comme l'ensemble des collectivités, est concernée par la baisse des dotations et l'augmentation de la péréquation verticale.

La Dotation d'Intercommunalité pourrait toutefois s'inscrire en hausse.

Le solde net des principaux flux entre l'EPCI et la CASA sont en défaveur de cette dernière :

	2015	2016	2017	2018	2019 (e)	Evo. 2015/2019	2020 (p)	2021 (p)
RECETTES PERCUES								
Dotation d'intercommunalité (nette de prélèvements)	2 988 585	992 455	318 413	87 708	1 191 702	-60,12%	1 191 702	1 191 702
Dotation de compensation des EPCI	20 120 240	19 728 899	19 184 629	18 782 063	18 350 806	-8,79%	17 983 790	17 624 114
Dotation Globale de Décentralisation		18 625	0	0	0	-	0	0
<i>Principales dotations de l'Etat</i>	<i>23 108 825</i>	<i>20 739 979</i>	<i>19 503 042</i>	<i>18 869 771</i>	<i>19 542 508</i>	<i>-15%</i>	<i>19 175 492</i>	<i>18 815 816</i>
Compensation des pertes de base d'imposition à la CET	2 447 591	1 835 693	1 223 796	0	0	suppression	0	0
Dotation unique des compensations spécifiques à la TP			69 078	0	0	suppression	0	0
Compensation d'exonérations de CET	284 102	258 918	14 675	14 235	13 808	-95%	13 393	12 992
Compensation d'exonération de Taxe d'Habitation	1 769 209	1 441 223	1 967 422	2 064 962	2 003 013	13%	1 942 923	1 884 635
<i>Principales compensations versées par l'Etat</i>	<i>4 500 902</i>	<i>3 535 834</i>	<i>3 274 971</i>	<i>2 079 197</i>	<i>2 016 821</i>	<i>-55%</i>	<i>1 956 316</i>	<i>1 897 627</i>
Principaux versements de l'Etat	27 609 727	24 275 813	22 778 013	20 948 968	21 559 329	-22%	21 131 808	20 713 443
REVERSEMENTS EFFECTUES								
FPIC	1 344 696	2 204 304	2 308 496	1 827 402	1 899 805	41%	1 956 799	2 015 503
FNGIR	23 008 126	23 008 127	23 008 116	23 008 138	23 008 127	0%	23 008 127	23 008 127
Principaux prélèvements (péréquation)	24 352 822	25 212 431	25 316 612	24 835 540	24 907 932	2%	24 964 926	25 023 630
Solde des flux de/vers l'Etat	3 256 905	-936 618	-2 538 599	-3 886 572	-3 348 603		-3 833 118	-4 310 187

Flux CASA <-> Etat



b- Fiscalité

- Positionnement local de la CASA

La CASA maintiendra, au cours de l'année 2020, les taux de fiscalité directe locale qui, situés dans le contexte des EPCI des Alpes Maritimes, figurent parmi les plus bas niveaux :

	CA Cannes Pays de Lérins *	CA Pays de Grasse **	Métropole NCA	CA Riviera Française ***	CA Sophia Antipolis
Cotisation Foncière des Entreprises	28,65%	29,22%	28,88%	32,19%	<u>25,27%</u>
Taxes dont la base représente 50% de la valeur locative cadastrale	12,25%	15,10%	15,30%	13,00%	<u>9,50%</u>
Dont Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	0,00%	0,10%	6,40%	0,00%	<u>0,00%</u>
Dont Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	12,25%	15,00%	8,90%	13,00%	<u>9,50%</u>
Versement de Transport	1,75%	1,75%	2,00%	0,40%	<u>1,50%</u>
Taxe d'Habitation	-	8,17%	8,13%	8,08%	<u>7,96%</u>
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	-	2,60%	1,47%	1,08%	<u>0,88%</u>
Taxe "GeMAPI" additionnelle à :	Taxe Foncière	-	-	0,422%	-
	Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	-	-	0,619%	-
	Taxe d'Habitation	-	-	0,691%	-
	Cotisation Foncière des Entreprises	-	-	0,755%	-

* Taux de TEOM pour la Commune de Cannes, ceux des autres Communes étant les suivants :

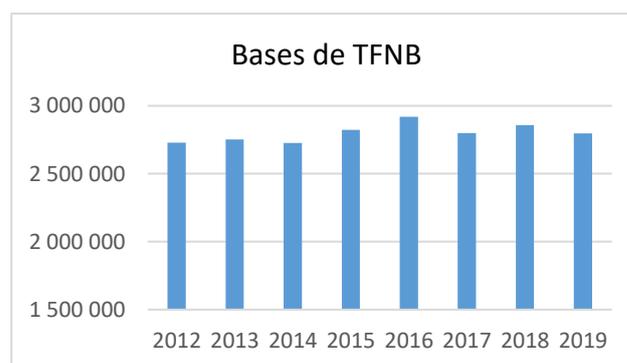
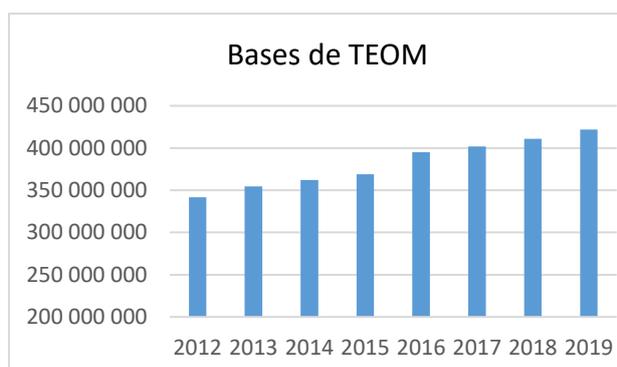
- Le Cannet : 15,37%
- Mandelieu La Napoule : 9,35%
- Mougins : 12,16%
- Théoule sur mer : 7,5%

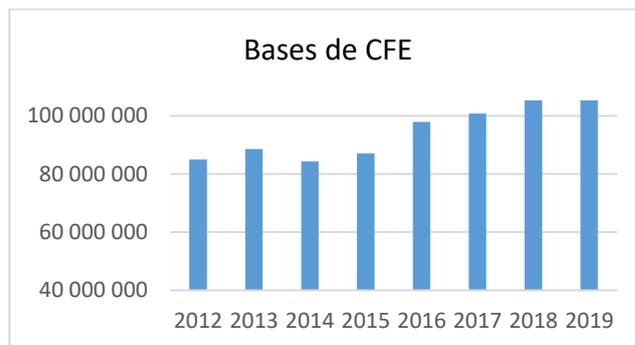
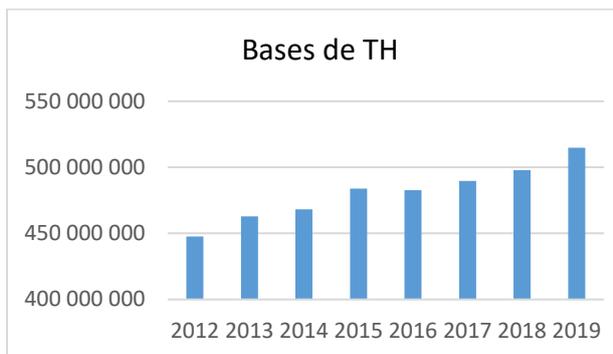
Par ailleurs, la CA de Cannes Pays de Lérins n'a pas voté de taux supérieur à zéro pour la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties.

** CAPG : moyenne car lissage 3% suite à modification de périmètre de l'EPCI

*** CARF : le taux voté correspond à une configuration territoriale et une offre de transport qui ne sont pas comparables à ceux des autres EPCI.

Ces conditions fiscales favorables à l'activité économique se traduisent en un fort dynamisme des bases des taxes acquittées tant par les particuliers que par les entreprises :





- Projection de recettes

De ce fait, la CASA bénéficie d'un dynamisme de ses recettes fiscales.

Les variations annuelles des principaux produits fiscaux de la CASA sont les suivantes :

Impôts	2015	2016 *	2017	2018 * *	2019 (e)	2019/2018	2020 (p)
TEOM	35 042 032	37 535 692	38 157 826	39 555 504	40 093 346	1%	40 100 000
Taxes foncières et d'habitation	60 911 104	81 433 846	64 863 201	68 902 323	68 129 088	-1%	68 785 340
IFER	782 309	793 193	855 205	976 377	947 038	-3%	947 000
CVAE	18 282 822	17 070 645	18 907 209	20 234 587	20 793 420	3%	20 860 614
TASCOM	2 443 157	2 476 765	3 059 935	3 286 339	2 568 537	-22%	2 570 000
Versement Transport	26 600 239	28 997 519	30 600 921	30 499 493	31 850 000	4,43%	31 800 000

* Dont effet non-récurrent du contentieux sur les bases fiscales

* Dont effet d'une modification des modalités de paiement par instauration d'un acompte

* Dont pénalité versée par l'Etat suite au contentieux sur les bases de Sophia Antipolis

Il convient de noter que les recettes des années 2015 et 2016 ont été marquées par la conclusion du contentieux sur l'évaluation des valeurs locatives de certains locaux de type tertiaire, occasionnant un produit non récurrent.

Les recettes fiscales de la CASA sont donc attendues, par prudence, en hausse très modérée en 2020 par rapport à 2019, bien que la dynamique récente ait indiqué des mouvements plus puissants.

c- Solidarité communautaire

- Dotation de Solidarité Communautaire

Bien que le contexte soit tendu, la CASA souhaite poursuivre son action d'accompagnement auprès des communes membres en maintenant sa solidarité communautaire qui passe par différents moyens dont :

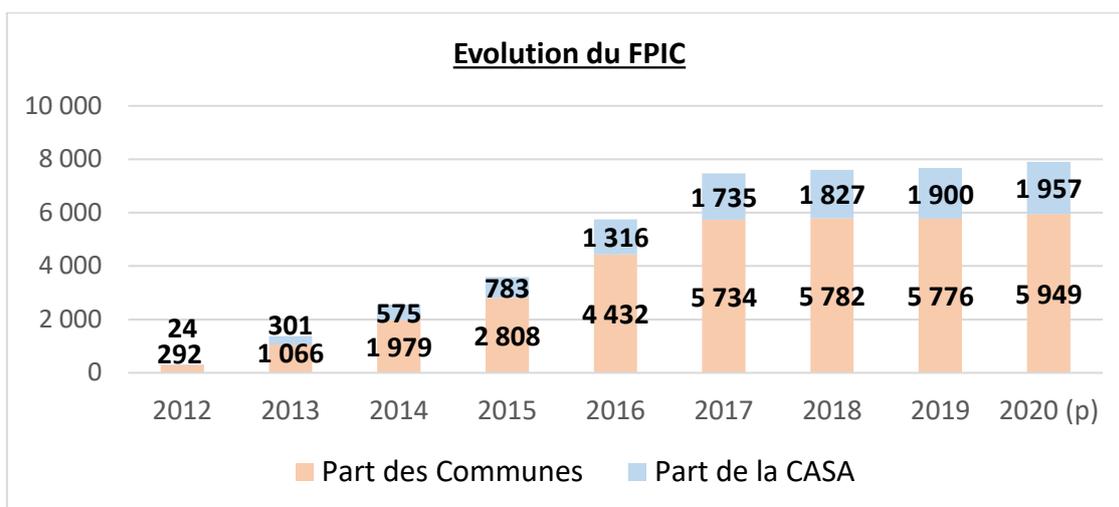
- La **Dotation de Solidarité Communautaire** répartie entre toutes les Communes membres de la CASA selon des critères stabilisés pour un montant de **6 millions d'Euros jusqu'en 2018, puis d'environ 5,5M€ en 2019, sera à nouveau ajustée à la baisse de 10% par rapport à son niveau 2020 à 4,9 millions d'Euros**
- Les **subventions d'équipement, comprenant essentiellement les fonds de concours et offres de concours et les subventions aux opérateurs « habitat »** voient leur enveloppe globale progresser à **près de 21 millions d'Euros en 2020**

Il convient de rappeler que la solidarité communautaire avait donné lieu à 8 millions d'Euros de versements annuels moyens vers les Communes lors du précédent mandat.

- Ajustement des autres formes de solidarité

Historiquement, la solidarité concrétisée par la CASA envers ses Communes membres a longtemps pris la forme d'une prise en charge, par la CASA, d'une partie du prélèvement au titre du **Fonds de solidarité de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)** imputable aux Communes

Il a été décidé, de façon unanime par le Bureau Communautaire en 2016, de mettre un terme à cette prise en charge à compter de l'exercice 2018, et ce sans limitation de durée.



La part intercommunale du FPIC est donc attendu en hausse de 3% en 2020 à comparer à 2019.

d- Dynamisation des recettes de fonctionnement

Un des objectifs majeurs de l'année 2020 sera d'accroître les recettes de fonctionnement par le biais des actions suivantes :

- Mettre en place de nouveaux partenariats financiers en contractualisant avec les autres collectivités comme la Région ou le Département
- Organiser de la manière la plus structurée possible les recherches de financements extérieurs (fonds européens...)
- Optimiser la gestion du patrimoine.

Les autres recettes composées de recettes de billetteries et de loyers devraient évoluer de 2%, et les recettes de subventions sont attendues en légère baisse.

L'enjeu sera, en 2020, de préserver une marge nette d'autofinancement sur l'ensemble des budgets afin de préserver les capacités d'investissement de la CASA.

e- Maîtrise des dépenses de fonctionnement

- Dépenses hors personnel

Les **objectifs** sont, pour 2020 :

- Contenir l'évolution des charges de fonctionnement en se concentrant sur les priorités de la fin du mandat notamment pour les subventions et les actions engagées par les services
- Financer les actions nouvelles par redéploiement des crédits de chaque service ou Direction Générale Adjointe
- Rechercher les modalités d'un achat public plus performant notamment en accentuant le recours au groupement de commande et en renégociant les contrats en cours de renouvellement
- Améliorer la connaissance précise du patrimoine par un inventaire exhaustif des biens
- Ajuster le niveau de solidarité pour tenir compte de la montée en puissance de certaines compétences majeures, telles que « GeMAPI » et « Eaux Pluviales ».

III.1.2.2- Section d'Investissement

III.1.2.2.1- Evolution anticipée en 2020 et 2021 (en €)

DEPENSES (en K€)		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	15 226	0	2 439
16	EMPRUNTSET DETTES ASSIMILES	9 435	10 125	10 881
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	870	1 531	1 270
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	14 950	20 991	12 589
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 511	4 577	5 400
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	384	1 910	1 250
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	1	27	4
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	1
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	320	1 218	1 040
TOTAL		44 698	40 379	34 873

RECETTES (en K€)		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 304	8 920	9 323
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0	50	0
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	10 702	905	2 996
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	17 409	17 978
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	199	245	275
16	EMPRUNTSET DETTES ASSIMILES	24 353	11 632	3 261
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	140	1 218	1 040
TOTAL		44 698	40 379	34 873

III.1.2.2.2- Epargne Nette anticipée en 2020 et 2021 (en K€)

Le niveau de Capacité d'Autofinancement nette anticipé en 2020 est peu significatif, dans la mesure où il ne tient pas compte du résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2019. S'agissant des

années 2021 et 2022, il correspond à un objectif minimal compte tenu des investissements à réaliser et de l'impératif de limiter le recours à l'endettement.

III.1.2.2.3- Engagements pluriannuels

a- Dette

- Besoin de financement (en K€)



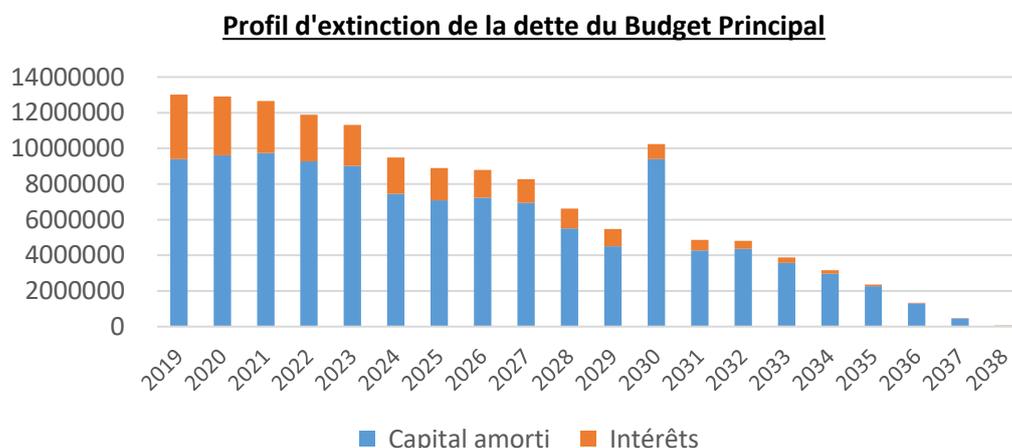
La contrainte exercée sur les dépenses de fonctionnement cumulée au dynamisme des recettes et à la sélectivité des investissements devrait permettre une réduction de l'accroissement annuel net de la dette.

L'effet cumulé de la rigueur de gestion des dépenses de fonctionnement, qui préservera le niveau d'Epargne Brute, et de recours à l'emprunt limité au strict nécessaire devrait permettre de maintenir une capacité de désendettement à un niveau inférieur à 12 années en 2020 et 2021.

- Principales caractéristiques de la dette

- Le Budget Principal compte 38 lignes de prêts
- La totalité de ces prêts est classée « 1-A » dans la Charte de Bonne Conduite
- Le capital restant dû au 31 décembre 2019 devrait être de 129 millions d'Euros
- Le taux moyen est de 3,26%
- La durée de vie résiduelle est de 12 ans et 1 mois
- La structure de risque des taux est la suivante :
 - 85,5% des prêts sont à taux fixes
 - 5,5% à taux variable administré (index Livret A)
 - 9% à taux variable (index Euribor 3 mois)

Le profil d'extinction de la dette du Budget Principal est le suivant :



b- Plan Pluriannuel d'Investissement

La CASA maintiendra, pour son Budget Principal, un haut niveau d'investissement en 2020 et 2021, tout en se montrant sélective dans les thématiques.

Il peut notamment être cité à titre d'exemples (liste non exhaustive) :

Libellé	Durée	Total	2019	2020	2021
Etudes Galerie Madoura / Pôle "Céramique" - études	2	24 000	12 000	12 000	
Etude de contournement du giratoire des Bouillides	1	10 000	10 000		
Etudes liées à l'urbanisme / SCOT	3	520 000	220 000	150 000	150 000
Etudes préalables à la construction du bassin extérieur de Nautipolis	1	100 000	100 000		
Frais d'insertion	3	59 500	19 500	20 000	20 000
Autres études	3	1 950 770	418 500	1 531 000	1 270
Diverses acquisitions de droits et licences (logiciels, etc.)	3	280 000	90 000	90 000	100 000
Cœur de ville - fonds de concours	3	2 800 000		1 800 000	1 000 000
Autres fonds de concours	5	21 400 000	11 115 000	15 811 000	5 589 000
Offre de concours "Piscine de La Colle sur Loup"	2	3 300 000		300 000	3 000 000
Offre de concours "Ecole du Pont du Loup"	2	800 000	400 000	800 000	
Subvention OPAL	2	0	125 000		
Subvention SABLES	1	0	200 000		
SophiaTech 2.0	4	80 000	110 000	80 000	
Subventions aux bailleurs sociaux	3	8 000 000	3 000 000	4 000 000	4 000 000
Aire d'Accueil des Gens du Voyage d'Antibes	1	0	500 000		
Nautipolis - bassin extérieur	1	1 000 000		1 000 000	
Mobilité	1	600 000	200 000	300 000	300 000
Pistes cyclables hors ZAE	1	334 880	167 440	167 440	167 440
Passerelles de vélos		2 000 000	68 600	1 000 000	1 000 000
Zone dédiée à l'expérimentation de véhicules autonomes (Trois Moulins)	1	575 000		575 000	
Diverses conduites d'opérations	1	0	100 000		
Aménagement de réserves foncières	1	0	340 000		
Opérations pour compte de tiers	2	2 258 000	320 000	1 218 000	1 040 000
Autres investissements	1	5 000 000	250 000		5 000 000
Total des dépenses		53 756 420	18 736 040	30 657 440	21 638 980

III.2- Budgets Annexes

III.2.1- Budget de la Régie à autonomie des Transports « Envibus »

Le Budget Annexe a connu un changement de périmètre important en 2018 sous la forme d'un transfert, par le Budget Principal, de l'opération « TCSP », de sorte à ce que la construction et l'exploitation du BHNS soient retracées dans le même cadre budgétaire, dédié à l'activité de transport de voyageurs.

Ainsi, par voie d'une délibération en date du 27 septembre 2018, les actifs (investissements) et passifs (notamment des emprunts) ont été apportés au Budget Annexe de la Régie à autonomie financière des Transports « Envibus ».

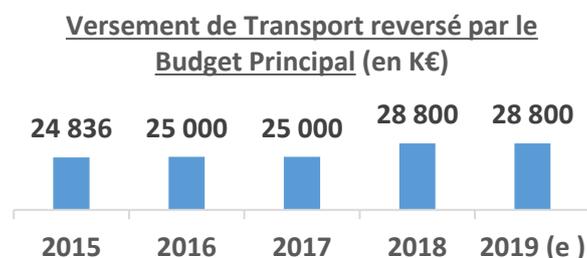
Il en découle d'une part que le « BART » porte les investissements relatifs à la construction du TCSP, et d'autre part qu'il réalise et assume le remboursement des financements levés.

L'année 2019 constitue par conséquent la première selon cette nouvelle configuration.

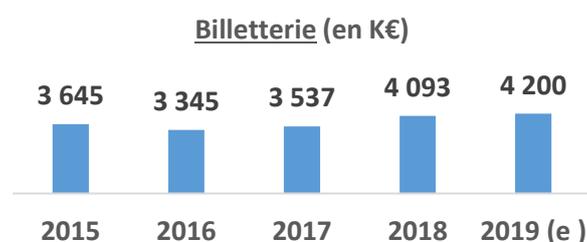
III.2.1.1- Analyse rétrospective

III.2.1.1.1- Section d'Exploitation

a- Recettes



La montée en puissance des travaux du TCSP impliquent une augmentation du reversement de Versement de Transport par le Budget Principal qui s'est toutefois stabilisée en 2019.



Les recettes de billetterie ont connu une hausse relativement forte en 2018, notamment sous l'effet de la création du ticket de dépannage. Une progression tendancielle est anticipée en 2019.

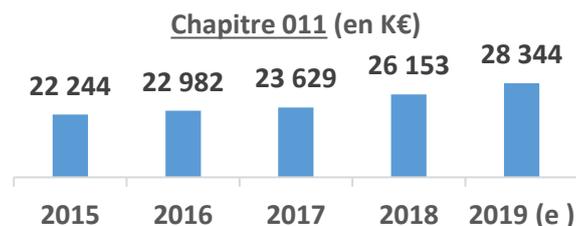


Il s'agit essentiellement de la Dotation Globale de Décentralisation et de compensations versées par la Région Sud PACA pour le transport scolaire.

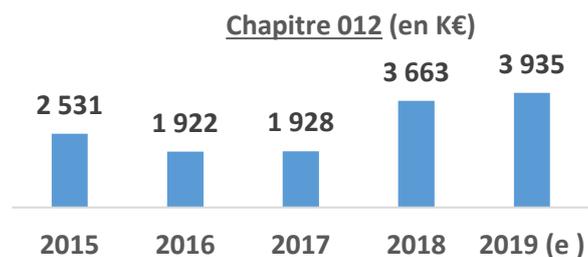


Ce poste de recettes concerne principalement la location des dépôts des Trois Moulins et de Saint Bernard au prestataire du marché de transports.

b- Dépenses



Il s'agit essentiellement du coût des marchés de transport, qui se montent à 22,5M€, dont le marché de transports urbains qui représente à lui seul la somme de 19,45 M€.



L'évolution en 2018 reflète la mise en œuvre d'une nouvelle méthodologie de ventilation des charges de structure mutualisées, couvrant essentiellement de la masse salariale, qui est dorénavant constante.

c- Synthèse (en €)

DEPENSES		2016	2017	2018	2019 (p)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 981 867	23 628 562	26 153 104	28 343 728
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 921 556	1 927 724	3 662 734	3 935 229
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	691 299	710 519	142 537	143 000
66	CHARGES FINANCIERES	822 816	755 425	1 550 350	1 455 650
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	109	-	-	68
TOTAL		26 417 647	27 022 230	31 508 725	33 877 675

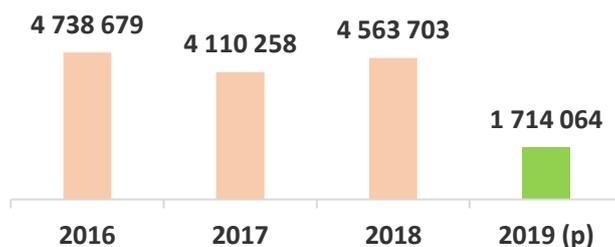
RECETTES		2016	2017	2018	2019 (p)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	17 277	26 408	9 114	5 586
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 344 683	3 537 416	4 092 699	4 200 000
73	IMPOTS ET TAXES	25 000 000	25 000 000	28 800 000	28 800 000
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 756 586	1 790 132	1 813 150	1 877 853
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	346 296	391 125	390 802	240 500
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	691 485	387 409	966 663	467 800
TOTAL		31 156 326	31 132 489	36 072 428	35 591 739

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 pourrait représenter un excédent de l'ordre de 1,7millions d'Euros.

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement ont été les suivantes (en €) :

2016	2017	2018	2019 (p)
26 400 371	26 995 823	31 499 611	33 872 089

d- Epargne Brute (en €)



La CAF brute doit être maintenue à un niveau substantiel pour faire face à la dette levée pour financer les travaux du TCSP et participer à son autofinancement.

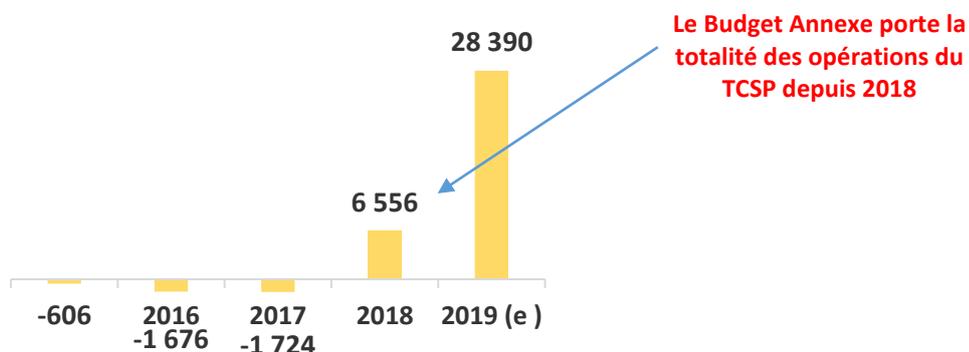
III.2.1.1.2- Section d'Investissement

a- Synthèse (en €)

DEPENSES (en K€)		2016	2017	2018	ESTIMATION 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		-	-	751
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 676 456	1 724	3 444	3 512
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	158 951	68	287	703
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 974 012	666	2 120	12 167
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	10 627	17 483
TOTAL		3 809 419	2 458	16 478	34 616

RECETTES (en K€)		2016	2017	2018	ESTIMATION 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	67 566	888	1 251	1
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 740 521	2 822	2 565	2 715
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	743 914	-	-	-
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	145 120	-	1 910	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	-	10 000	31 902
TOTAL		4 697 121	3 710	15 727	34 617

b- Evolution du besoin de financement (en K€)



La montée en puissance des travaux du TCSP induit un recours à l'emprunt qui se matérialise principalement au cours de l'année 2019.

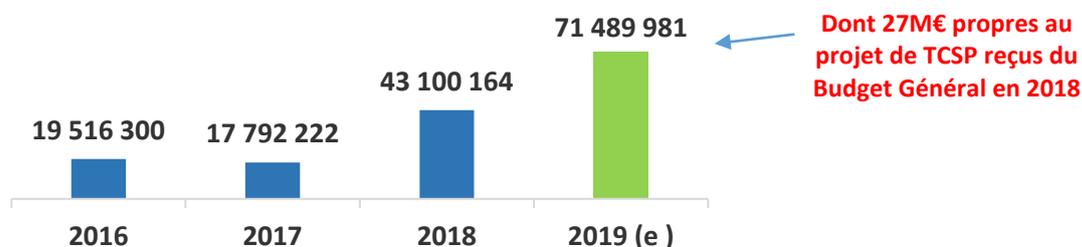
c- Epargne Nette



L'Epargne Nette du Budget Annexe doit être maintenue à un niveau substantiel pour participer à l'autofinancement des investissements du TCSP.

d- Caractéristiques de la dette

- Capitaux restant dus (en €)



- Capacité de désendettement (en nombre d'années d'Epargne Brute)



- Autres caractéristiques

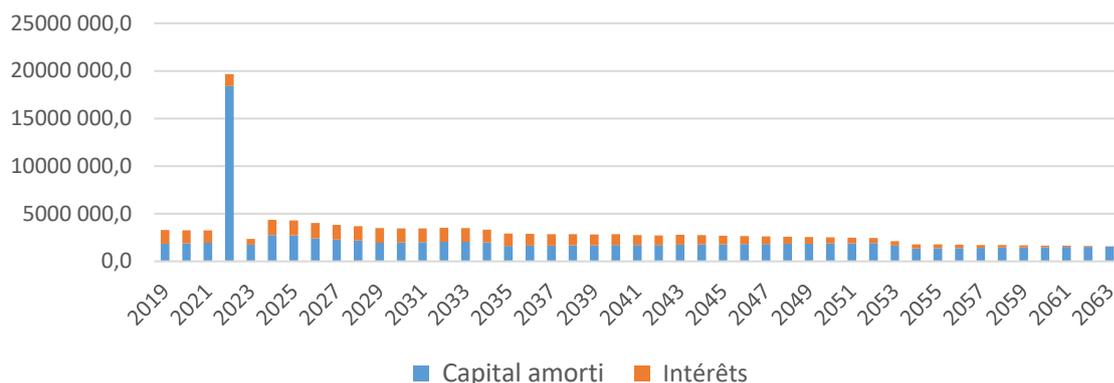
Les 14 prêts du Budget Annexe sont classés « 1-A » dans la Charte de Bonne Conduite.

Sur les 71,5M€ d'encours anticipé à la fin de l'exercice 2019, 40,3M€ sont à taux variables, dont l'essentiel sont adossés au Livret A, car mobilisés à partir de dispositifs de financement long terme spécifiques au TCSP. Les 31M€ restants sont à taux fixes.

Le taux moyen est de 3,44% et la durée de vie résiduelle est de 12 ans et 8 mois.

Enfin, le profil d'extinction de la dette est le suivant :

Profil d'extinction de la dette



Il peut être repéré, dans le graphique, le remboursement *in fine* de la part d'emprunt obligataire souscrit par la CASA en 2012 pour contribuer au financement du TCSP, pour un montant de 16 700 000 Euros.

De la même façon, l'horizon d'extinction illustre la mise en œuvre des financements « très long terme » contractualisés auprès de la Caisse des Dépôts et de la Banque Européenne d'Investissement.

III.2.1.2- Eléments prospectifs

III.2.1.2.1- Section d'Exploitation

a- Section d'Exploitation (en €)

DEPENSES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	27 975 718	28 230 000	29 322 830
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 935 200	3 812 400	3 892 460
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	800 000	800 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 714 722	2 800 000	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	152 496	183 000	186 843
66	CHARGES FINANCIERES	1 478 462	1 549 000	1 581 529
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	68	4 000	4 084
		0		
TOTAL		36 256 666	37 378 400	35 787 746

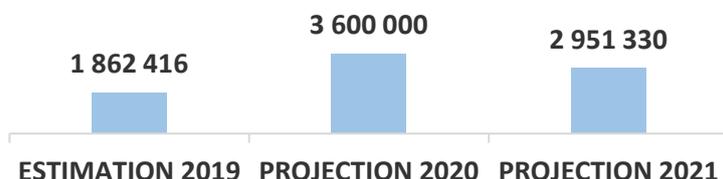
RECETTES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	3 544 870		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 326	3 100	3 147
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 110 627	4 120 000	4 181 800
73	IMPOTS ET TAXES	28 800 000	31 300 000	31 769 500
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 779 490	1 840 573	1 868 182
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	240 500	94 300	95 715
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	471 416	20 427	20 733
TOTAL		35 404 360	37 378 400	37 939 076

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement pourraient être les suivantes (en K€) :

ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
33 540	33 775	34 985

La progression des dépenses anticipée découle principalement de l'entrée en vigueur du nouveau marché de transport « T19 ».

b- Epargne Brute (en €)



Le maintien d'une CAF brute substantielle est un objectif majeur pour les années 2020 et 2021, malgré l'entrée en vigueur du « T19 ».

III.2.1.2.2- Section d'Investissement (en €)

DEPENSES		2019 (e)	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	751 274		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 511 950	3 566 697	3 623 784
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	702 833	899 000	900 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 167 197	7 366 000	7 245 183
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	17 483 235	18 700 000	14 939 534
TOTAL		34 616 489	30 531 697	26 708 500

RECETTES		2019 (e)	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	800		
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 714 722	3 600 000	3 625 000
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0	0	0
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0	3 000 000	700 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	31 901 767	23 931 697	22 409 000
TOTAL		34 617 289	30 531 697	26 709 000

a- Epargne Nette (en €)



Il s'agit de niveaux minimaux que pourrait atteindre l'Epargne Nette, avec un « point bas » attendu en 2019. L'enjeu des années 2020 et 2021 consistera à améliorer sensiblement cette dernière, de sorte à permettre un autofinancement substantiel des investissements notamment relatifs au TCSP.

b- Engagements pluriannuels

- Dette



La réalisation du projet « phare » de la CASA, à savoir le TCSP, induit un recours à des financements spécifiques à long terme dédiés.

Le recours aux emprunts dédiés au TCSP aura un impact à la hausse sur la capacité de désendettement, qui devrait être supérieure à 12 années pour le Budget Annexe, mais qui ne représente en réalité aucune difficulté dans la mesure où le financement par le Versement de Transport, particulièrement dynamique sur le périmètre de la CASA, permet de faire face à ses échéances tout en assurant le financement de l'exploitation du réseau.

- Plan Pluriannuel d'Investissement

Libellé	Durée	Total	2019	2020	2021
TCSP	4	78 200 000	22 300 000	26 400 000	16 500 000
Réseau	4	23 500 000	8 000 000	500 000	6 500 000
Total des dépenses		101 700 000	30 300 000	26 900 000	23 000 000

III.2.2- Budget Annexe « Théâtre Communautaire d'Antibes »

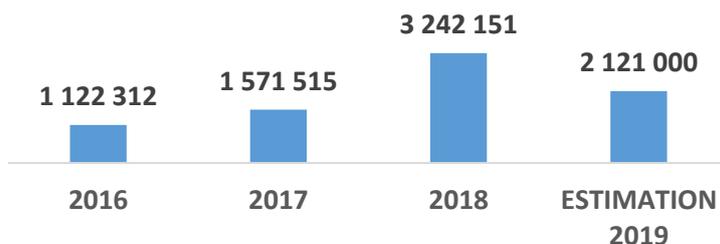
Le succès rencontré auprès du public est constant, et place le théâtre en tête des lieux culturels de la région Sud-PACA et même des lieux culturels français hors Ile de France.

III.2.2.1- Analyse rétrospective

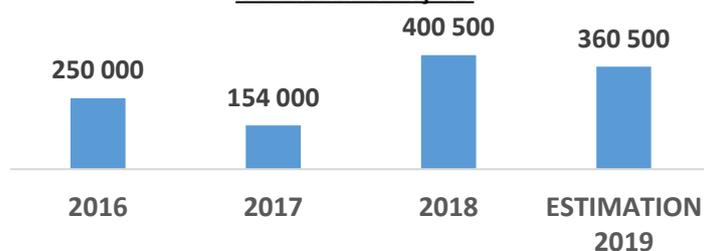
III.2.2.1.1- Section de Fonctionnement

a- Recettes (en €)

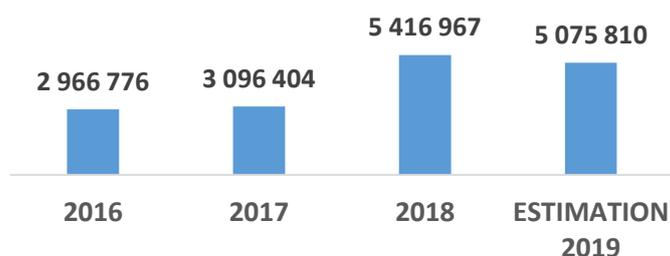
Recettes de l'activité



Subventions reçues



Autres produits courants



Ce poste comprend la participation du Budget Principal à l'équilibre du Budget Annexe pour environ 1,9M€, mais l'année 2018 a revêtu un caractère exceptionnel dans la mesure où il a vu des régularisations être réalisées sur des saisons artistiques passées. De ce fait, le Budget Principal a apporté une participation majorée non récurrente au titre de cet exercice.

Le solde correspond aux recettes de brasserie, mécénat, partenariats et locations de salles qui sont en forte expansion.

b- Dépenses

Les dépenses sont principalement d'ordre artistique, technique, de communication et relatives à la brasserie.

Elles concernent également les frais du bâtiment, ainsi que la rémunération versée à la SPL « Théâtre Communautaire d'Antibes ».

Il convient de noter que l'année 2018 est exceptionnelle, tant du point de vue des recettes que des dépenses, dans la mesure où elle a permis de réaliser une large part des régularisations portant sur l'ensemble des saisons depuis l'ouverture du théâtre, et notamment sur la saison artistique « 2016/2017 ».

L'année 2019 a présenté une configuration en normalisation, et le Budget Annexe « Théâtre Communautaire d'Antibes » retrouvera un profil classique à compter de l'année 2020.

c- Synthèse de la Section de Fonctionnement (en €)

DEPENSES		2016	2017	2018	ESTIMATION 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 588 840	4 202 216	9 940 756	6 882 308
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0		21 013	21 279
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	56 002	53 241	57 755	110 382
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	6 866	83 379	6 562
TOTAL		4 644 842	4 262 322	10 102 903	7 020 530

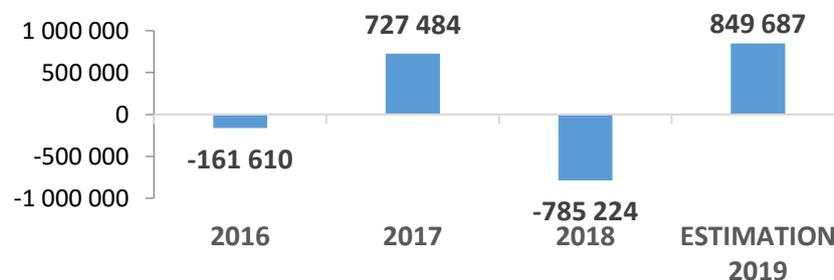
RECETTES		2016	2017	2018	ESTIMATION 2019
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	496 187	278 575	952 818	306
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 122 312	1 571 515	3 242 151	2 837 725
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	250 000	154 000	400 500	360 500
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 966 776	3 096 404	5 416 967	3 510 000
77	PRODUIT EXCEPTIONNELS	88 143	114 646	200 306	402 000
TOTAL		4 923 417	5 215 140	10 212 742	7 110 531

Par ailleurs, les Dépenses Réelles de Fonctionnement ont été les suivantes :

2016	2017	2018	ESTIMATION 2019
4 588 840	4 209 082	10 045 148	6 910 148

L'année 2018 a permis de procéder à la plupart des régularisations sur les saisons artistiques passées, et notamment la saison « 2016/2017 », qui faisait encore l'objet de contrôles lors de la clôture de l'exercice 2017. La situation sera totalement régularisée à l'issue de l'année 2020.

d- Epargne Brute / Nette (en K€)



Le Budget Annexe « Théâtre Communautaire d'Antibes » ne portant aucun endettement, l'Epargne Brute correspond à l'Epargne Nette.

En moyenne sur les 4 années observées, un équilibre est recherché par un abondement du Budget Général pour un montant strictement nécessaire aux besoins de financement.

III.2.2.1.2- Section d'Investissement (en €)

a- Synthèse

DEPENSES		2016	2017	2018	ESTIMATION 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT				109 532
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	15 000	16 203
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	126 874	23 197	236 294	98 213
TOTAL		126 874	23 197	251 294	223 948

RECETTES		2016	2017	2018	ESTIMATION 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	124 834	53 962	84 006	0
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	56 002	53 241	57 755	110 382
10	DOTATIONS, FONDSDIVERS ET RESERVES				109 532
TOTAL		180 836	107 203	141 761	219 914

L'année 2018 a permis de réaliser des investissements scéniques et techniques (informatique et télécommunications), l'activité artistique nécessitant un effort particulier d'adaptation aux technologies les plus récentes. Les investissements ont été poursuivis en 2019, et une adaptation plus substantielle de l'outil pourrait avoir lieu en 2020.

b- Besoin de financement

Le Budget Annexe ne comportant aucune dette, cet indicateur n'est pas applicable dans son cas.

c- Epargne Nette

Le Budget Annexe ne comportant aucune dette, l'Epargne Nette équivaut à l'Epargne Brute.

d- Caractéristiques de la dette

Pour la raison précédemment évoquée, les indicateurs relatifs à la capacité de désendettement et à l'analyse des capitaux restant dus n'est pas applicable.

III.2.2.2- Eléments prospectifs

III.2.2.2.1- Section de Fonctionnement

a- Evolution anticipée en 2020 et 2021 (en €)

DEPENSES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 882 308	7 912 030	8 078 183
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	21 279	21 280	21 727
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 382	150 000	153 150
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 562	10 000	10 210
TOTAL		7 020 531	8 093 310	8 263 270

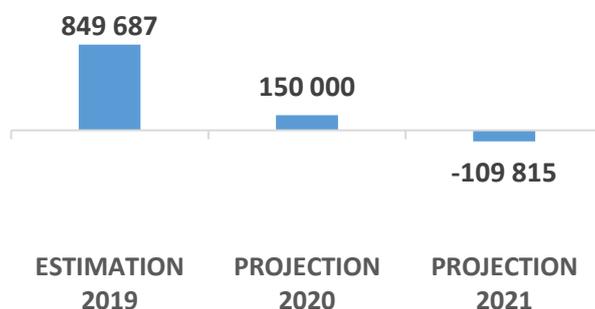
RECETTES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	306	-	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 837 725	3 640 000	3 694 600
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	360 500	425 000	425 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 510 000	3 626 310	3 680 705
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	402 000	402 000	200 000
TOTAL		7 110 531	8 093 310	8 000 305

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement pourraient être les suivantes en 2020 et 2021 :

ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
6 910 149	7 943 310	8 110 120

Suite aux régularisations réalisées en 2018, l'année 2019 retrouvera une trajectoire de dépenses similaire à la période « 2014-2017 ».

b- Epargne Brute/Nette (en K€)



Le Budget Annexe « Théâtre Communautaire d'Antibes » n'ayant pas vocation à porter un endettement à court terme, l'Epargne Brute équivaut à l'Epargne Nette.

Par ailleurs, l'année 2018 étant exceptionnelle du point de vue des régularisations qu'elle a permis de réaliser, l'Epargne Brute / Nette retrouve un niveau cohérent avec le modèle économique du Budget dès 2019.

III.2.2.2-2- Section d'Investissement (en €)

a- Evolution anticipée en 2020 et 2021

DEPENSES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	109 532		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 165	10 000	10 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 214	140 000	150 000
TOTAL		148 912	150 000	160 000

RECETTES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0		
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 382	150 000	160 000
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	109 532		
TOTAL		219 914	150 000	160 000

b- Engagements pluriannuels

- Dette

Il n'est pas envisagé de faire porter de financement bancaire au Budget Annexe. De ce fait, les indicateurs relatifs à la dette (trajectoire du besoin de financement et capacité de désendettement) sont inopérants dans ce cas.

- Plan Pluriannuel d'Investissement (en €)

Libellé	Durée	Total	2019	2020	2021
Etudes		26 165	6 165	10 000	10 000
Equipements scéniques, techniques, et administratifs	1	323 214	33 214	140 000	150 000
Installations et agencements (parking)	1	0			
Total des dépenses		349 379	39 379	150 000	160 000

III.2.3- Budget Annexe des Pépinières

L'année 2018 s'est inscrite dans la continuité du développement récent des pépinières de la CASA. En effet, le *Business Pole* comprend 2 bâtiments, dont 1 détenu en propre, tandis que *Starteo* poursuit son activité historique.

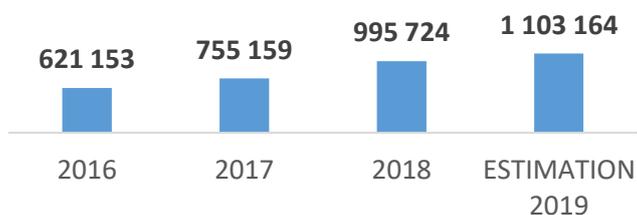
Ainsi, le périmètre d'activité retracé dans le Budget Annexe sera constant de 2018 à 2019.

III.2.3.1- Analyse rétrospective

III.2.3.1.1- Section de Fonctionnement (en €)

a- Recettes

Produits de gestion courante



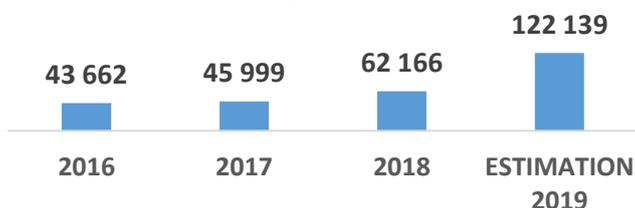
Le remplissage des deux structures d'hébergement d'entreprises assure un niveau substantiel de recettes. Toutefois, le modèle économique du Budget Annexe requiert une participation d'équilibre du Budget Général.

b- Dépenses

Chapitre 011



Chapitre 012



L'année 2019 voit une participation du Budget Annexe aux charges de structure mutualisées légèrement plus importante que les années précédentes, en raison de l'augmentation de l'activité.

c- Synthèse de la Section de Fonctionnement (en €)

DEPENSES		2016	2017	2018	ESTIMATION 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	342 018	560 756	705 661	862 781
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	43 662	45 999	62 166	122 139
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE ET TRANSFERT ENTRE SECTIONS	222 162	207 146	127 623	76 958
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	0	9 902	801
66	CHARGES FINANCIERES	0	28 776	49 564	35 640
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	225	0	1 636	0
TOTAL		608 067	842 678	956 551	1 098 319

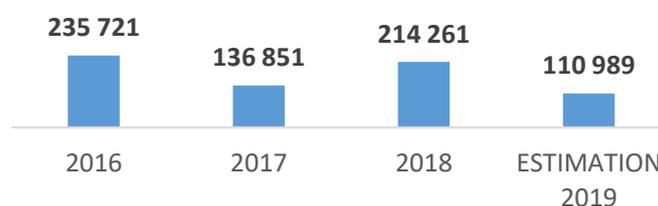
RECETTES		2016	2017	2018	ESTIMATION 2019
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	282 036	295 595	24 084	1 012
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0	0	0	163
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0	15 000	15 000	15 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	621 153	755 159	995 724	1 071 664
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	473	2 224	32 465	14 023
TOTAL		903 662	1 067 977	1 067 273	1 101 862

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 devrait être quasiment à l'équilibre (+ 35K€).

Par ailleurs, les Dépenses Réelles de Fonctionnement ont été les suivantes :

2016	2017	2018	ESTIMATION 2019
385 905	635 532	828 928	1 021 198

d- Epargne Brute (en €)



L'Epargne Brute est maintenue à un niveau constant et suffisant pour faire face au remboursement du capital d'un seul emprunt et à des investissements réalisés de façon sélective.

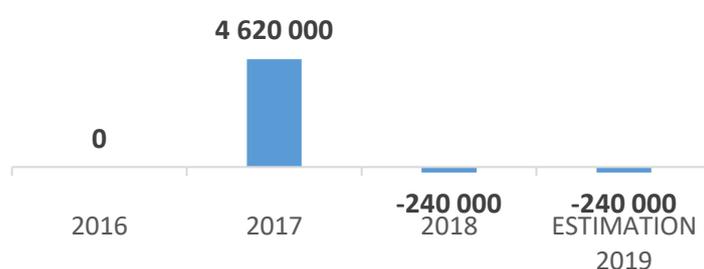
III.2.3.1.2- Section d'Investissement (en €)

a- Synthèse

DEPENSES		2016	2017	2018	ESTIMATION 2019
001	RESULTAT REPORTED D'INVESTISSEMENT			12 524	108 078
16	EMPRUNTSET DETTESASSIMILES	17 631	5 088 981	250 878	180 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				250
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 830	314 536	194 022	79 022
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 206	39 992	712	7 366
TOTAL		44 667	5 443 509	458 136	374 716

RECETTES		2016	2017	2018	ESTIMATION 2019
001	RESULTAT REPORTED D'INVESTISSEMENT	223 315	411 198		
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	222 162	207 146	127 623	76 958
10	DOTATIONS, FONDSDIVERSET RESERVES			201 216	109 710
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		3 000		0
16	EMPRUNTSET DETTESASSIMILES	10 389	4 809 642	16 013	0
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			5 206	8 000
TOTAL		455 866	5 430 986	350 058	194 668

b- Besoin de financement



Au cours de l'année 2017, le post-financement de l'acquisition du *Business Pole I* a été réalisée, par voie de recours à un emprunt d'un montant de 4 800 000 Euros, dont l'amortissement a débuté lors de l'année même. En effet, le Budget Général avait initialement effectué une avance auprès du Budget Annexe, qui a été restituée à l'occasion de l'encaissement du prêt.

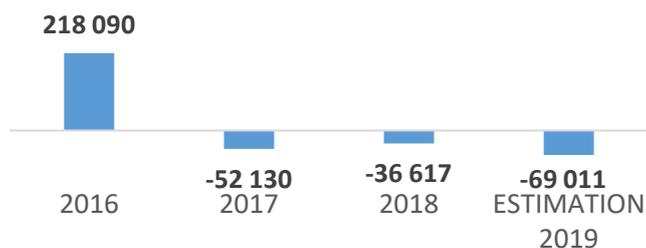
Ainsi, le Budget Annexe assume le mode de financement du principal outil par lequel la CASA exerce sa compétence « Développement Economique ».

Le besoin de financement n'est apparu positif que lors de l'année du post-financement du *Business Pole I*. Depuis cette date, le capital de la dette est amorti sans qu'il soit besoin de recourir de nouveau à l'emprunt.

La capacité de désendettement est peu significative dans le cas du Budget Annexe des Pépinières dans la mesure où l'Epargne Brute est en partie constituée de la participation du Budget Principal à son équilibre financier.

Le pilotage de ce Budget Annexe permet de gérer l'extinction de la dette sans qu'elle ne représente la moindre difficulté.

c- Epargne Nette



L'entrée en vigueur du remboursement de capital de l'emprunt levé pour l'acquisition du « *Business Pole I* » induit, de façon momentanée, une CAF nette très légèrement négative.

d- Caractéristiques de la dette

Le Budget Annexe des Pépinières ne compte qu'un seul emprunt, d'un montant initial de 4 800 000 Euros et d'une durée de 20 ans, soit une durée restant à amortir de 18 ans. Le capital restant dû, au 31 décembre 2019, sera de 4 140 000 Euros.

Ce financement est classé « 1-A » dans la Charte de Bonne Conduite, et délivre des intérêts selon le taux fixe de 1,1%. Le remboursement du capital est constant, ce qui induit des charges d'intérêts dégressives.

III.2.3.2- Eléments prospectifs

III.2.3.2.1- Section de Fonctionnement (en €)

a- Evolution anticipée en 2020 et 2021

DEPENSES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	862 781	922 135	941 500
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	122 139	137 300	140 183
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	163 000	0
042	OPERATIONS D'ORDRE ET TRANSFERT ENTRE SECTIONS	76 958	78 000	79 638
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	801	1 000	1 021
66	CHARGES FINANCIERES	35 640	55 000	56 155
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	1 636	1 670
TOTAL		1 098 319	1 358 070	1 220 167

RECETTES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 012		163 000
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	163	0	0
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	15 000	15 000	15 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 071 664	1 336 070	1 256 112
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 023	7 000	7 000
TOTAL		1 101 862	1 358 070	1 441 112

L'activité des Pépinières étant stabilisée, il est attendu une certaine constance du niveau de coûts de leur exploitation, tandis que le succès rencontré par l'occupation des locaux devrait permettre une légère augmentation des revenus.

b- Dépenses Réelles de Fonctionnement

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement pourraient être les suivantes :

ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
1 021 198	1 117 070	1 140 529

Ces dernières sont anticipées à un niveau relativement stable en 2020 et 2021 à comparer à l'année 2019.

c- Epargne Brute



Par conséquent, la CAF Brute est prévue à un niveau constant, permettant de faire face à l'amortissement du capital de l'emprunt en cours.

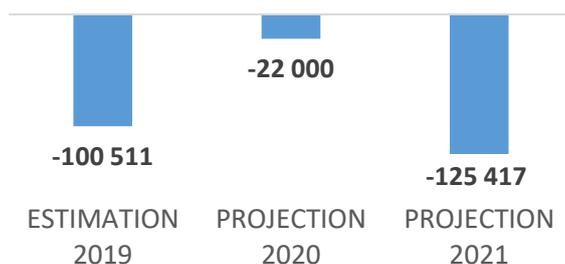
III.2.3.2.2- Section d'Investissement

a- Evolution anticipée en 2020 et 2021 (en €)

DEPENSES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	108 078		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	180 000	263 000	263 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	250	500	500
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 022	192 600	75 600
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 366	8 000	8 000
TOTAL		374 716	464 100	347 100

RECETTES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0		
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	76 958	78 000	79 638
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	109 710		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		163 000	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0	100 000	30 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	115 100	229 462
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 000	8 000	8 000
TOTAL		194 668	464 100	347 100

b- Epargne Nette anticipée (en €)



L'année 2019 devrait permettre de restaurer la CAF Nette, qui devrait ainsi redevenir positive.

c- Engagements pluriannuels

- Dette

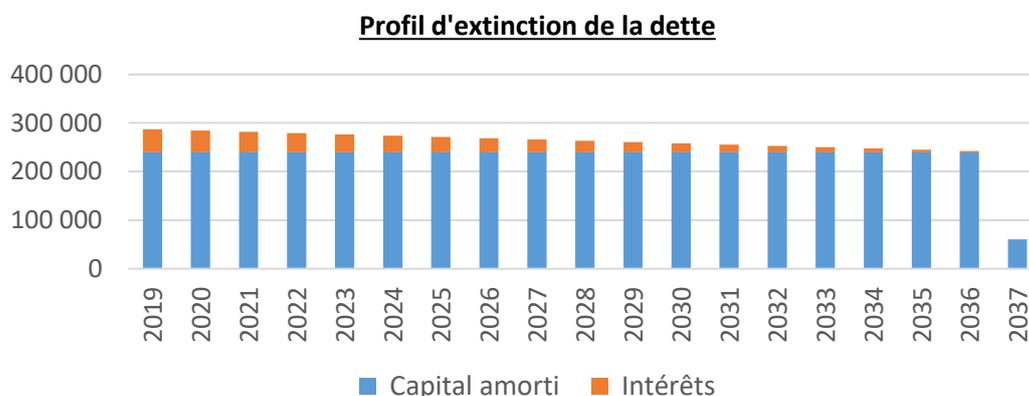
L'emprunt en cours étant à remboursement de capital constant, les dépenses à ce niveau seront de 240 000 Euros en 2020 et 2021.

Le capital restant dû sera donc aux niveaux suivants :

- Au 31 décembre 2020 : 3 900 000 Euros
- Au 31 décembre 2021 : 3 660 000 Euros

Par ailleurs, le taux fixe en vigueur permet une totale prévisibilité des charges financières sur ces exercices.

Ainsi, le profil d'extinction de la dette est le suivant :



- Plan Pluriannuel d'Investissements

Libellé	Durée	Total	2019	2020	2021
Investissements globaux	-	371 838	86 638	201 100	84 100
Total des dépenses		371 838	86 638	201 100	84 100

Les bâtiments hébergeant l'activité d'accueil et d'accompagnement de jeunes entreprises sont stabilisés du point de vue technique. Ils ne requièrent pas d'investissements notables dans un horizon prévisible.

III.2.4- Budget Annexe « Office de Tourisme Intercommunal »

Le Budget Annexe a été créé en 2017, en parallèle de la prise de compétence « Promotion du Tourisme » par la CASA.

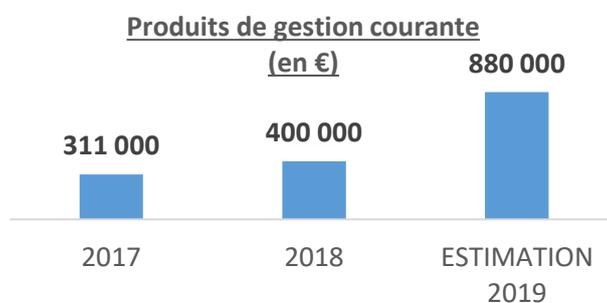
Lors de la première année d'exercice, la CASA a confié aux Communes remettantes la gestion des anciens Offices de Tourisme communaux, devenus des Bureaux d'Information Touristique.

L'année 2018 correspond ainsi à la première année de gestion directe, par la CASA, de la compétence, et l'exercice 2019 voit la montée en puissance de cette compétence, avec une allocation nouvelle de moyens financiers.

III.2.4.1- Analyse rétrospective

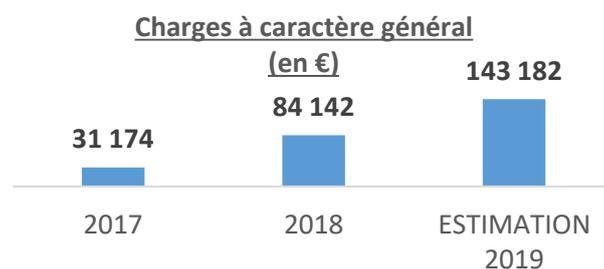
III.2.4.1.1- Section de Fonctionnement

a- Recettes

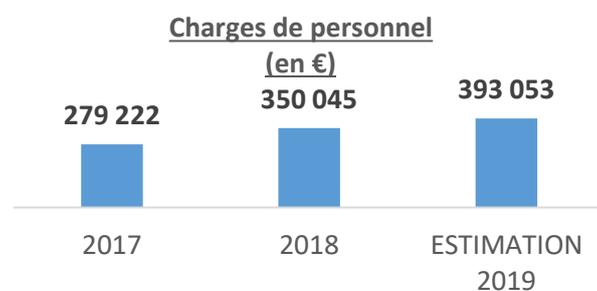


Hormis la vente d'ouvrages et cartes représentant des montants modiques dans le cadre de la promotion des sites remarquables situés sur le périmètre de la CASA, le Budget Annexe ne génère aucune recette propre, si bien que son équilibre est assuré par une contribution du Budget Principal.

b- Dépenses



Suite à la gestion des Bureaux d'Information Touristique réalisée en 2017 par les Communes pour le compte de la CASA, cette dernière a donné une première impulsion à la compétence, ce qui s'est traduit par une augmentation des charges relevant du Chapitre « 011 » en 2018. La montée en puissance de l'exercice de la compétence « Promotion du Tourisme » se poursuit en 2019, avec notamment la création de supports de communication significatifs (ex : Guide du « Petit Futé » spécifique aux Communes du moyen et haut-pays de la CASA).



De la même façon, l'exercice de la compétence « Promotion du Tourisme » en régie directe par la CASA en 2018 a nécessité le recrutement de personnel, ce qui a induit une hausse des charges liées qui se poursuit en 2019.

c- Synthèse de la Section de Fonctionnement (en €)

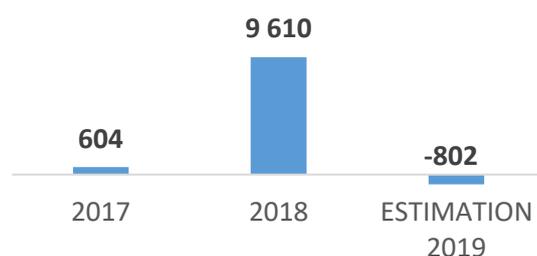
DEPENSES		2017	2018	ESTIMATION 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	31 174	84 142	143 182
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	279 222	350 045	393 053
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		0	354 000
TOTAL		310 396	434 188	890 235

RECETTE		2017	2018	ESTIMATION 2019
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		604	2 214
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		10 000	3 797
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		2 272	2 500
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	311 000	400 000	880 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		31 525	3 136
TOTAL		311 000	443 797	889 433

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement ont été les suivantes :

2017	2018	ESTIMATION 2019
310 396	434 188	890 235

d- Epargne Brute



La contribution du Budget Principal a simplement permis de faire face à l'échéance de capital d'un emprunt sans intérêts transféré à la CASA par l'une de ses Communes membres remettantes de la compétence.

Compte tenu du modèle économique du Budget Annexe « Office de Tourisme Intercommunal », la notion d'Epargne Brute n'est pas significative.

III.2.4.1.2- Section d'Investissement (en €)

a- Synthèse

DEPENSES		2017	2018	ESTIMATION 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			8 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		8 000	16 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			25 970
TOTAL		0	8 000	49 970

L'amortissement du capital de cet emprunt transféré correspond à l'unique dépense d'investissement réalisée lors des 2 premières années d'exercice de la compétence par la CASA.

RECETTES		2017	2018	ESTIMATION 2019
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			0
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			8 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			0
TOTAL			0	8 000

Outre cet emprunt transféré lors de la prise de compétence par la CASA, l'activité n'a pas nécessité la réalisation de recettes d'investissements supplémentaires.

b- Epargne Nette



La CAF nette est exceptionnellement négative en 2019 en raison de l'apurement du mandat de gestion ayant lié la CASA à la Commune de Tournettes sur Loup, et plus précisément l'échéance de remboursement de capital de l'emprunt dédié au BIT correspondant qui représente la somme de 8 000 € par an.

c- Caractéristiques de la dette

Lors de la prise de compétence « Promotion du Tourisme », la CASA s'est vue transférer un emprunt d'un montant de 120 000 Euros.

Issu d'un cadre privilégié des financements de la Caisse des Dépôts, ce prêt est à taux zéro et n'induit par conséquent aucune charge financière.

III.2.4.2- Eléments prospectifs

III.2.4.2.1- Section de Fonctionnement (en €)

a- Evolution anticipée en 2020 et 2021

DEPENSES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	143 182	172 860	176 490
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	393 053	447 600	457 000
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	64 000	8 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	2 000	7 042
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	354 000	356 050	363 527
TOTAL		890 235	1 042 510	1 012 059

Les années 2020 et 2021 verront la montée en puissance de la compétence exercée par la CASA, ce qui se traduit sur le niveau des dépenses de fonctionnement.

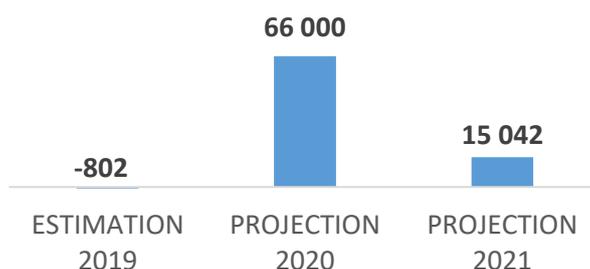
RECETTE		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 214		0
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	3 797	5 000	5 000
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 500	1 000	1 021
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	880 000	1 034 510	1 004 038
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 136	2 000	2 000
TOTAL		889 433	1 042 510	1 012 059

Le Budget Annexe n'ayant pas particulièrement vocation à générer des recettes propres ou attirer des subventions de fonctionnement, l'équilibre financier sera réalisé par ajustement de la contribution du Budget Principal.

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement pourraient être les suivantes :

2017	2018	ESTIMATION 2019
310 396	434 188	890 235

b- Epargne Brute



Le niveau d'Epargne Brute recherché a uniquement pour vocation de faire face au remboursement du capital des emprunts dédiés à la compétence « Promotion du Tourisme ».

III.2.4.2.2- Section d'Investissement (en €)

a- Evolution anticipée en 2020 et 2021

DEPENSES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	8 000		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	16 000	8 000	8 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 970	58 000	7 042
TOTAL		49 970	66 000	15 042

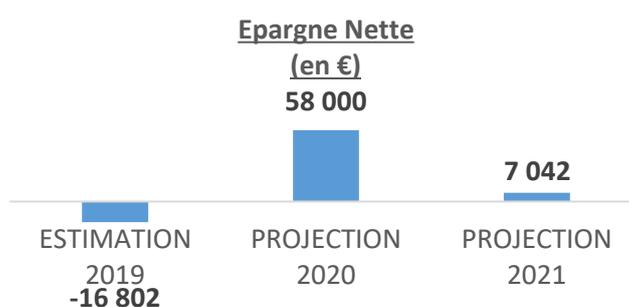
RECETTES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	64 000	8 000
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	2 000	7 042
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 000		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0		
TOTAL		8 000	66 000	15 042

L'année 2019 a vu la poursuite de la montée en puissance de l'exercice de la compétence « Promotion du Tourisme » par la CASA.

Toutefois, l'effort d'équipement et d'harmonisation des moyens des Bureaux d'Information Touristique, qui a été accentué en 2018 et 2019, retrouvera un niveau moins élevé en 2020 et 2021.

La réalisation de ces investissements sera assurée au moyen de l'autofinancement.

b- Epargne Nette anticipée (en €)



Le niveau de CAF Nette est piloté pour contribuer à financer les investissements qui seront réalisés par la CASA dans le cadre de la compétence « Promotion du Tourisme ».

c- Engagements pluriannuels

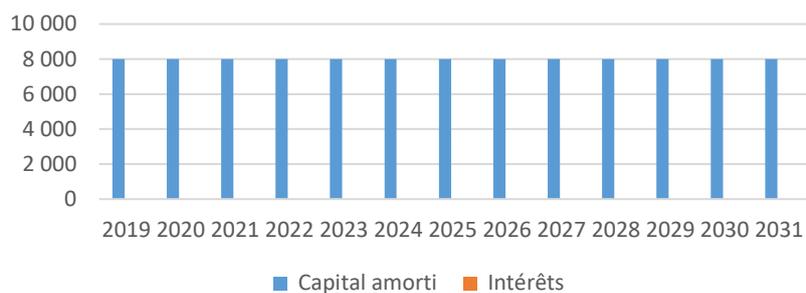
- Dette

L'emprunt en cours, à taux zéro, offre une prévisibilité totale de ses échéances.

Il est par ailleurs envisagé de recourir à des compléments de financements bancaires appartenant nécessairement à la catégorie « 1-A » de la Charte de Bonne Conduite et ayant, préférentiellement un taux d'intérêt fixe.

Le profil d'extinction de cet emprunt est le suivant :

Profil d'extinction de la dette (en €)



- Plan Pluriannuel d'Investissements (en €)

Libellé	Durée	Total	2019	2020	2021
Investissements globaux	-	91 012	25 970	58 000	7 042
Total des dépenses		91 012	25 970	58 000	7 042

III.2.5- Budget Annexe « GeMAPI »

Conformément aux dispositions de la Loi du 07 août 2015 dite « NOTRe », la CASA est devenue compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations « GeMAPI »).

Parallèlement, l'EPCI a opté pour un transfert facultatif de la compétence « Eaux Pluviales ».

L'année 2018 correspond ainsi à la première de l'exercice de ces deux compétences, et marque un point de départ à la suite duquel des moyens importants seront alloués, tant du point de vue du fonctionnement que de celui des investissements à réaliser.

En effet, consciente des enjeux que représentent la « GeMAPI » et la gestion des eaux pluviales, la CASA a planifié une montée en puissance de l'exercice de ces compétences dès l'exercice 2019, qui s'amplifiera en 2020 et 2021.

III.2.5.1- Analyse rétrospective

III.2.5.1.1- Section de Fonctionnement (en €)

a- Synthèse

DEPENSES		2018	ESTIMATION 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	383 414	374 879
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 183 735	1 353 144
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	35 563
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	447 644	448 000
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENTS	0	0
66	CHARGES FINANCIERES	0	5 000
TOTAL		2 014 793	2 216 586

RECETTES		2018	ESTIMATION 2019
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0	22 608
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	43 794	24 829
73	IMPOTS ET TAXES	2 000 000	2 180 000
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0	0
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	1
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	12 614
TOTAL		2 043 794	2 217 444

Les compétences « GeMAPI » et « Eaux Pluviales » n'ont pas vocation à générer des recettes propres de fonctionnement.

De ce fait, l'équilibre financier du Budget Annexe se fait par une contribution du Budget Principal.

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement devraient s'élever, en 2019, à la somme de 2 191 757 Euros.

b- Epargne Brute

A l'issue de l'exercice 2019, l'Epargne Brute du Budget Annexe s'est élevée à la somme de 36 421 Euros.

III.2.5.1.2- Section d'Investissement

a- Synthèse

DEPENSES		2018	ESTIMATION 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENTS	0	2 422 295
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	66 948	137 097
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 035 307	1 035 307
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	173 545	900 536
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 216 567	2 764 917
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0
TOTAL		2 492 367	7 260 152

RECETTES		2018	ESTIMATION 2019
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	35 563
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	70 073	143 504
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	7 100 000
TOTAL		70 073	7 279 067

b- Besoin de financement

Il a été souscrit, au cours de l'exercice 2019, un emprunt amortissable de 4 100 000 Euros d'une durée de 25 ans. Toutefois, la première échéance de remboursement de capital de ce dernier interviendra en 2020.

c- Epargne Nette

Le Budget Annexe ne comptant pas de remboursement de capital en 2019, l'Epargne Nette de l'exercice 2018 équivaut à l'Epargne Brute, soit 36 421 Euros.

d- Caractéristiques de la dette

L'emprunt figurant au stock de dette du Budget Annexe « GeMAPI » présente les caractéristiques suivantes :

- Montant initial : 4 100 000 Euros
- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt fixe : 0,69%
- Amortissement linéaire
- Echéances dégressives
- Périodicité de paiement des intérêts et de remboursement du capital : trimestrielle

III.2.5.2- Eléments prospectifs

III.2.5.2.1- Section de Fonctionnement (en €)

a- Evolution anticipée en 2020 et 2021

DEPENSES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	374 879	428 300	437 294
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 353 144	1 603 800	1 637 480
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 563	100 000	202 100
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	448 000	448 050	457 459
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENTS		189 850	193 837
66	CHARGES FINANCIERES	5 000	30 000	30 630
TOTAL		2 216 586	2 800 000	2 958 800

RECETTES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	22 608		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	24 829	0	
73	IMPOTS ET TAXES	2 180 000	2 800 000	2 958 800
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	-		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 614		
TOTAL		2 240 052	2 800 000	2 958 800

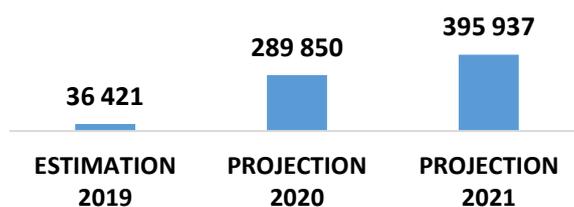
Les Dépenses Réelles de Fonctionnement pourraient être, en 2020 et 2021, les suivantes :

ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021	PROJECTION 2022
2 191 757	2 800 000	2 958 800	3 020 935

En conséquence de la montée en puissance du plan d'actions prévue pour l'exercice des compétences « GeMAPI » et « Eaux Pluviales », les Dépenses Réelles de Fonctionnement sont attendues en hausse sensible en 2020, pour ensuite se stabiliser à ce niveau en 2021.

Il est à noter que le Budget Principal participera à l'équilibre du Budget Annexe à due concurrence par voie de réduction du montant de la Dotation de Solidarité Communautaire.

b- Epargne Brute



Le niveau d'Epargne Brute est piloté de sorte à assurer le remboursement du capital des emprunts ainsi que pour contribuer à l'autofinancement des investissements.

III.2.5.2.2- Section d'Investissement

a- Evolution anticipée en 2020 et 2021

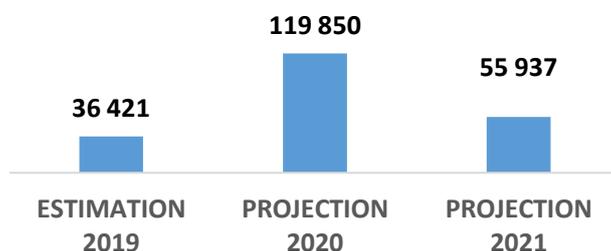
DEPENSES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENTS	2 422 295		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	137 097	877 200	877 200
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 035 307	1 035 307	1 035 307
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	900 536	7 252 000	7 252 000
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 764 917	5 398 000	5 398 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	170 000	340 000
TOTAL		7 260 152	14 732 507	14 902 507

RECETTES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 563	100 000	100 000
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		189 850	189 850
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	143 504	750 000	750 000
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0	3 846 000	3 846 000
16	EMPRUNTS	0	9 846 657	9 846 657
TOTAL		179 067	14 732 507	14 732 507

Il est ainsi anticipé une progression sensible des dépenses d'investissement eu égard au plan d'actions devant être mis en œuvre sur le périmètre de la CASA en termes de prévention des risques qui concernent la sécurité des personnes et des biens.

Compte tenu du caractère substantiel des investissements à réaliser, le plan de financement de ces ouvrages inclura nécessairement un recours à la dette bancaire, étant entendu que la CASA recherche les dispositifs les plus adaptés en termes de maturité de la dette.

b- Epargne Nette anticipée (en Euros)



La participation financière du Budget Principal sera ajustée afin qu'une part d'autofinancement des investissements soit assurée.

c- Engagements pluriannuels

- Dette

Le Budget Annexe « GeMAPI » ne compte pas de dette à l'issue de l'exercice 2018. Les indicateurs relatifs aux emprunts ne sont donc pas applicables.

Cependant, des prêts seront nécessairement souscrits au cours de l'exercice 2019. Conformément à sa stratégie financière, la CASA exclura tout prêt situé en dehors la catégorie « 1-A » prévue par la Charte

- Plan Pluriannuel d'Investissements (en €)

Libellé	Durée	Total	2019	2020	2021
Etudes	3	2 768 697	137 097	877 200	877 200
Subventions d'équipement	3	2 070 614	0	1 035 307	1 035 307
Acquisitions foncières	3	21 756 000	7 252 000	7 252 000	7 252 000
Travaux / ouvrages	3	16 194 000	5 398 000	5 398 000	5 398 000
Total des dépenses		42 789 311	12 787 097	14 562 507	14 562 507

III.2.6- Budget Annexe « Aménagement des Parcs d'Activité »

Conformément aux dispositions de la Loi du 07 août 2015 dite « NOTRe », la CASA est devenue compétente en matière de création et gestion de Zones d'Activité Economique (« ZAE »).

Toutefois, alors que la Loi prévoyait une date de transfert le 1^{er} janvier 2017, la CASA a convenu avec ses Communes membres que, le nombre et le périmètre des zones concernées par un transfert n'ayant pu être définis d'un point de vue technique avec une réunion du Bureau Communautaire en date du 17 décembre 2017, la compétence ne pouvait être exercée par la CASA qu'à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il a également été convenu que, la CASA étant insuffisamment préparée à la gestion de cette compétence à cette date, celle-ci serait confiée, pour ce qui est de l'année 2018, aux Communes remettantes par voie d'un mandat de gestion.

Ainsi, les opérations relatives à la gestion des « ZAE » sont retracées dans le cadre de ce Budget Annexe à compter de l'exercice 2018. Il en a notamment été ainsi des mandats de gestion ayant lié la CASA à certaines de ses Communes membres.

Le Budget Annexe ne retrace dorénavant plus la contribution versée par la CASA au SYMISA pour l'entretien des ex-ZAC de Sophia Antipolis jusqu'au 30 septembre 2018, date à partir de laquelle la CASA le réalise directement.

L'année 2019 a donc été la première pendant laquelle la CASA a exercé en régie directe la compétence « création et gestion de ZAE ».

III.2.6.1- Analyse rétrospective

III.2.6.1.1- Section de Fonctionnement (en €)

DEPENSES		2018	ESTIMATION 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	589 753	1 439 391
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0	86 353
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	14 534
66	CHARGES FINANCIERES	0	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
TOTAL		589 753	1 540 278

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement se sont élevées, lors de l'exercice 2019, à la somme de 1 525 744 Euros.

RECETTES		2018	ESTIMATION 2019
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		21 835
73	IMPOTS ET TAXES	611 588	1 420 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		55 330
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		24 295
TOTAL		611 588	1 521 461

L'Épargne Brute du Budget Annexe « Aménagement des Parcs d'Activité » a représenté la somme de - 26 119 Euros.

III.2.6.1.2- Section d'Investissement (en €)

a- Synthèse

DEPENSES		2018	ESTIMATION 2019
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		853 327
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 310	84 852
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	817 017	1 015 637
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0	37 347
TOTAL		853 327	1 991 163

RECETTES		2018	ESTIMATION 2019
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	14 534
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	1 500 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0
TOTAL		0	1 514 534

b- Besoin de financement

Un emprunt d'un montant de 1 500 000 Euros a été réalisé au cours de l'année 2019. Le modèle économique du Budget Annexe induit qu'il soit recouru à de nouveaux financements bancaires lors des années à venir.

c- Epargne Nette

L'emprunt nouvellement souscrit dans le cadre du Budget Annexe n'occasionnant pas de remboursement de capital au cours de l'exercice 2019, l'Épargne Nette équivaut à l'Épargne Brute, à savoir la somme de - 26 119 Euros.

d- Caractéristiques de la dette

L'emprunt souscrit en 2019 présente les caractéristiques suivantes :

- Montant initial : 1 500 000 Euros
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt fixe : 0,57%
- Périodicité de paiement des intérêts et de remboursement du capital : trimestrielle
- Amortissement : linéaire

III.2.6.2- Eléments prospectifs

III.2.6.2.1- Section de Fonctionnement (en €)

a- Evolution anticipée en 2020 et 2021

DEPENSES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 439 391	1 702 657	1 738 413
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	86 353	89 763	91 648
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	150 000	113 150
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 534	20 000	230 420
66	CHARGES FINANCIERES	0	45 000	45 945
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	10 000	10 210
TOTAL		1 540 278	2 017 420	2 229 786

Il est notamment prévu la poursuite de l'harmonisation de l'entretien de l'ensemble des ZAE transférées à la CASA.

RECETTES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	21 835	0	
73	IMPOTS ET TAXES	1 420 000	1 882 000	2 092 635
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	55 330	115 420	117 151
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 295	20 000	20 000
TOTAL		1 521 461	2 017 420	2 229 786

Le modèle économique de l'exercice de cette compétence induit que le Budget Principal apporte une participation financière au Budget Annexe « Aménagement des Parcs d'Activité ».

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement pourraient être les suivantes, en 2020 et 2021 :

ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
1 525 744	1 847 420	1 886 216

Ces dernières reflètent la volonté de la CASA de développer l'attractivité des ZAE qui lui ont été confiées, notamment pour optimiser les retombées en termes de recettes fiscales de la création d'activité économique dans leur périmètre.

b- Epargne Brute (en €)



III.2.6.2.2- Section d'Investissement (en €)

a- Evolution anticipée en 2020 et 2021

DEPENSES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	853 327		0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		170 000	340 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	84 852	453 500	200 000
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0	200 000	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 015 637	5 164 506	4 000 000
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	37 347	583 333	600 000
TOTAL		1 991 163	6 571 339	5 140 000

RECETTES		ESTIMATION 2019	PROJECTION 2020	PROJECTION 2021
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	150 000	113 150
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 534	20 000	230 420
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0	1 000 000	1 000 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 500 000	5 401 339	3 796 430
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	
TOTAL		1 514 534	6 571 339	5 140 000

b- Epargne Nette anticipée (en €)



Le niveau d'Epargne Nette du Budget Annexe « Aménagement des Parcs d'Activité » est piloté de sorte à atteindre strictement l'équilibre, le mode de financement des investissements étant essentiellement fondé sur le recours à l'emprunt.

c- Engagements pluriannuels

- Dette

L'emprunt souscrit en 2019 pour participer au financement des investissements retracés dans le cadre du Budget Annexe et ceux à venir appartiennent nécessairement à la catégorie « 1-A » de la Charte de Bonne Conduite.

Ces financements seront préférentiellement à taux fixe, hormis dans le cas précis de portages fonciers pour lesquels les concours à taux variables peuvent présenter un intérêt économique.

Compte tenu des financements envisagés au cours des années 2020 et 2021, l'évolution du besoin de financement pourrait être le suivant :



Ces financements ont contribué à la valorisation des actifs de la CASA qui, lors de leur cession, permettront d'atteindre l'équilibre financier.

- Plan Pluriannuel d'Investissements

Les principaux projets d'investissements portant sur des ZAE et ayant vocation à être retracés dans le Budget Annexe « Aménagement des Parcs d'Activité » sont les suivants :

Etudes	3	738 352	84 852	453 500	200 000
Acquisitions foncières	3	10 180 143	1 015 637	5 164 506	4 000 000
Subventions d'équipement	3	200 000	0	200 000	0
Travaux / ouvrages	3	1 220 680	37 347	583 333	600 000
Total des dépenses		12 339 175	1 137 836	6 401 339	4 800 000

III.2.7- Régie à autonomie financière « Eau » et Budget Annexe « Eau – Activités Déléguées »

III.2.7.1- Cadre législatif du transfert des compétences « Approvisionnement en Eau Potable » et Assainissement des Eaux Usées »

Depuis sa promulgation en 2015, la loi dite « NOTRe » a rendu obligatoire le transfert des compétences eau potable et assainissement (entendu à l'origine comme l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion des eaux pluviales urbaines) aux EPCI à fiscalité propre au plus tard au 1er janvier 2020 (articles L. 5214-16 et L. 5216-5 du CGCT, issus des articles 64 et 66 de la loi NOTRe)

Notons que ces compétences étaient déjà optionnelles pour les communautés d'agglomération.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « Eau » et « Assainissement », est venue aménager les conditions de ce transfert. Si elle n'emporte pas de modification du calendrier pour les communautés d'agglomération, qui restent concernées par le transfert obligatoire des compétences au 1er janvier 2020, la loi modifie certaines dispositions en vigueur, notamment celles issues de la loi dite « NOTRe », sur les points suivants :

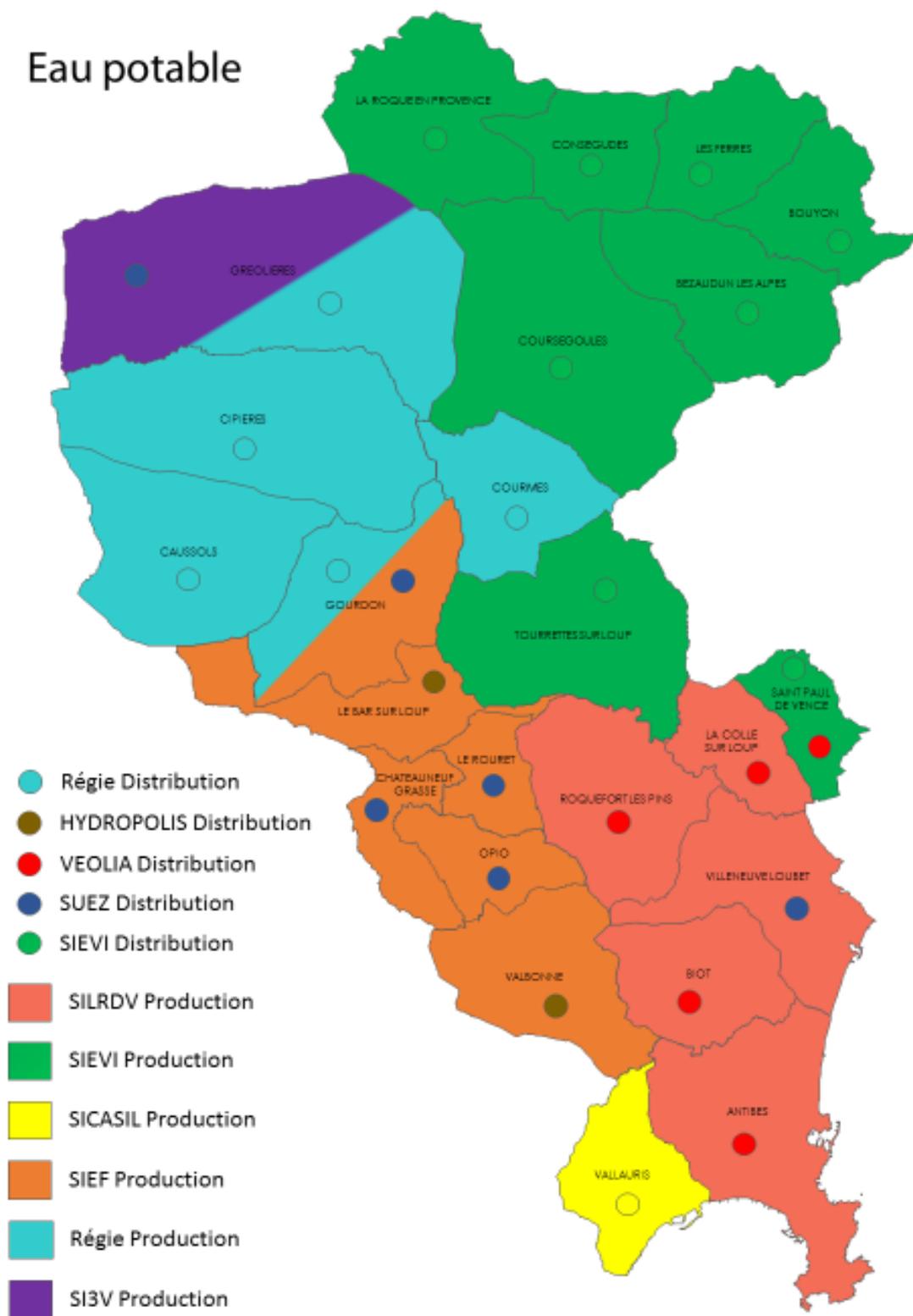
1. **Mécanisme de représentation-substitution** : communautés de communes et d'agglomération peuvent se substituer à leurs Communes membres au sein d'un syndicat qui s'étend **sur le périmètre de plusieurs EPCI, et non plus de trois EPCI au moins**. Cela constitue, pour les communautés de communes, un retour au droit commun et, pour les communautés d'agglomération, un assouplissement supplémentaire par rapport au droit commun.
2. **Création d'une régie unique** : cette disposition autorise **l'organisation d'une régie unique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière**, conformément aux dispositions de l'article L. 2221-10 du CGCT, sans remettre en question l'obligation d'autonomie financière de chacun des services publics. L'individualisation du coût des SPIC au sein de budgets annexes distincts reste la règle.

De fait, l'entrée en vigueur de la loi du 3 août 2018 a entériné le maintien, à l'issue du transfert prévu au 1^{er} janvier 2020, de l'ensemble des syndicats compétents en matière d'eau et d'assainissement sur le territoire, à l'exception du SILRDV pour l'eau potable et du SIA pour l'assainissement.

III.2.7.2- Présentation de la Régie à Autonomie Financière et du Budget Annexe relatif aux activités déléguées « Approvisionnement en Eau Potable »

III.2.7.2.1- Mode de gestion de la compétence « Approvisionnement en Eau Potable » sur le périmètre

Eau potable



III.2.7.2.2- Tarifs en vigueur et assiettes de facturation

Sur le territoire, les tarifs en vigueur en matière de redevance de l'eau potable sont généralement composés d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (consommation).

Le prix de l'eau est composé d'une redevance perçue par le délégataire et d'une surtaxe communale, pour les collectivités disposant d'un service géré en DSP, ou d'une seule redevance communale pour les Communes en régie.

A cela s'ajoutent les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau, ainsi que la TVA au taux en vigueur (5,5%) pour les services assujettis.

Pour une facture 120 m³, les tarifs appliqués sur le territoire sont les suivants :

Récapitulatif des tarifs en vigueur (HT)		Date d'applicabilité des tarifs		COLLECTIVITE				
				PART DELEGATAIRE				
				Part fixe		Part variable		
				Par Unité de Logement	Au compteur (selon diam. branchement)	Equiv. pour 120m3	0 m3	30 m3
		12-15mm						
Antibes	01/01/2018		17,83 €				0,26 €	
Biot	01/01/2018		85,44 €				0,88 €	
Bouyon - Village								
Caussols	01/01/2019							
Châteauneuf Grasse	01/01/2019		90,08 €				1,01 €	
Cipières	01/01/2019							
Courmes	01/01/2018							
Gourdon	01/01/2018							
Gréolières	01/01/2019							
La Colle-sur-Loup	01/01/2019		26,28 €	0,70 €				
Le Bar-sur-Loup	01/01/2018		84,02 €				1,3394 €	
Le Rouret	01/04/2018		50,84 €				1,19 €	
Opio	01/10/2019		72,60 €				1,28 €	
Roquefort-les-Pins	01/01/2019		46,56 €				0,92 €	
Saint Paul de Vence - Hors SIEVI	01/01/2019		32,68 €				1,01 €	
Tourrettes s/Loup - Hors SIEVI	01/01/2017							
Valbonne	01/01/2018		32,88 €		0,42 €		0,72 €	
Villeneuve-Loubet	01/01/2019	13,16 €					0,53 €	
SIEVI	01/01/2016		47,56 €			0,51 €		0,78 €
SICASIL	01/01/2018		56,23 €		0,49 €			0,29 €
S3V	01/01/2018	57,92 €	56,64 €				1,70 €	

Récapitulatif des tarifs en vigueur (HT)		Date d'applicabilité des tarifs		PART COLLECTIVITE							
				Part fixe		Part variable (€ / m3)					
				Abonnement selon consommation		Par Unité de Logement	Au compteur (selon diam. branchement)	0m3	47m3	80m3	120m3
				< 20m3	> 20m3						
				12-15mm							
Antibes	01/01/2018				0,00 €			0,00 €			
Biot	01/01/2018				0,00 €			0,10 €			
Bouyon - Village											
Caussols	01/01/2019				110,00 €			2,30 €			
Châteauneuf Grasse	01/01/2019				0,00 €			0,11 €			
Cipières	01/01/2019	60,97 €	39,24 €					0,90 €			
Courmes	01/01/2018				137,21 €			0,80 €			
Gourdon	01/01/2018				76,00 €			1,00 €			
Gréolières	01/01/2019				81,00 €			1,20 €			
La Colle-sur-Loup	01/01/2019				0,00 €	0,05 €		0,10 €			
Le Bar-sur-Loup	01/01/2018				6,96 €			0,08 €			
Le Rouret	01/04/2018				17,23 €			0,14 €			
Opio	01/10/2019				0,00 €			0,08 €			
Roquefort-les-Pins	01/01/2019				12,20 €			0,22 €			
Saint Paul de Vence - Hors SIEVI	01/01/2019				0,00 €			0,50 €			
Tourrettes s/Loup - Hors SIEVI	01/01/2017				62,60 €	0,76 €		1,15 €			
Valbonne	01/01/2018				0,00 €			0,16 €			
Villeneuve-Loubet	01/01/2019			9,86 €				0,07 €			
SIEVI	01/01/2016				17,00 €		0,17 €	0,30 €			
SICASIL	01/01/2018				0,00 €			0,17 €			
S3V	01/01/2018		25,00 €					0,34 €			

Soit le coût global suivant pour la part relative au service « Approvisionnement en Eau Potable » (AEP) sur une facture 120 m³ :

Récapitulatif des tarifs en vigueur (HT)		Date d'applicabilité des tarifs		FACTURE 120m3 (€ HT)								
				AEP								
				Part AEP - Facture 120m3 (€ HT ; hors Agence de l'Eau)		Agence de l'Eau		Part AEP - Facture 120m3 (€ HT)		TVA 5,5% (AEP)	Part AEP - Facture 120m3 (€ TTC)	
				Part AEP (€ HT ; hors Agence de l'Eau)	Equiv. € HT / m3	Redevance pollution** (Valeur 2018) (€ HT / m3)	Redevance prélèvement** (€ HT / m3)	Part AEP totale (€ HT)	Equiv. € HT / m3		Total AEP (€ TTC)	Equiv. € TTC / m3
Antibes	01/01/2018	48,54 €	0,40 €	0,29 €	0,06 €	90,52 €	0,75 €	4,98 €	95,50 €	0,80 €		
Bézaudun	01/01/2017	162,16 €	1,35 €	0,29 €	0,05 €	202,96 €	1,69 €	11,16 €	214,12 €	1,78 €		
Biot	01/01/2018	203,22 €	1,69 €	0,29 €	0,08 €	247,62 €	2,06 €	13,62 €	261,24 €	2,18 €		
Bouyon - SIEVI	01/01/2017	162,16 €	1,35 €	0,29 €	0,05 €	202,96 €	1,69 €	11,16 €	214,12 €	1,78 €		
Bouyon - Village		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Caussols	01/04/2019	386,00 €	3,22 €	0,29 €	0,07 €	429,58 €	3,58 €	0,00 €	429,58 €	3,58 €		
Châteauneuf Grasse - SIVOM	01/01/2019	223,84 €	1,87 €	0,29 €	0,06 €	265,84 €	2,22 €	14,62 €	280,47 €	2,34 €		
Châteauneuf Grasse - SI Bouillides	01/01/2019	223,84 €	1,87 €	0,29 €	0,06 €	265,84 €	2,22 €	14,62 €	280,47 €	2,34 €		
Ciapières	01/01/2019	147,24 €	1,23 €	0,29 €	0,00 €	182,04 €	1,52 €	0,00 €	182,04 €	1,52 €		
Conségudes	01/01/2017	162,16 €	1,35 €	0,29 €	0,05 €	202,96 €	1,69 €	11,16 €	214,12 €	1,78 €		
Courmes	01/07/2018	137,21 €	1,14 €	0,29 €	0,15 €	190,01 €	1,58 €	0,00 €	190,01 €	1,58 €		
Coursegoules	01/01/2017	162,16 €	1,35 €	0,29 €	0,05 €	202,96 €	1,69 €	11,16 €	214,12 €	1,78 €		
Gourdon	01/01/2018	196,00 €	1,63 €	0,29 €	0,06 €	238,23 €	1,99 €	0,00 €	238,23 €	1,99 €		
Gréolières	01/01/2019	225,00 €	1,88 €	0,29 €	0,11 €	272,70 €	2,27 €	0,00 €	272,70 €	2,27 €		
Gréolières les Neiges	01/01/2018	383,99 €	3,20 €	0,29 €	0,09 €	428,99 €	3,57 €	23,59 €	452,58 €	3,77 €		
La Colle-sur-Loup	01/01/2018	117,96 €	0,98 €	0,29 €	0,07 €	161,02 €	1,34 €	9,41 €	170,43 €	1,42 €		
La Roque en Provence	01/01/2017	162,16 €	1,35 €	0,29 €	0,05 €	202,96 €	1,69 €	11,16 €	214,12 €	1,78 €		
Le Bar-sur-Loup	01/01/2018	260,77 €	2,17 €	0,29 €	0,06 €	302,77 €	2,52 €	16,65 €	319,42 €	2,66 €		
Le Rouret - SIVOM	01/04/2018	227,29 €	1,89 €	0,29 €	0,06 €	269,29 €	2,24 €	14,81 €	284,10 €	2,37 €		
Le Rouret - SI Bouillides	01/04/2018	227,29 €	1,89 €	0,29 €	0,06 €	269,29 €	2,24 €	14,81 €	284,10 €	2,37 €		
Les Ferres	01/01/2017	162,16 €	1,35 €	0,29 €	0,05 €	202,96 €	1,69 €	11,16 €	214,12 €	1,78 €		
Opio - SIVOM	01/01/2018	235,34 €	1,96 €	0,29 €	0,06 €	277,34 €	2,31 €	15,25 €	292,60 €	2,44 €		
Opio - SI Bouillides	01/01/2018	235,34 €	1,96 €	0,29 €	0,06 €	277,34 €	2,31 €	15,25 €	292,60 €	2,44 €		
Roquefort-les-Pins	01/01/2019	195,25 €	1,63 €	0,29 €	0,07 €	238,45 €	1,99 €	13,11 €	251,56 €	2,10 €		
Saint Paul de Vence - Hors SIEVI	01/01/2019	213,95 €	1,78 €	0,29 €	0,05 €	254,75 €	2,12 €	14,01 €	268,76 €	2,24 €		
Saint Paul de Vence - SIEVI	01/01/2017 (AEP)	162,16 €	1,35 €	0,29 €	0,05 €	202,96 €	1,69 €	11,16 €	214,12 €	1,78 €		
Tourrettes s/Loup - Hors SIEVI	01/01/2017	182,27 €	1,52 €	0,29 €	0,00 €	217,07 €	1,81 €	11,94 €	229,01 €	1,91 €		
Tourrettes s/Loup - SIEVI	01/01/2017	162,16 €	1,35 €	0,29 €	0,05 €	202,96 €	1,69 €	11,16 €	214,12 €	1,78 €		
Valbonne	01/01/2018	129,48 €	1,08 €	0,29 €	0,07 €	172,20 €	1,44 €	9,47 €	181,67 €	1,51 €		
Vallauris	01/01/2018	118,45 €	0,99 €	0,29 €	0,11 €	165,85 €	1,38 €	9,12 €	174,98 €	1,46 €		
Villeneuve-Loubet	01/01/2019	95,60 €	0,80 €	0,29 €	0,05 €	136,40 €	1,14 €	7,50 €	143,90 €	1,20 €		

Ces tarifs s'appliquent aux usagers en fonction des volumes de consommation d'eau qui leur sont facturés.

Hors territoires inclus dans les syndicats de distribution d'eau potable qui se maintiennent à l'issue du transfert de compétences (SIEVI, SICASIL, SI3V), les assiettes de facturation sur le territoire de la CASA évoluent comme suit entre 2014 et 2018 :

Collectivité	Nombre d'abonnés ou unités de logement (parts fixes)						
	2014	2015	2016	2017	% prog. / an moy. 14-17	2018	% prog. / an moy. 14-18
Antibes	19 924	20 073	20 245	20 325	0,7%	20 508	0,7%
Biot	4 513	4 559	4 597	4 632	0,9%	4 641	0,7%
Caussols	172	172	172	173	0,2%	173	0,2%
Châteauneuf-Grasse	1 825	1 770	1 788	1 787	-0,7%	1 802	-0,3%
Ciapières	306	299	307	309	0,3%	313	0,6%
Courmes	67	67	67	67	0,0%	68	0,4%
Gourdon	235	235	235	110	-22,4%	235	0,0%
Gréolières	321	322	322	322	0,1%	322	0,0%
La Colle sur Loup	3 449	3 517	3 589	3 612	1,6%	3 668	1,6%
Le Bar sur Loup	1 489	1 489	1 478	1 472	-0,4%	1 478	-0,2%
Le Rouret	1 927	1 883	1 881	1 854	-1,3%	1 863	-0,8%
Opio	1 142	1 120	1 131	1 108	-1,0%	1 193	1,1%
Roquefort les Pins	3 095	3 167	3 220	3 269	1,8%	3 357	2,1%
Valbonne	5 461	5 126	5 080	4 948	-3,2%	5 260	-0,9%
Villeneuve Loubet (Unités de logement)	10 363	10 906	11 086	11 086	2,3%	11 196	2,0%
Total	54 289	54 705	55 198	55 074	0,5%	56 077	0,8%

Collectivité	Volumes facturés (m3)				% prog.	2018	% prog.
	2014	2015	2016	2017			
Antibes	10 010 791	10 096 258	9 955 467	10 455 899	1,5%	10 608 624	1,5%
Biot	1 498 931	1 468 424	1 517 040	1 534 950	0,8%	1 547 148	0,8%
Caussols	13 684	13 684	13 684	15 130	3,4%	15 645	3,4%
Châteauneuf-Grasse	520 505	613 202	624 260	603 687	5,1%	705 387	7,9%
Cipières	25 457	29 756	22 255	28 292	3,6%	25 392	-0,1%
Courmes	6 000	6 000	6 000	6 000	0,0%	5 249	-3,3%
Gourdon	47 799	34 837	33 394	35 248	-9,7%	31 845	-9,7%
Gréolières	26 000	26 000	26 000	26 000	0,0%	26 000	0,0%
La Colle sur Loup	1 034 843	1 089 214	1 091 239	1 128 913	2,9%	1 162 133	2,9%
Le Bar sur Loup	474 593	474 593	528 706	495 442	1,4%	539 504	3,3%
Le Rouret	376 653	379 916	355 271	454 370	6,5%	371 152	-0,4%
Opio	342 183	335 109	372 668	433 734	8,2%	499 874	9,9%
Roquefort les Pins	1 127 158	1 161 111	1 146 982	1 207 016	2,3%	1 160 239	0,7%
Valbonne	1 524 845	1 599 946	1 687 282	1 598 037	1,6%	1 540 564	0,3%
Villeneuve Loubet	2 169 007	2 283 485	2 142 433	2 248 422	1,2%	2 358 647	2,1%
Total	19 198 449	19 611 535	19 522 681	20 271 140	1,8%	20 597 402	1,8%

Remarque : les éléments surlignés en orange correspondent aux données non connues, reconstituées sur la base des éléments à notre disposition.

III.2.7.2.3- Modalités de suivi budgétaire

Les services de l'AEP sont aujourd'hui suivis selon différentes modalités budgétaires :

- Au sein de budgets annexes individualisés de l'eau potable,
- Au sein de budgets annexes communs eau potable et assainissement (communes de moins de 3 500 hab.),
- Au sein du budget général, pour les communes de moins de 500 hab. et les services concédés.

Les budgets sont suivis selon l'Instruction Budgétaire et Comptable « M 4 » applicable aux SPIC, et plus précisément le plan comptable spécifique aux services d'approvisionnement en eau potable et assainissement des eaux usées « M49 ».

A la suite du transfert de compétences, si celui-ci ne devait pas être remis en cause par le Législateur avant la fin de l'année 2019, la CASA doit regrouper budgétairement les différents services communaux actuellement existant.

Les budgets annexes créés par la CASA seront donc :

- **Individualisés par SPIC** (Eau Potable, Assainissement)
- **Individualisés selon le mode de gestion** (art. L.2221-4 et L.2221-6 du CGCT : tout budget relatif à un SPIC en gestion directe doit être créé au minimum sous forme de régie dotée de l'autonomie financière).

Deux budgets sont donc créés en ce qui concerne la compétence AEP :

- Le budget de la Régie à Autonomie Financière,
- Un Budget Annexe « Activités Déléguées », disposant d'un compte de liaison avec le Budget Général (451x).

III.2.7.3- Régie à Autonomie Financière « AEP »

Le budget autonome de la régie de l'eau potable recouvre les services d'eau actuellement gérés en régie par les communes sur le périmètre, à savoir :

- Caussols,
- Cipières,
- Courmes,
- Gourdon,
- Gréolières (hors Gréolières les Neiges, gérée par le SI3V).

Notons que les communes de Bouyon et Tournettes-sur-Loup, disposant pour une partie de leur territoire d'un service de distribution d'eau en régie communale, auront intégré le SIEVI au titre de ces services au 1^{er} janvier 2020.

Le budget annexe de la régie intègre donc :

- Les éléments relatifs au budget annexe de l'eau potable de Gourdon (régie simple),
- Les éléments relatifs aux budgets annexes eau / assainissement des communes de Caussols, Cipières et Courmes, pour leurs parties relatives à l'eau potable,
- Les éléments relatifs au service de l'eau potable de Gréolières, identifiés au sein du budget général de la commune.

Les éléments de consolidation budgétaire présentés ci-après sont ainsi issus de la ventilation et de l'identification des écritures relatives à l'eau potable au sein de ces différents budgets.

Conformément aux dispositions en vigueur concernant les SPIC, la régie de l'eau potable est une régie à autonomie financière, retracée au sein d'un budget annexe tenu selon la nomenclature M49.

Notons enfin que l'article 256 B du CGI prévoit l'assujettissement du service à TVA pour les EPCI exerçant sur un champ d'action d'au moins 3 000 habitants.

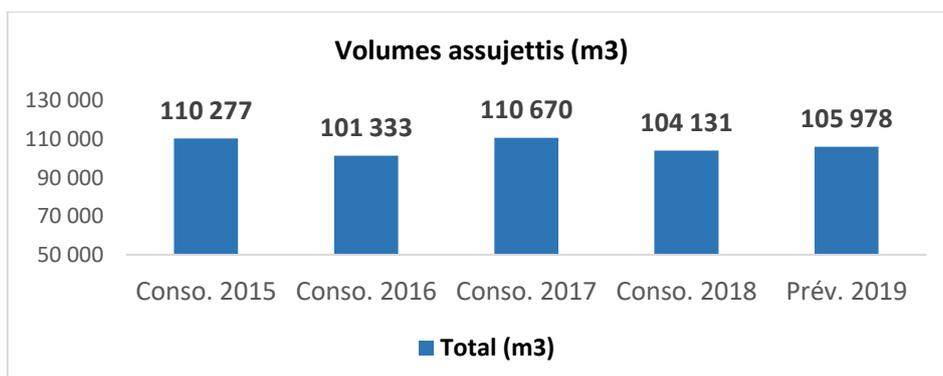
Les services des communes en régie, aujourd'hui non assujettis, seront donc assujettis à TVA à l'issue du transfert de compétences, dans le cadre de la régie mise en place par la CASA.

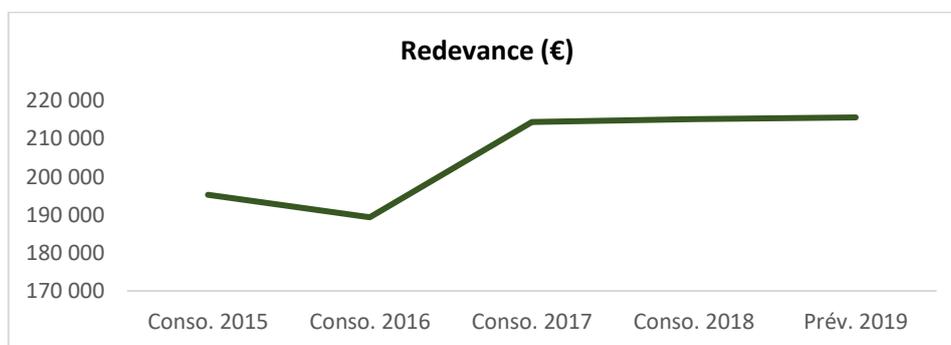
Notons enfin que les éléments relatifs à l'exercice 2019 correspondent à une extrapolation prévisionnelle des données connues à ce jour.

III.2.7.3.1- Analyse rétrospective par consolidation des Communes concernées

a- Section d'Exploitation

- Evolution de la Redevance « Eau Potable »





La redevance de l'eau potable est assise d'une part sur les tarifs en vigueur au sein des collectivités (cf. p. 5-6), et d'autre part sur les données d'assiette, à savoir le nombre d'abonnés et les volumes d'eau consommés.

- Evolution des recettes d'exploitation

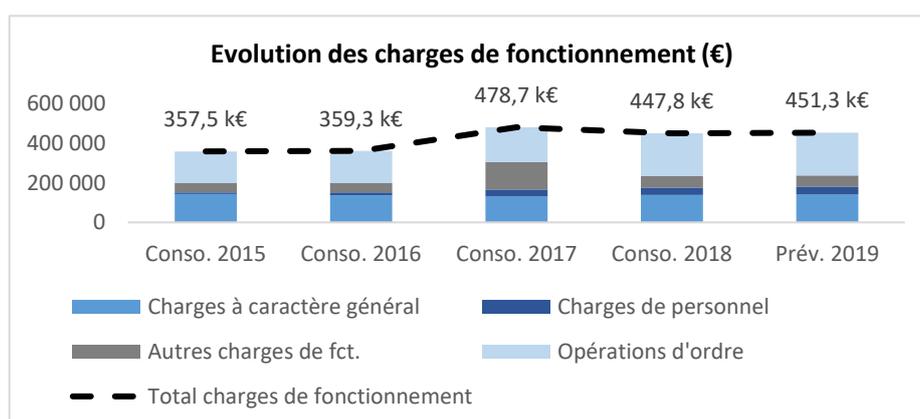
Budget Régie (k €)	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Prév. 2019
013 - Atténuations de charges	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
70 - Produits des services	242,8	232,3	256,4	253,5	260,8
Redevance	195,3	189,4	214,5	215,3	215,7
74 - Dotations et participations	38,1	39,5	65,1	56,6	78,7
75 - Autres produits de gestion cour.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
76 - Produits financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
77 - Produits exceptionnels	0,0	0,3	0,2	0,7	0,0
042 - Opérations d'ordre	111,4	113,7	113,0	115,8	114,1
Total produits de fonctionnement	392,2	385,9	434,6	426,7	453,6

Les recettes de fonctionnement de la Régie sont principalement constituées par la redevance de l'eau potable et les dotations aux amortissements des biens immobilisés (opérations d'ordre).

Notons par ailleurs un subventionnement récurrent par le budget général (chapitre 74) sur certaines communes.

Rappelons que la possibilité de prendre en charge les dépenses du budget annexe du service public de l'eau par le budget principal reste possible pour les collectivités de moins de 3 000 habitants.

- Evolution des dépenses d'exploitation



Avant transfert, les charges à caractère général et les dotations aux amortissements représentent respectivement 33% et 44% des charges de fonctionnement des budgets consolidés.

Notons une augmentation ponctuelle des dépenses en 2017, suite au transfert d'une partie du résultat d'un budget annexe au budget principal (87 k€).

En dehors de cette augmentation, les charges de fonctionnement augmentent en moyenne de 4,4% / an sur la période 2015-2018.

Notons que peu de dépenses sont imputées au chapitre 012 des budgets considérés, les dépenses de personnel restant principalement portées directement par le budget général.

- Evolution des Dépenses Réelles d'Exploitation (Article 13 de la LPFP des années 2018 à 2022)

Evolution des DRF (art. 13 LPFP)	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Prév. 2019
DRF - Régie AEP (k€)	162,0	164,2	274,2	197,8	199,7
% évolution N/N-1		1,3%	67,0%	-27,9%	1,0%
DRF – Hors dépense ponctuelle 2017 (k€)	162,0	164,2	186,9	197,8	199,7
% évolution N/N-1		1,3%	13,9%	5,8%	1,0%

Les DRE des budgets consolidés évoluent en moyenne de +5,5% / an entre 2015 et la projection réalisée pour 2019.

Malgré le retraitement de la dépense ponctuelle de 87 k€, l'exercice 2017 apparaît comme l'exercice de plus forte croissance des DRE, notamment au vu de charges de personnel inscrites aux budgets et de dotations aux amortissements en forte progression.

- Evolution des Soldes Intermédiaires de Gestion

Soldes intermédiaires de gestion (k€)	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Prév. 2019
Produits de gestion	280,8	271,9	321,5	310,1	339,5
Dépenses de gestion	195,3	195,8	296,9	222,2	229,9
EBE	85,6	76,1	24,6	87,9	109,7
% recettes de gestion	30,5%	28,0%	7,6%	28,3%	32,3%
Solde financier	-2,1	-1,5	-6,3	-5,9	-4,1
Solde exceptionnel	-0,4	0,0	-1,2	-4,3	-2,5
CAF brute	83,0	74,5	17,2	77,8	103,1
% recettes de gestion	29,6%	27,4%	5,3%	25,1%	30,4%
Remboursement du capital	105,8	5,8	17,8	17,8	12,0
CAF nette	-22,9	68,7	-0,7	59,9	91,1
% recettes de gestion	-8,1%	25,3%	-0,2%	19,3%	26,8%

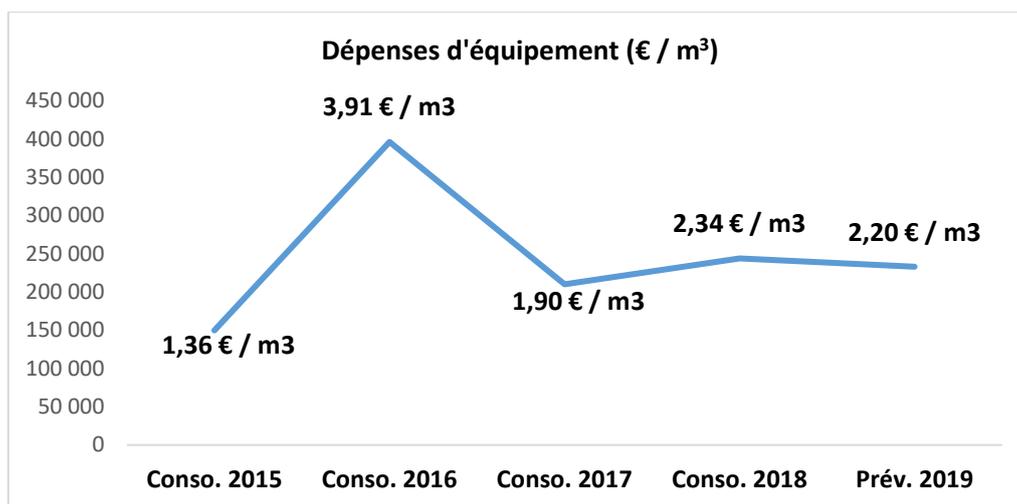
La consolidation budgétaire met en évidence un taux d'autofinancement net du remboursement en capital de l'emprunt de près de 20% des recettes de gestion en 2018.

Néanmoins, cette CAF nette d'environ 60 k€ est constituée en partie grâce aux subventions d'équilibre versées par le budget général des communes (57 k€ en 2018 ; 79 k€ en prévisionnel 2019).

En dehors de ce mécanisme, non reproductible par la CASA, la capacité d'autofinancement dégagée de manière consolidée par les régies apparaît plus réduite (2,9 k€ en 2018, soit 1% des recettes).

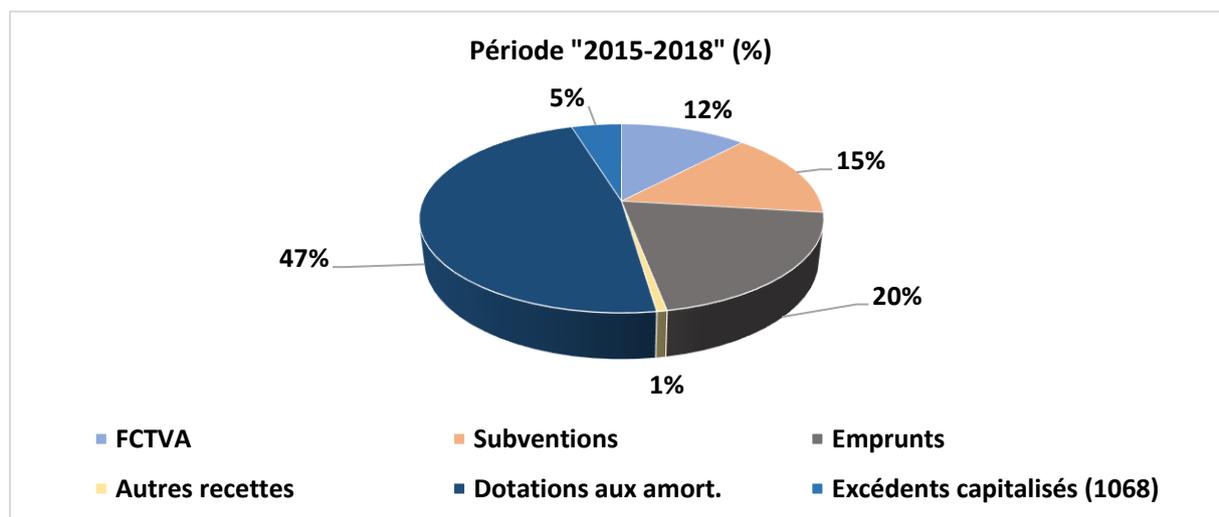
b- Section d'Investissement

- Evolution des dépenses d'Equipement



Hormis un exercice 2016 ponctuellement plus marqué, les dépenses d'équipement, de manière consolidée sur les régies du périmètre, représentent de manière récurrente environ 2 € / m³ facturé.

- Financement de l'Investissement



D'après les données reconstituées et les écritures identifiées aux budgets concernés, le financement de la section d'investissement sur la période 2015-2018 est principalement assuré par l'autofinancement (dotations aux amortissements et excédents capitalisés représentant 52% des recettes totales), l'emprunt (20%), les subventions (15%) et la perception du FCTVA (12%).

- Evolution du Besoin de Financement (article 13 de la LPPF des années 2018 à 2022)

Au sens de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques, l'évolution rétrospective du besoin de financement sur les budgets consolidés des régies AEP s'établit comme suit :

Evolution du besoin fi. (art. 13 LPPF)	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Prév. 2019
Besoin de fi. - Régie AEP (k€)	-105,8	294,2	-17,8	-17,8	11,8
% évolution N/N-1		-377,9%	-106,1%	0,0%	-

La récurrence d'un besoin de financement négatif sur la période indique que les dépenses d'investissement sont principalement autofinancées sur le périmètre considéré.

- Evolution de l'encours de dette

Evolution de l'encours de dette	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Prév. 2019
Encours de dette au 31/12/N (k€)	20,3	314,5	296,6	278,8	290,6
% évolution N/N-1		1447,2%	-5,7%	-6,0%	4,2%

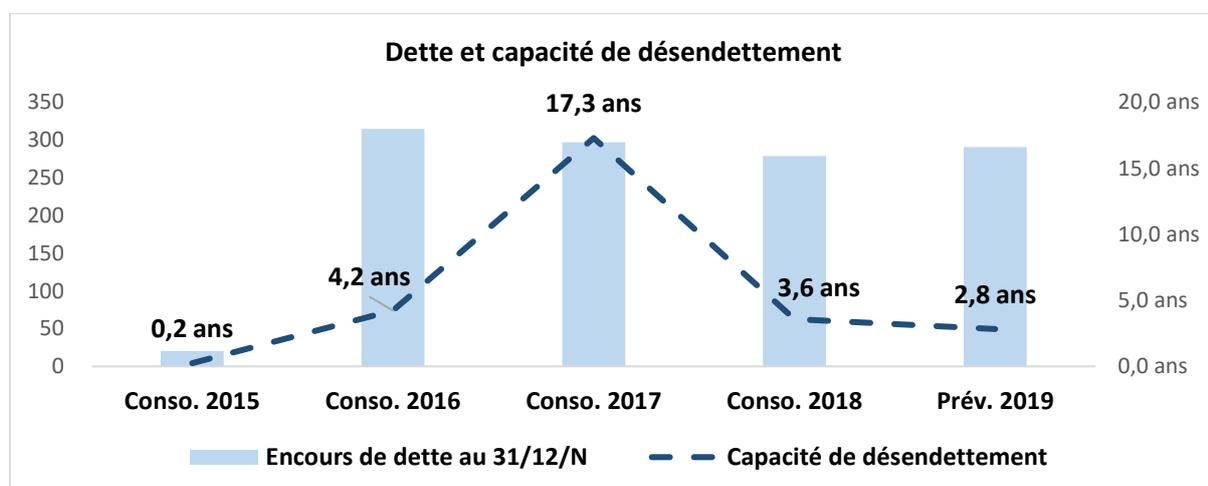
L'encours de dette transféré au 31 décembre 2019 au budget de la Régie s'élève, de manière prévisionnelle, à 291 k€.

Cet encours représente l'équivalent de 2,7 € / m³ facturé en 2019.

De manière consolidée, la capacité de désendettement s'élève à 3,6 ans en 2018.

Notons néanmoins que cette valeur intègre au calcul de l'épargne brute un subventionnement du budget général à hauteur de 56 k€.

En retraitant cet élément, la capacité de désendettement s'élèverait à 13,2 ans.



Notons que la dégradation ponctuelle de la capacité de désendettement en 2017 tient compte d'une CAF brute ponctuellement dégradée (transfert de résultat au budget général).

III.2.7.3.2- Projection 2018-2022

Les projections des équilibres financiers du service se fondent sur des hypothèses de consolidation des budgets d'une part et des hypothèses d'extrapolation des équilibres d'autre part.

En particulier les hypothèses de consolidation des budgets en 2020 tiennent compte :

- D'un maintien des tarifs à hauteur des tarifs actuellement pratiqués par les communes,
- De la constitution de la régie de l'eau potable au sein de la CASA et de la création du service dédié,
- De l'assujettissement du service à TVA.

- Evolution prévisionnelle de l'équilibre d'exploitation

Sous hypothèses, les dépenses réelles de fonctionnement (au sens de l'article 13 de la LPFP) pourraient, à l'occasion du transfert de compétence à la CASA, évoluer comme suit :

Evolution des DRF (art. 13 LPFP)	Conso. 2018	Prév. 2019	Prop. 2020	BP 2021	2022
DRF - Régie AEP (k€)	197,8	199,7	177,6	201,5	186,6
% évolution N/N-1	-27,9%	1,0%	-11,1%	13,4%	-7,4%

Dans ce cadre, la capacité d'autofinancement pourrait évoluer comme suit :

Soldes intermédiaires de gestion (k€)	Conso. 2018	Prév. 2019	Prop. 2020	BP 2021	2022
Produits de gestion	310,1	339,5	266,3	269,6	273,1
Dépenses de gestion	222,2	229,9	208,0	210,9	214,0
EBE	87,9	109,7	58,3	58,8	59,1
% recettes de gestion	28,3%	32,3%	21,9%	21,8%	21,6%
Solde financier	-5,9	-4,1	-4,6	-6,7	-8,9
Solde exceptionnel	-4,3	-2,5	-2,4	-2,4	-2,4
CAF brute	77,8	103,1	51,3	49,7	47,9
% recettes de gestion	25,1%	30,4%	19,3%	18,4%	17,5%
Remboursement du capital	17,8	12,0	13,0	17,9	20,7
CAF nette	59,9	91,1	38,3	33,1	27,2
% recettes de gestion	19,3%	26,8%	14,4%	12,3%	10,0%

- Evolution prévisionnelle de l'investissement

A ce stade de la consolidation, l'absence de programmation pluriannuelle d'investissement sur certains territoires ne permet naturellement pas l'établissement d'un Plan Pluriannuel d'Investissement formalisé à l'échelle du budget CASA.

De fait, l'investissement simulé pour les projections financières correspond à la poursuite du montant moyen d'investissement constaté sur le territoire entre 2014 et 2018.

Ce montant s'élève à 194 k€ HT / an (soit 233 k€ TTC).

Les dépenses d'investissement, qui devaient ainsi être prévues à ce stade pour l'exercice 2020, pourraient s'inscrire dans la poursuite de l'effort moyen d'investissement observé sur le territoire les années passées, nécessiteront un recours à l'emprunt, au vu des projections actuelles.

Les éléments d'investissement et de financement devront, dans le cadre du Budget Primitif, s'entendre hors transfert des résultats des budgets annexes des services actuels.

En première approche cependant, l'évolution de l'encours de la dette pourrait être le suivant :

Evolution de l'encours de dette	Conso. 2018	Prév. 2019	Prop. BP 2020
Encours de dette au 31/12/N (k€)	278,8	290,6	372,0
% évolution N/N-1	-6,0%	4,2%	28,0%

III.2.7.4- Régie à Autonomie Financière « Approvisionnement en Eau Potable »

Un budget annexe distinct doit être établi pour les services actuellement gérés par l'intermédiaire d'un contrat de DSP.

Les services gérés en DSP n'entrent donc pas dans le périmètre de la Régie de l'eau potable, mais sont retracés au sein d'un budget annexe dédié. Celui-ci ne constitue pas un budget à autonomie financière, mais un budget annexe au budget général, sans autonomie financière.

Il est tenu selon la nomenclature M49.

Le budget annexe DSP de l'eau potable recouvre les services d'eau actuellement gérés en DSP sur le territoire, à savoir :

- Antibes,
- Biot,
- Châteauneuf-Grasse,
- La Colle-sur-Loup,
- Le Bar-sur-Loup,
- Le Rouret,
- Opio,
- Roquefort-les-Pins,
- Valbonne,
- Villeneuve-Loubet.

Le budget annexe intègre également le service de production de l'eau potable en Délégation de Service Public que gère le SILRDV, qui sera dissous de plein droit le 1^{er} janvier 2020, si la compétence « Approvisionnement en Eau Potable » est effectivement transférée en l'absence de modification législative.

A l'inverse, ce budget ne concerne pas les services, également gérés en DSP, des syndicats de production et de distribution (SIEVI, SI3V, SIEF, SICASIL), maintenus dans leur périmètre actuel à l'issue du transfert et dont la CASA deviendra, sous les mêmes conditions, membre par représentation substitution de ses communes au 1^{er} janvier 2020.

Enfin, la commune de Saint Paul de Vence, qui dispose pour une partie de son territoire d'un service de distribution d'eau géré via un contrat de DSP communale, intègre le SIEVI au titre de ces services au 1^{er} janvier 2020.

En termes budgétaires, le budget annexe de la DSP intègre :

- Les budgets annexes de l'eau potable des communes de Biot, La Colle-sur-Loup, Valbonne et Villeneuve-Loubet.
- Les budgets annexes eau / assainissement des communes du Bar-sur-Loup et du Rouret pour leurs quotes-parts relatives à l'eau potable,
- Les écritures identifiées au titre du service de l'eau potable des communes d'Antibes, Châteauneuf-Grasse, Opio, Roquefort-les-Pins, qui ne disposent pas d'un budget annexe dédié (services concédés),
- Enfin, le budget principal du SILRDV.

La consolidation budgétaire est donc issue de la ventilation et de l'identification des écritures relatives à l'eau potable au sein de ces différents budgets.

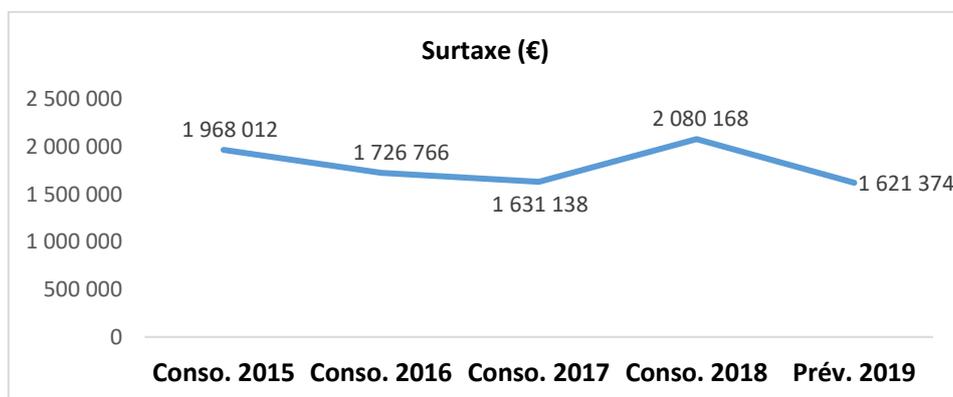
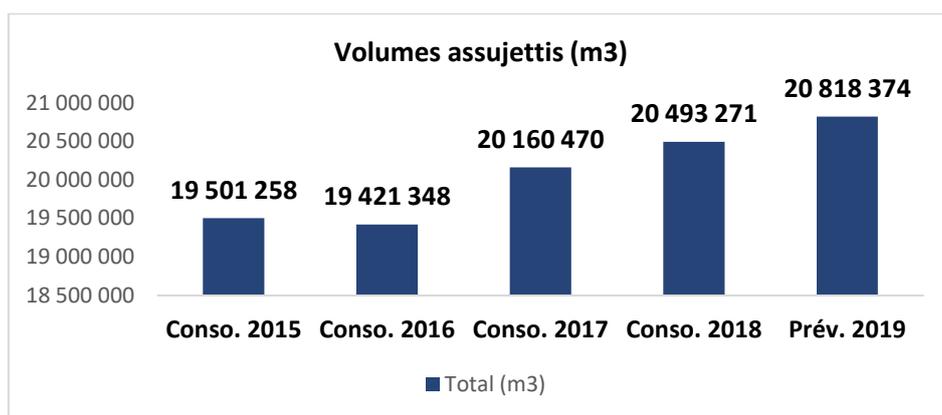
Ce budget est assujéti à TVA.

Notons enfin que les éléments relatifs à l'exercice 2019 correspondent à une extrapolation prévisionnelle des données connues à ce jour.

III.2.7.4.1- Analyse rétrospective par consolidation des Communes ayant délégué l'exercice de la compétence

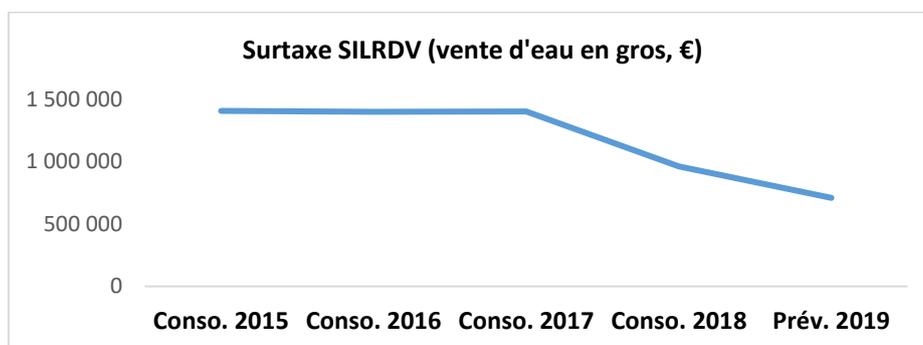
a- Section d'Exploitation

- Evolution de la surtaxe « Eau Potable »



La surtaxe de l'eau potable est assise d'une part sur les tarifs en vigueur au sein des collectivités, et d'autre part sur les données d'assiette, à savoir le nombre d'abonnés et les volumes d'eau consommés.

La baisse prévisionnelle du produit en 2019 est due à une diminution de certaines surtaxes appliquées par les communes.



Par ailleurs, le SILRDV perçoit une surtaxe sur les ventes d'eau en gros de son délégataire envers les services de distribution de ses Communes membres.

La baisse prévisionnelle du produit en 2019 est due à une diminution de la surtaxe appliquée.

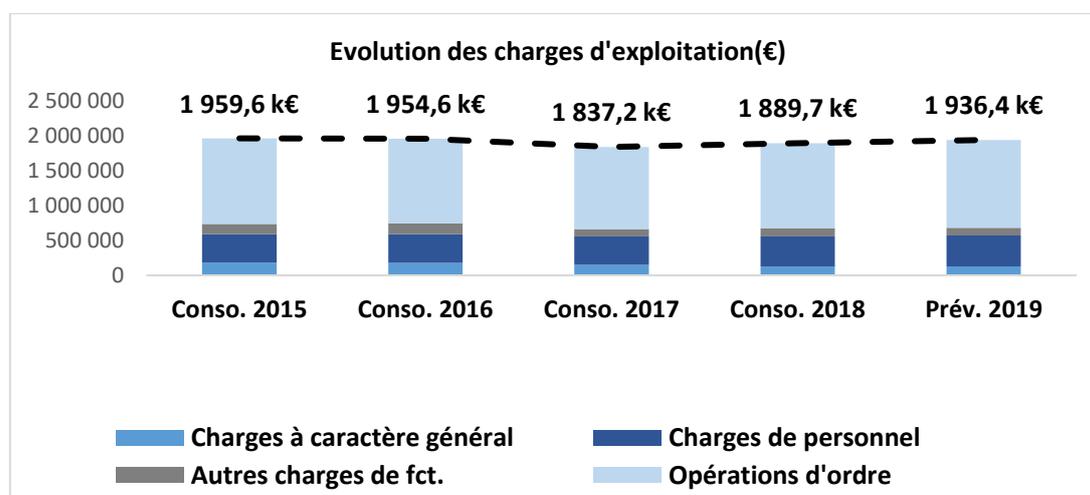
- Evolution des recettes d'exploitation

Budget DSP (k €)	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Prév. 2019
013 - Atténuations de charges	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
70 - Produits des services	3 495,9	3 244,8	3 153,6	3 162,8	2 451,4
<i>Surtaxe (distribution)</i>	<i>1 968,0</i>	<i>1 726,8</i>	<i>1 631,1</i>	<i>2 080,2</i>	<i>1 621,4</i>
74 - Dotations et participations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
75 - Autres produits de gestion cour.	18,4	279,5	175,9	17,7	18,2
76 - Produits financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
77 - Produits exceptionnels	14,3	34,3	81,6	5,7	0,0
042 - Opérations d'ordre	365,6	376,2	381,5	381,6	369,7
Total produits de fonctionnement	3 894,2	3 934,8	3 792,6	3 567,9	2 839,2

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par la surtaxe de l'eau potable (communes et SILRDV) et les dotations aux amortissements des biens immobilisés (opérations d'ordre).

Notons que, dans cette rétrospective, les autres produits de gestion courante représentent, en 2016 et 2017, des reversements ponctuels du délégataire dans le cadre de certains contrats.

- Evolution des dépenses d'exploitation



Avant transfert, les dotations aux amortissements représentent en moyenne 64% des charges de fonctionnement des budgets consolidés. Le second poste de charges correspond aux charges de personnel (22% des charges de fonctionnement).

Les charges de fonctionnement restent globalement stables sur la période, avec une légère inflexion en 2017-2018.

- Evolution des Dépenses Réelles d'Exploitation (article 13 de la LPFP pour les années 2018-2022)

Evolution des DRF (art. 13 LPFP)	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Prév. 2019
DRF – DSP AEP (k€)	734,3	743,2	662,1	675,0	681,1
<i>% évolution N/N-1</i>		<i>1,2%</i>	<i>-10,9%</i>	<i>1,9%</i>	<i>0,9%</i>

Les DRE des budgets consolidés connaissent une diminution prévisionnelle entre 2015 et la projection réalisée pour 2019 (-6,2% au total).

- Evolution des Soldes Intermédiaires de Gestion

Soldes intermédiaires de gestion	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Prév. 2019
Produits de gestion	3 514,3	3 524,3	3 329,6	3 180,5	2 469,6
Dépenses de gestion	588,6	587,9	558,3	559,6	569,0
EBE	2 925,7	2 936,4	2 771,2	2 620,9	1 900,6
<i>% recettes de gestion</i>	<i>83,3%</i>	<i>83,3%</i>	<i>83,2%</i>	<i>82,4%</i>	<i>77,0%</i>
Solde financier	-144,2	-155,2	-103,8	-93,3	-107,0
Solde exceptionnel	12,8	34,3	81,6	-16,3	-5,1
CAF brute	2 794,3	2 815,4	2 749,0	2 511,3	1 788,5
<i>% recettes de gestion</i>	<i>79,5%</i>	<i>79,9%</i>	<i>82,6%</i>	<i>79,0%</i>	<i>72,4%</i>
Remboursement du capital	439,8	340,2	233,0	239,3	346,4
CAF nette	2 354,6	2 475,3	2 516,0	2 272,0	1 442,0
<i>% recettes de gestion</i>	<i>67,0%</i>	<i>70,2%</i>	<i>75,6%</i>	<i>71,4%</i>	<i>58,4%</i>

La consolidation budgétaire met en évidence un taux d'autofinancement net du remboursement en capital de l'emprunt de près de 70% des recettes sur la période.

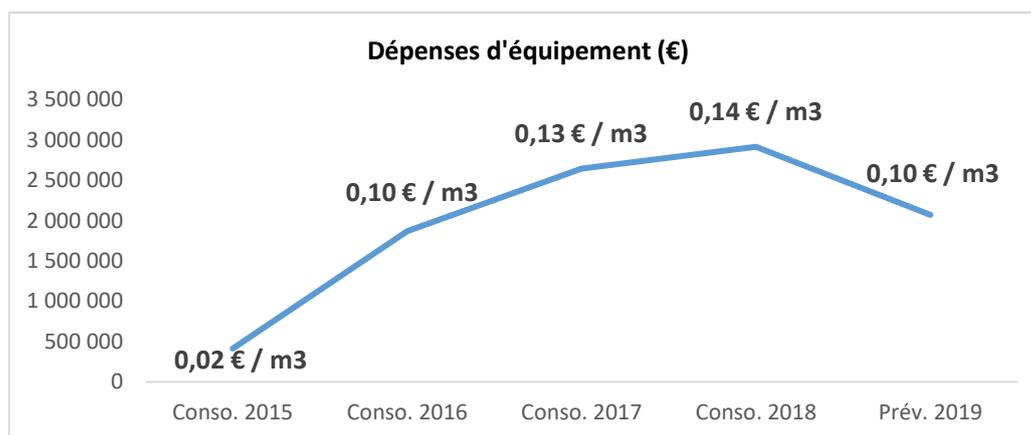
La diminution des recettes prévisionnelles en 2019 (-711 k€ au total) conduit à une contraction de ce ratio, qui s'établit de manière prévisionnelle à 58% des recettes de gestion.

b- Section d'Investissement

Les données d'investissement des services de l'eau potable en DSP sur le territoire ont été consolidées sur la base des écritures identifiées dans les budgets communaux (budget annexe, budgets annexes communs et budget général) et dans le budget du SILRDV.

Ces éléments de rétrospective ont une valeur indicative au regard de la difficulté pouvant être rencontrée dans l'identification des éléments d'investissement relatifs aux seuls services de l'eau potable.

- Evolution des dépenses d'équipement

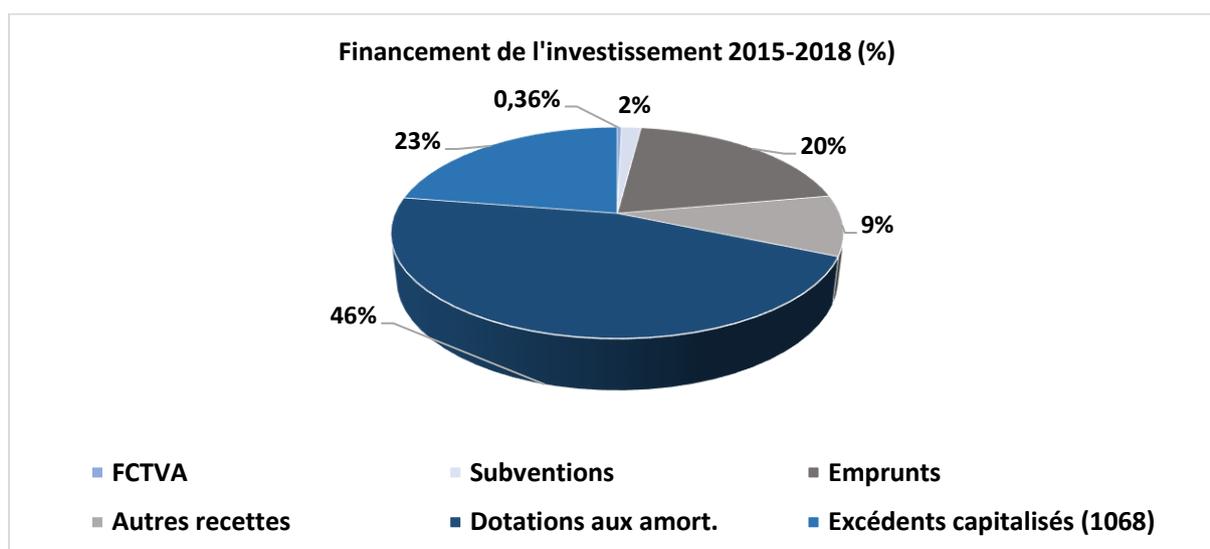


Sur la période 2015-2018, les dépenses d'équipement sont en croissance sur le territoire.

Elles représentent près de 0,14 € / m³ en 2018.

La prévision pour 2019 s'appuie, à ce stade de la consolidation, sur une hypothèse moyenne de 0,10 € / m³ sur le territoire.

- Financement de l'investissement



D'après les données reconstituées et les écritures identifiées aux budgets concernés, le financement de la section d'investissement sur la période 2015-2018 est principalement assuré par l'autofinancement (dotations aux amortissements et excédents capitalisés représentant 69% des recettes totales) et l'emprunt (20%).

Les autres recettes sont principalement constituées de reversements de créances de TVA dans le cadre du système de transfert de droit à déduction.

- Evolution du besoin de financement

Evolution du besoin fi. (art. 13 LPFP)	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Prév. 2019
Besoin de fi. – DSP AEP (k€)	-439,8	-227,3	-233,0	1 760,7	-346,4
% évolution N/N-1		-	-	-	-119,7%

Hormis une année 2018 marquée par un effort d'équipement élevé, la récurrence d'un besoin de financement négatif sur la période indique que les dépenses d'investissement sont principalement autofinancées sur le périmètre considéré.

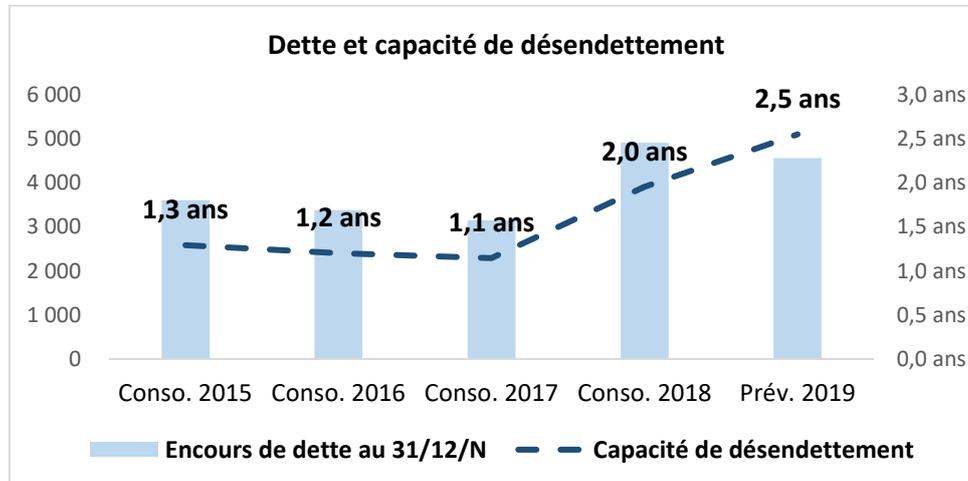
- Evolution de l'encours de dette

Evolution de l'encours de dette	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Prév. 2019
Encours de dette au 31/12/N (k€)	3 606,3	3 379,0	3 146,0	4 906,6	4 560,2
% évolution N/N-1		-6,3%	-6,9%	56,0%	-7,1%

L'encours de dette transféré au 31/12/2019 au budget des services AEP gérés en délégation s'élève, de manière prévisionnelle, à 4 560 k€.

Cet encours représente l'équivalent de 0,22 € / m³ facturé en 2019.

De manière consolidée, la capacité de désendettement s'élève à 2 ans en 2018.



III.2.7.4.2- Projection 2018-2022

Les projections des équilibres financiers du service se fondent sur des hypothèses de consolidation des budgets d'une part et des hypothèses d'extrapolation des équilibres d'autre part.

En particulier les hypothèses de consolidation des budgets en 2020 tiennent compte :

- D'un maintien des tarifs à hauteur des tarifs actuellement pratiqués par les communes,
- De la création, au sein de la CASA, du service de l'eau potable dédié,
- De l'assujettissement du service à TVA : les contrats bénéficiant actuellement du régime de transfert de droit à déduction pourront être modifiés par avenant pour intégrer un

assujettissement total du service à TVA et ainsi éviter le maintien de régimes fiscaux différenciés au sein du budget (dépenses TTC pour les contrats en transfert de droit à déduction ; HT pour les autres contrats).

Notons que la procédure de transfert de droit à déduction est supprimée pour l'ensemble des nouveaux contrats de DSP à compter du 1^{er} janvier 2016.

a- Evolution prévisionnelle de l'équilibre d'exploitation

Sous hypothèses, les dépenses réelles de fonctionnement (au sens de l'article 13 de la LPPF pour les années 2018 à 2022) pourraient, à l'occasion du transfert de compétence à la CASA, évoluer comme suit :

Evolution des DRF (art. 13 LPPF)	Conso. 2018	Prév. 2019	Prop. BP	2021
DRF – DSP AEP (k€)	675,0	681,1	1 575,3	1 623,9
% évolution N/N-1	1,9%	0,9%	131,3%	3,1%

Dans ce cadre, la capacité d'autofinancement pourrait évoluer comme suit :

Soldes intermédiaires de gestion	Conso. 2018	Prév. 2019	Prop. BP	2021	2022
Produits de gestion	3 180,5	2 469,6	2 579,2	2 620,4	2 662,4
Dépenses de gestion	559,6	569,0	1 466,3	1 496,4	1 527,4
EBE	2 620,9	1 900,6	1 112,9	1 124,0	1 135,0
% recettes de gestion	82,4%	77,0%	43,1%	42,9%	42,6%
Solde financier	-93,3	-107,0	-104,0	-122,5	-140,8
Solde exceptionnel	-16,3	-5,1	-5,0	-4,9	-4,9
CAF brute	2 511,3	1 788,5	1 003,9	996,5	989,2
% recettes de gestion	79,0%	72,4%	38,9%	38,0%	37,2%
Remboursement du capital	239,3	346,4	387,2	439,9	496,0
CAF nette	2 272,0	1 442,0	616,7	556,6	493,2
% recettes de gestion	71,4%	58,4%	23,9%	21,2%	18,5%

b- Evolution prévisionnelle de l'investissement

A ce stade de la consolidation, l'absence de programmation pluriannuelle d'investissement sur certains territoires ne permet naturellement pas l'établissement d'un PPI formalisé à l'échelle du budget CASA.

Les dépenses d'investissement, qui devaient ainsi être prévues à ce stade pour l'exercice 2020 pourraient s'inscrire dans la poursuite de l'effort moyen d'investissement observé sur le territoire les années passées, et nécessiteront un recours à l'emprunt, au vu des projections annuelles.

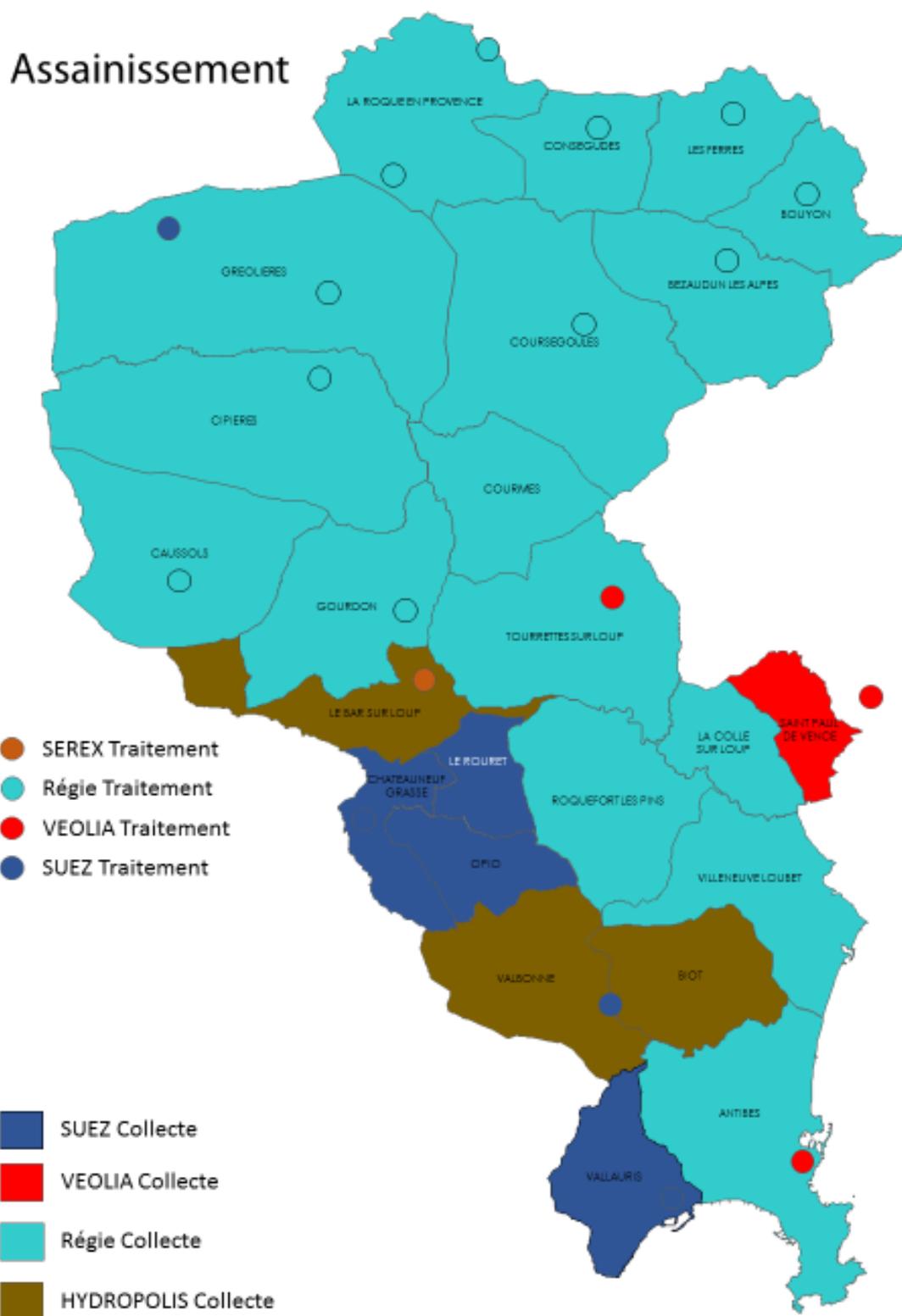
En première approche cependant, l'évolution de l'encours de la dette pourrait être le suivant :

Evolution du besoin fi. (art. 13 LPPF)	Conso. 2018	Prév. 2019	Prop. BP	2020
Besoin de fi. – DSP AEP (k€)	1 760,7	-346,4	766,8	
% évolution N/N-1	-855,6%	-119,7%	-321,3%	

III.2.8- Régie à autonomie financière « Assainissement des Eaux Usées » et Budget Annexe « Assainissement – Activités Délégées »

III.2.8.2- Présentation de la Régie à Autonomie Financière et du Budget Annexe relatif aux activités déléguées « Approvisionnement en Eau Potable »

III.2.8.2.1- Mode de gestion de la compétence « Assainissement des Eaux Usées » sur le périmètre



III.2.8.2.2- Tarifs en vigueur et assiettes de facturation

Sur le territoire, les tarifs en vigueur en matière de redevance de l'assainissement collectif sont généralement composés d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (consommation d'eau assujettie à l'assainissement).

Le tarif est ainsi composé, pour sa part relative à l'assainissement collectif, d'une redevance perçue par le délégataire et d'une surtaxe communale, pour les collectivités disposant d'un service géré en DSP, ou d'une seule redevance communale pour les communes en régie.

Notons qu'à ce tarif s'ajoute une quote-part relative au financement du traitement des eaux usées pour certaines communes appartenant à des syndicats de traitement (SIVOM du Canton du Bar-sur-Loup pour la STEP de Châteauneuf-Grasse, Syndicat des Bouillides).

A cela s'ajoutent encore les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau, ainsi que la TVA au taux en vigueur (10%) pour les services assujettis.

Pour une facture 120 m³, les tarifs appliqués sur le territoire sont les suivants :

Récapitulatif des tarifs en vigueur (HT)	Date d'applicabilité des tarifs	COLLECTIVITE										
		PART DELEGATAIRE					PART COLLECTIVITE					
		Part fixe	Part variable				Part fixe		Part variable (€ / m3)			
			Au compteur (tarif unique)	Equiv. pour 120m3	0 m3	30 m3	120m3	Abonnement selon consommation	Par Unité de Logement	Au compteur (tarif unique)	Equiv. pour 120m3	0m3
					< 20m3	> 20m3						
Antibes	01/01/2018	0,00 €			0,25 €					0,00 €		0,19 €
Bézaudun	01/01/2017							31,00 €		0,45 €		
Biot	01/01/2018							42,08 €				1,20 €
Bouyon - SIEVI	01/01/2017							10,67 €		0,14 €		
Bouyon - Village												
Caussols	01/04/2019							0,00 €				1,00 €
Châteauneuf Grasse - SIVOM	01/01/2019	18,66 €			0,40 €			0,00 €				0,10 €
Châteauneuf Grasse - SI Bouillides	01/01/2019	18,66 €			0,40 €			0,00 €				0,10 €
Cipières	01/01/2019						36,00 € 12,00 €					0,70 €
Conségudes	01/01/2017							16,00 €				0,40 €
Courmes	01/07/2018							0,00 €				0,60 €
Coursegoules	01/01/2017							18,60 €		0,05 €		
Gourdon	01/01/2018							38,00 €				1,00 €
Gréolières	01/01/2019							43,00 €				0,84 €
Gréolières les Neiges	01/01/2018	61,96 €	0,53 €					0,00 €		0,16 €		
La Colle-sur-Loup	01/01/2018							42,60 €				1,17 €
La Roque en Provence	01/01/2017							134,94 €		0,00 €		
Le Bar-sur-Loup	01/01/2018							55,64 €				0,32 €
Le Rouret - SIVOM	01/04/2018	62,39 €			0,36 €			6,50 €				0,27 €
Le Rouret - SI Bouillides	01/04/2018	62,39 €			0,36 €			6,50 €				0,27 €
Les Ferres	01/01/2017							16,77 €		0,11 €		
Opio - SIVOM	01/01/2018	27,85 €			0,31 €			20,00 €				0,03 €
Opio - SI Bouillides	01/01/2018	27,85 €			0,31 €			20,00 €				0,03 €
Roquefort-les-Pins	01/01/2019							0,00 €				1,62 €
Saint Paul de Vence	01/01/2019	0,00 €			0,15 €			6,10 €				1,80 €
Tourrettes s/Loup	01/01/2017							23,00 €		1,20 €		
Valbonne	01/01/2019	32,52 €			0,17 €	0,21 €		0,00 €				0,40 €
Vallauris	01/01/2018	37,94 €			0,67 €			0,00 €				0,00 €
Villeneuve-Loubet	01/01/2019							20,00 €				1,44 €

Récapitulatif des tarifs en vigueur (HT)		Date d'applicabilité des tarifs		AUTRE COLLECTIVITE (SYNDICAT)							
				PART DELEGATAIRE							
				Part fixe		Part variable (€ / m3)		Part fixe		Part variable (€ / m3)	
				Au compteur (tarif unique)	0 m3	30m3	120m3	Au compteur (tarif unique)	0m3	120m3	
Antibes	01/01/2018										
Bézaudun	01/01/2017										
Biot	01/01/2018										
Bouyon - SIEVI	01/01/2017										
Bouyon - Village											
Caussols	01/04/2019										
Châteauneuf Grasse - SIVOM	01/01/2019	0,00 €			0,82 €			0,00 €		0,00 €	
Châteauneuf Grasse - SI Bouillides	01/01/2019	0,00 €		0,66 €		0,84 €		0,00 €		0,00 €	
Cipières	01/01/2019										
Conségudes	01/01/2017										
Courmes	01/07/2018										
Coursegoules	01/01/2017										
Gourdon	01/01/2018										
Gréolières	01/01/2019										
Gréolières les Neiges	01/01/2018										
La Colle-sur-Loup	01/01/2018										
La Roque en Provence	01/01/2017										
Le Bar-sur-Loup	01/01/2018										
Le Rouret - SIVOM	01/04/2018	0,00 €			0,80 €			0,00 €		0,00 €	
Le Rouret - SI Bouillides	01/04/2018	0,00 €		0,64 €		0,82 €		0,00 €		0,00 €	
Les Ferres	01/01/2017										
Opio - SIVOM	01/01/2018	0,00 €			0,80 €			0,00 €		0,00 €	
Opio - SI Bouillides	01/01/2018	0,00 €		0,64 €		0,82 €		0,00 €		0,00 €	
Roquefort-les-Pins	01/01/2019										
Saint Paul de Vence	01/01/2019										
Tourrettes s/Loup	01/01/2017										
Valbonne	01/01/2019	0,00 €		0,64 €		0,82 €		0,00 €		0,00 €	
Vallauris	01/01/2018										
Villeneuve-Loubet	01/01/2019										

Soit le coût global suivant pour la part relative au service assainissement (AC) sur une facture 120 m³ :

Récapitulatif des tarifs en vigueur (HT)		Date d'applicabilité des tarifs		FACTURE 120m3 (€ HT)							
				AC							
				Part AC - Facture 120m3 (€ HT ; hors Agence de l'Eau)		Agence de l'Eau	Part AC - Facture 120m3 (€ HT)		TVA 10% (AC)	Part AC - Facture 120m3 (€ TTC)	
				Part AC (€ HT ; hors Agence de l'Eau)	Equiv. € HT / m3		Redevance modernisation (Valeur 2018) (€ HT / m3)	Part AC totale (€ HT)		Equiv. € HT / m3	Total AC (€ TTC)
Antibes	01/01/2018	53,27 €	0,44 €	0,16 €	71,87 €	0,60 €	4,87 €	76,74 €	0,64 €		
Bézaudun	01/01/2017	85,00 €	0,71 €	0,16 €	103,60 €	0,86 €	0,00 €	103,60 €	0,86 €		
Biot	01/01/2018	186,08 €	1,55 €	0,16 €	204,68 €	1,71 €	0,00 €	204,68 €	1,71 €		
Bouyon - SIEVI	01/01/2017	27,47 €	0,23 €	0,16 €	46,07 €	0,38 €	0,00 €	46,07 €	0,38 €		
Bouyon - Village		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Caussols	01/04/2019	120,00 €	1,00 €	0,16 €	138,60 €	1,16 €	0,00 €	138,60 €	1,16 €		
Châteauneuf Grasse - SIVOM	01/01/2019	177,37 €	1,48 €	0,16 €	195,97 €	1,63 €	19,60 €	215,57 €	1,80 €		
Châteauneuf Grasse - SI Bouillides	01/01/2019	173,88 €	1,45 €	0,16 €	192,48 €	1,60 €	19,25 €	211,72 €	1,76 €		
Cipières	01/01/2019	96,00 €	0,80 €	0,16 €	114,60 €	0,96 €	0,00 €	114,60 €	0,96 €		
Conségudes	01/01/2017	64,00 €	0,53 €	0,16 €	82,60 €	0,69 €	0,00 €	82,60 €	0,69 €		
Courmes	01/07/2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Coursegoules	01/01/2017	24,82 €	0,21 €	0,16 €	43,42 €	0,36 €	0,00 €	43,42 €	0,36 €		
Gourdon	01/01/2018	158,00 €	1,32 €	0,16 €	176,60 €	1,47 €	0,00 €	176,60 €	1,47 €		
Gréolières	01/01/2019	143,80 €	1,20 €	0,16 €	162,40 €	1,35 €	0,00 €	162,40 €	1,35 €		
Gréolières les Neiges	01/01/2018	145,17 €	1,21 €	0,16 €	163,77 €	1,36 €	16,38 €	180,15 €	1,50 €		
La Colle-sur-Loup	01/01/2018	183,00 €	1,53 €	0,16 €	201,60 €	1,68 €	0,00 €	201,60 €	1,68 €		
La Roque en Provence	01/01/2017	134,94 €	1,12 €	0,16 €	153,54 €	1,28 €	0,00 €	153,54 €	1,28 €		
Le Bar-sur-Loup	01/01/2018	94,57 €	0,79 €	0,16 €	113,17 €	0,94 €	11,32 €	124,48 €	1,04 €		
Le Rouret - SIVOM	01/04/2018	240,73 €	2,01 €	0,16 €	259,33 €	2,16 €	25,93 €	285,26 €	2,38 €		
Le Rouret - SI Bouillides	01/04/2018	237,01 €	1,98 €	0,16 €	255,61 €	2,13 €	25,56 €	281,17 €	2,34 €		
Les Ferres	01/01/2017	30,49 €	0,25 €	0,16 €	49,09 €	0,41 €	0,00 €	49,09 €	0,41 €		
Opio - SIVOM	01/01/2018	184,70 €	1,54 €	0,16 €	203,30 €	1,69 €	20,33 €	223,63 €	1,86 €		
Opio - SI Bouillides	01/01/2018	180,97 €	1,51 €	0,16 €	199,57 €	1,66 €	19,96 €	219,53 €	1,83 €		
Roquefort-les-Pins	01/01/2019	194,03 €	1,62 €	0,16 €	212,63 €	1,77 €	21,26 €	233,89 €	1,95 €		
Saint Paul de Vence - Hors SIEVI	01/01/2019	240,26 €	2,00 €	0,16 €	258,86 €	2,16 €	25,89 €	284,74 €	2,37 €		
Saint Paul de Vence - SIEVI	01/01/2017 (AEP)	240,26 €	2,00 €	0,16 €	258,86 €	2,16 €	25,89 €	284,74 €	2,37 €		
Tourrettes s/Loup - Hors SIEVI	01/01/2017	167,00 €	1,39 €	0,16 €	185,60 €	1,55 €	0,00 €	185,60 €	1,55 €		
Tourrettes s/Loup - SIEVI	01/01/2017	167,00 €	1,39 €	0,16 €	185,60 €	1,55 €	0,00 €	185,60 €	1,55 €		
Valbonne	01/01/2018	197,21 €	1,64 €	0,16 €	215,81 €	1,80 €	21,58 €	237,39 €	1,98 €		
Vallauris	01/01/2018	118,04 €	0,98 €	0,16 €	136,64 €	1,14 €	13,66 €	150,30 €	1,25 €		
Villeneuve-Loubet	01/01/2019	192,80 €	1,61 €	0,16 €	211,40 €	1,76 €	0,00 €	211,40 €	1,76 €		

Ces tarifs s'appliquent aux usagers en fonction des volumes de consommation d'eau assujettis à la redevance assainissement qui leur sont facturés.

Les assiettes de facturation sur le territoire de la CASA évoluent comme suit entre 2014 et 2018 :

Collectivité	Nombre d'abonnés ou unités de logement (parts fixes)					% prog. / an moy. 14-17	2018	% prog. / an moy. 14-18
	2014	2015	2016	2017	2018			
Antibes	15 739	15 906	16 171	16 252	1,1%	16 399	1,0%	
Bézaudun	50	50	50	50	0,0%	50	0,0%	
Biot (total)	3 530	3 556	3 567	3 599	0,6%	3 607	0,5%	
Bouyon	149	149	149	149	0,0%	149	0,0%	
Caussols	5	5	5	5	0,0%	5	0,0%	
Châteauneuf-Grasse (total)	862	846	858	864	0,1%	879	0,5%	
Ciapières	250	244	252	256	0,8%	256	0,6%	
Conségudes	90	90	90	90	0,0%	90	0,0%	
Courmes	33	33	33	33	0,0%	33	0,0%	
Coursegoules	240	240	240	240	0,0%	240	0,0%	
Gourdon	88	88	88	88	0,0%	88	0,0%	
Gréolières (total)	244	264	261	270	3,4%	280	3,5%	
La Colle sur Loup	2 989	3 021	3 103	3 162	1,9%	3 221	1,9%	
La Roque en Provence	34	34	34	34	0,0%	34	0,0%	
Le Bar sur Loup	863	863	863	868	0,2%	870	0,2%	
Le Rouret (total)	964	960	968	946	-0,6%	962	-0,1%	
Les Ferres	97	97	97	97	0,0%	97	0,0%	
Opio (total)	632	645	651	689	2,9%	723	3,4%	
Roquefort les Pins	99	149	195	274	40,3%	384	40,3%	
Saint Paul de Vence	1 288	1 312	1 331	1 348	1,5%	1 369	1,5%	
Tourrettes sur Loup	800	802	805	807	0,3%	810	0,3%	
Valbonne	4 439	4 316	4 256	4 182	-2,0%	4 335	-0,6%	
Vallauris	10 295	10 091	10 185	10 133	-0,5%	10 466	0,4%	
Villeneuve Loubet (<i>Unités de logement</i>)	10 400	10 400	10 400	10 400	0,0%	10 400	0,0%	
Total	54 180	54 161	54 651	54 835	0,4%	55 746	0,7%	

Collectivité	Volumes facturés (m3)					% prog. / an moy. 14-17	2018	% prog. / an moy. 14-18
	2014	2015	2016	2017	2018			
Antibes	6 997 400	6 583 116	6 374 440	6 477 542	-2,5%	6 312 985	-2,5%	
Bézaudun	5 952	5 952	5 952	5 952	0,0%	5 952	0,0%	
Biot	910 625	987 062	927 886	936 638	0,9%	945 473	0,9%	
Bouyon	80 000	80 000	80 000	80 000	0,0%	80 000	0,0%	
Caussols	1 000	1 000	1 000	1 000	0,0%	1 000	0,0%	
Châteauneuf-Grasse (total)	146 643	180 643	177 931	175 434	6,2%	211 928	9,6%	
Ciapières	16 947	18 712	14 450	20 639	6,8%	18 259	1,9%	
Conségudes	3 800	3 800	3 800	3 800	0,0%	3 800	0,0%	
Courmes	1 841	1 841	1 841	1 841	0,0%	1 841	0,0%	
Coursegoules	34 132	34 132	34 132	34 132	0,0%	34 132	0,0%	
Gourdon	7 697	7 447	7 018	7 516	-0,8%	7 457	-0,8%	
Gréolières (total)	18 006	18 968	18 468	18 708	1,3%	18 469	0,6%	
La Colle sur Loup	666 396	714 849	713 483	738 260	3,5%	763 897	3,5%	
La Roque en Provence	2 379	2 379	2 379	2 379	0,0%	2 379	0,0%	
Le Bar sur Loup	275 066	275 066	308 710	292 149	2,0%	317 451	3,6%	
Le Rouret (total)	134 409	145 181	127 228	163 066	6,7%	139 971	1,0%	
Les Ferres	10 469	10 469	10 469	10 469	0,0%	10 469	0,0%	
Opio (total)	155 476	142 765	157 154	175 484	4,1%	226 749	9,9%	
Roquefort les Pins	36 278	37 170	51 078	82 200	31,3%	119 912	34,8%	
Saint Paul de Vence	352 362	384 892	356 935	329 619	-2,2%	322 369	-2,2%	
Tourrettes sur Loup	60 772	63 771	69 042	75 097	7,3%	83 804	8,4%	
Valbonne	1 080 986	1 114 383	1 238 374	1 120 248	1,2%	1 055 985	-0,6%	
Vallauris	1 879 094	1 806 965	1 764 280	1 840 647	-0,7%	1 715 631	-2,2%	
Villeneuve Loubet	1 691 901	1 801 552	1 811 662	1 874 685	3,5%	1 658 138	-0,5%	
Total	14 569 632	14 422 115	14 257 711	14 467 505	-0,2%	14 058 051	-0,9%	

Remarque : les éléments surlignés en orange correspondent aux données non connues, reconstituées sur la base des éléments à notre disposition.

III.2.8.2.3- Modalités de suivi budgétaire

Les services de l'assainissement sont aujourd'hui suivis selon différentes modalités budgétaires :

- Au sein de budgets annexes individualisés de l'assainissement, regroupant le service public d'assainissement collectif (AC) et le service public d'assainissement non collectif (ANC),
- Au sein de budgets annexes communs eau potable et assainissement (communes de moins de 3 500 hab.),
- Au sein du budget général, pour les communes de moins de 500 hab. et les services concédés.

Les budgets sont suivis selon la nomenclature M49.

A la suite du transfert de compétences, la CASA doit regrouper budgétairement les différents services communaux actuellement compétents.

Les budgets annexes créés de la CASA seront donc :

- **Individualisés par SPIC** (Eau Potable, Assainissement), le regroupement de l'AC et de l'ANC au sein du même budget étant admis,
- **Individualisés selon le mode de gestion** (art. L.2221-4 et L.2221-6 du CGCT : tout budget relatif à un SPIC en gestion directe doit être créé a minima sous forme de régie dotée de l'autonomie financière).

Deux budgets annexes sont donc été créés en ce qui concerne la compétence Assainissement (dont ANC) :

- Un budget « Régie » à autonomie financière,
- Un budget « gestion déléguée », disposant d'un compte de liaison avec le budget général (451x).

III.2.8.3- Régie à Autonomie Financière « Assainissement des Eaux Usées »

Le budget annexe de la Régie de l'assainissement recouvre les services d'assainissement collectif (AC) et non collectif (ANC) actuellement gérés en régie par les communes sur le territoire, à savoir :

- Antibes (AC pour la partie collective),
- Bézaudun (AC),
- Bouyon (AC),
- Caussols (AC),
- Cipières (AC et ANC),
- Conségudes (AC),
- Courmes (AC et ANC),
- Coursegoules (AC),
- Gourdon (AC et ANC),
- Gréolières (AC et ANC),
- La Colle-sur-Loup (AC et ANC),
- La Roque-en-Provence (AC),
- Les Ferres (AC),
- Roquefort-les-Pins (AC et ANC),
- Tournettes-sur-Loup (AC),

- Vallauris (ANC),
- Villeneuve-Loubet (AC et ANC).

Notons que le budget annexe intègre également le service constitué par le SIA, dissous au 1^{er} janvier 2020, pour le transport des effluents à la STEP de Cagnes-sur-Mer.

Il intègre par ailleurs le service constitué par le SIVOM du Canton du Bar-sur-Loup, dont la CASA reprend la compétence en matière d'assainissement, pour le traitement des effluents sur les STEP du Bar-sur-Loup et de Tourrettes-sur-Loup.

Le budget annexe de la régie intègre donc :

- Les éléments relatifs au budget annexe de l'assainissement d'Antibes, Coursegoules, Gourdon, La Colle-sur-Loup, Roquefort-les-Pins, Vallauris (pour la seule partie ANC) et Villeneuve-Loubet,
- Les éléments relatifs aux budgets annexes eau / assainissement des communes de Bouyon, Caussols, Cipières, Courmes et Tourrettes-sur-Loup, pour leurs parties relatives à l'assainissement,
- Les éléments relatifs au service de l'assainissement de Bézaudun, Conségudes, Gréolières, La Roque-en-Provence et Les Ferres identifiés au sein du budget général des communes,
- Enfin, le budget principal du SIA, ainsi que les écritures identifiées au titre des STEP du Bar-sur-Loup et de Tourrettes-sur-Loup au sein du budget du SIVOM du Canton du Bar-sur-Loup.

Les éléments de consolidation budgétaire présentés ci-après sont ainsi issus de la ventilation et de l'identification des écritures relatives à l'assainissement au sein de ces différents budgets.

Conformément aux dispositions en vigueur concernant les SPIC, la régie de l'assainissement est une régie à autonomie financière, retracée au sein d'un budget annexe tenu selon la nomenclature M49.

Notons enfin que le service public de l'assainissement est placé en dehors du champ d'application de la TVA. L'article 260 A du CGI prévoit néanmoins la possibilité d'assujettir le service public de l'assainissement à TVA sur option.

Les services des communes en régie sont aujourd'hui non assujettis, à l'exception de Bouyon et Tourrettes-sur-Loup.

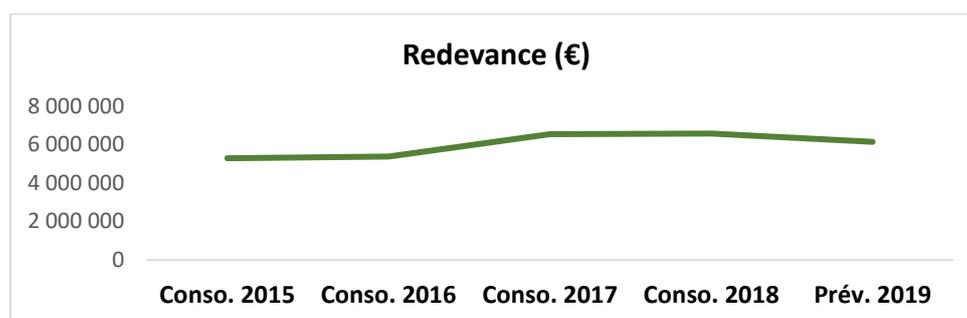
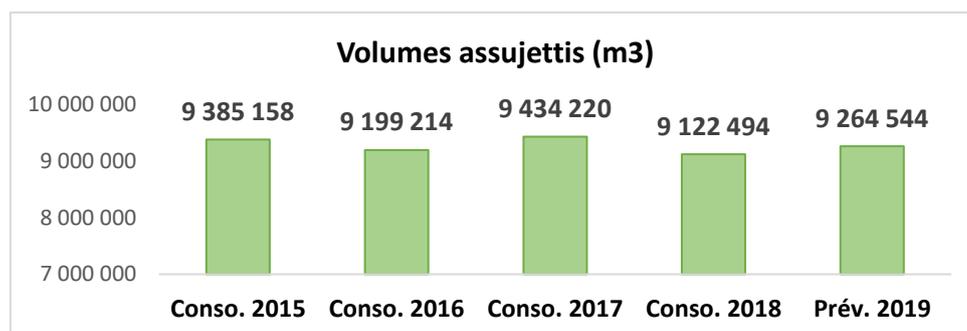
Dans le cadre de la régie mise en place par la CASA, le non assujettissement du service de l'assainissement en régie est privilégié.

Notons enfin que les éléments relatifs à l'exercice 2019 correspondent à une extrapolation prévisionnelle des données connues à ce jour.

III.2.8.3.1- Analyse rétrospective par consolidation des Communes exerçant la compétence en régie

a- Section d'Exploitation

- Evolution de la Redevance d'Assainissement Collectif



La redevance de l'AC est assise d'une part sur les tarifs en vigueur au sein des collectivités (cf. p. 34), et d'autre part sur les données d'assiette, à savoir le nombre d'abonnés raccordés et les volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

- Evolution des recettes d'exploitation

Budget Régie (k €)	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Prév. 2019
013 - Atténuations de charges	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
70 - Produits des services	7 587,1	7 574,2	8 534,8	9 011,8	8 442,8
<i>Redevance AC</i>	<i>5 287,6</i>	<i>5 371,1</i>	<i>6 536,8</i>	<i>6 570,6</i>	<i>6 137,3</i>
74 - Dotations et participations	1 116,3	1 125,9	2 390,5	1 713,6	1 727,9
75 - Autres produits de gestion cour.	1 393,6	2 206,5	1 522,1	71,2	435,2
76 - Produits financiers	42,5	66,3	64,0	44,1	26,0
77 - Produits exceptionnels	3,1	106,0	47,7	1 610,5	26,7
042 - Opérations d'ordre	654,0	795,7	770,9	824,2	793,5
Total produits de fonctionnement	10 796,7	11 874,6	13 330,1	13 275,5	11 452,2

Les recettes de fonctionnement de la Régie sont principalement constituées par la redevance de l'AC.

Notons par ailleurs que parmi les produits des services, la PFAC constitue une autre recette majeure pour le service assainissement. Celle-ci s'élève à 1 517 k€ sur le périmètre considéré en 2018.

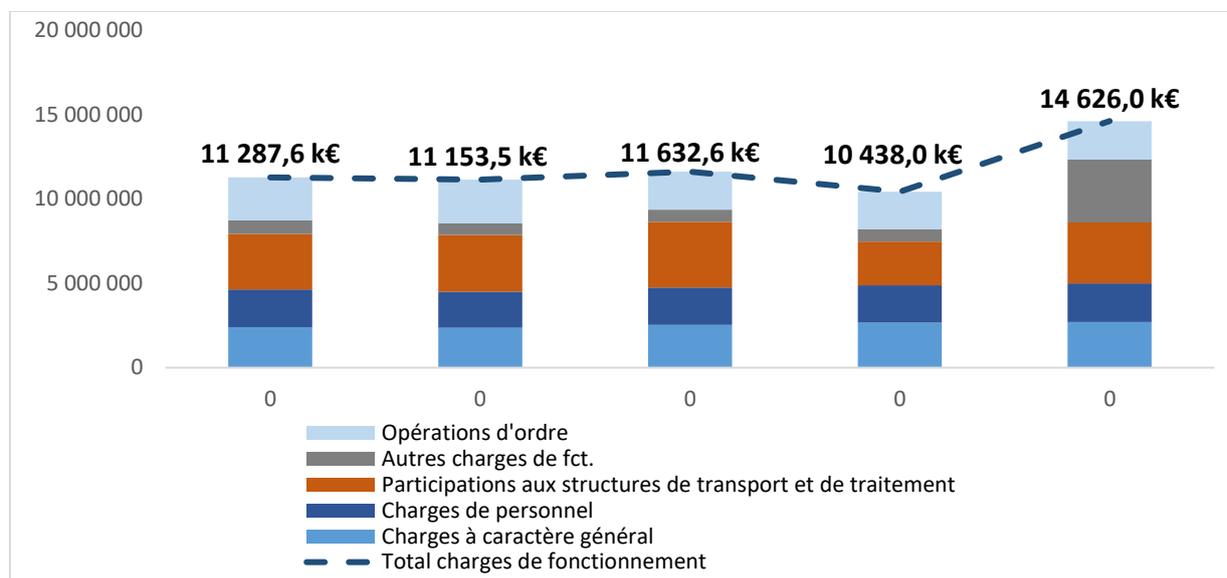
Les produits perçus au chapitre 74 correspondent notamment aux primes versées par l'Agence de l'Eau.

Notons par ailleurs un subventionnement récurrent par le budget général (au sein du chapitre 74) de certaines communes.

Rappelons que la possibilité de prendre en charge les dépenses du budget annexe du service public de l'assainissement par le budget principal reste possible pour les collectivités de moins de 3 000 hab.

Enfin, les produits perçus au chapitre 75 correspondent aux produits des cotisations perçues par le SIA sur ses Communes membres. Ce syndicat étant dissous et absorbé par la CASA à l'issue du transfert prévu, il en résultera une disparition de ce produit, compensée en charges par une baisse de fait des contributions versées (enregistrées en charges dans les budgets des communes).

- Evolution des dépenses d'exploitation



Avant transfert, le plus gros poste de charges correspond aux participations des services d'assainissement aux structures de traitement et de transport intervenant sur les stations d'épuration (STEP) auxquelles les systèmes de collecte sont raccordés, soit principalement ici : la contribution des communes membres au syndicat des Bouillides, ainsi que la contribution des communes membres au SIA pour le transport des effluents et au SYMISCA pour la STEP.

Ces participations représentent en moyenne 28% des charges de fonctionnement des budgets consolidés.

Par ailleurs, les charges à caractère général, les charges de personnel et les dotations aux amortissements représentent chacune environ 20% de ces charges de fonctionnement.

Notons une augmentation ponctuelle des dépenses en 2019 (« autres charges de fonctionnement »), suite au transfert d'une partie du résultat du budget annexe vers le budget principal opéré par certaines communes (total de 3 000 k€ prévu en 2019).

En dehors de cette hausse ponctuelle, les charges de fonctionnement augmentent en moyenne de près de 1% / an sur la période 2015-2018.

- Evolution des Dépenses Réelles d'Exploitation (DRE) – Article 13 de la LPFP des années 2018 à 2022

Evolution des DRF (art. 13 LPFP)	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Prév. 2019
DRF - Régie AC (k€)	8 737,8	8 544,1	9 354,2	8 197,5	12 344,8
<i>% évolution N/N-1</i>		-2,2%	9,5%	-12,4%	50,6%
DRF – Hors charge ponctuelle 2019 (k€)	8 737,8	8 544,1	9 354,2	8 197,5	9 344,8
<i>% évolution N/N-1</i>		-2,2%	9,5%	-12,4%	14,0%

Hors transferts des résultats opérés en 2019, les DRE des budgets consolidés évoluent en moyenne de +1,7% / an entre 2015 et la projection réalisée pour 2019.

Les DRE évoluent ainsi fortement en 2017, suite notamment à une augmentation significative des contributions aux structures de transport et de traitement.

Ces contributions connaissent une baisse ponctuelle en 2018 (forte baisse ponctuelle de la cotisation au SIA).

- Evolution des Soldes Intermédiaires de Gestion

Soldes intermédiaires de gestion (k€)	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Prév. 2019
Produits de gestion	10 097,0	10 906,6	12 447,5	10 796,6	10 605,9
Dépenses de gestion	7 949,1	7 888,8	8 672,8	7 495,4	8 620,2
EBE	2 147,9	3 017,8	3 774,8	3 301,2	1 985,7
<i>% recettes de gestion</i>	<i>21,3%</i>	<i>27,7%</i>	<i>30,3%</i>	<i>30,6%</i>	<i>18,7%</i>
Solde financier	-514,5	-498,8	-580,1	-596,6	-632,0
Solde exceptionnel	-242,5	1,8	-7,1	1 533,9	-3 044,4
CAF brute	1 390,9	2 520,8	3 187,5	4 238,5	-1 690,7
<i>% recettes de gestion</i>	<i>13,8%</i>	<i>23,1%</i>	<i>25,6%</i>	<i>39,3%</i>	<i>-15,9%</i>
Remboursement du capital	854,1	999,1	1 238,7	1 366,2	1 527,6
CAF nette	536,9	1 521,8	1 948,9	2 872,3	-3 218,2
<i>% recettes de gestion</i>	<i>5,3%</i>	<i>14,0%</i>	<i>15,7%</i>	<i>26,6%</i>	<i>-30,3%</i>

La consolidation budgétaire met en évidence un taux d'autofinancement net du remboursement en capital de l'emprunt de près de 27% des recettes de gestion en 2018.

Notons néanmoins que cette CAF nette bénéficie d'un produit exceptionnel non récurrent de 1 566 k€ en 2018. Son niveau s'élèverait ainsi à 1 338 k€ hors solde exceptionnel, soit en réalité une baisse par rapport à 2017.

Par ailleurs, elle diminue fortement en 2019 : hors résultats transférés (solde exceptionnel), la CAF nette prévisionnelle s'établirait ainsi à un solde déficitaire de -218 k€.

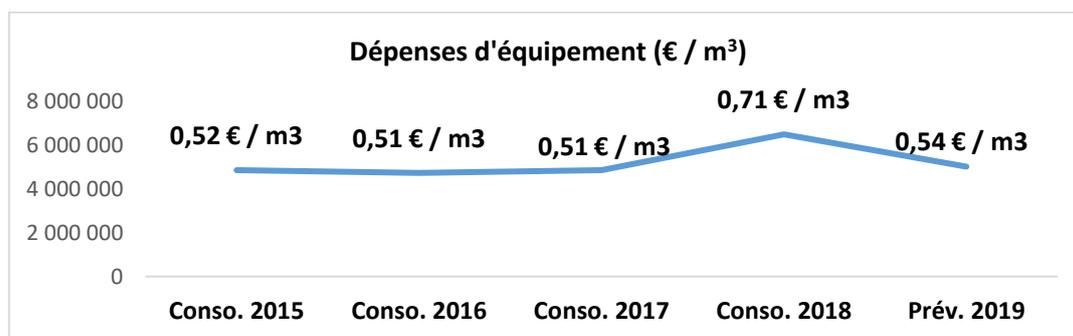
Entre 2017 et le prévisionnel établi pour 2019, la baisse structurelle de la marge nette s'élève ainsi à 2 167 k€, principalement suscitée par une baisse des recettes de gestion (-1 842 k€) et une hausse de l'annuité (+341 k€).

b- Section d'Investissement

Les données d'investissement des services de l'assainissement en régie sur le territoire ont été consolidées sur la base des écritures identifiées dans les budgets communaux (budget annexe, budgets annexes communs et budget général) et ceux des syndicats considérés.

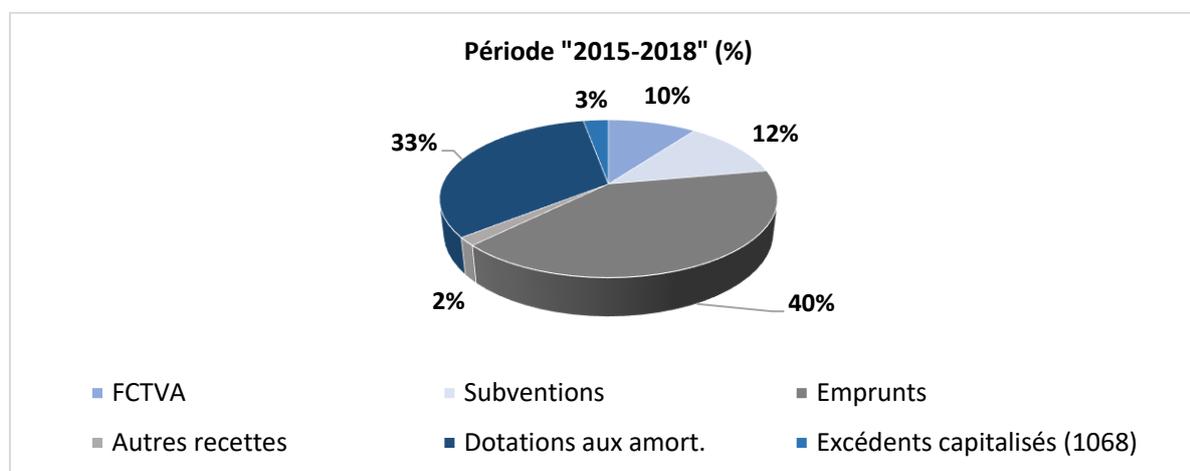
Ces éléments de rétrospective ont une valeur indicative au regard de la difficulté pouvant être rencontrée dans l'identification des éléments d'investissement relatifs aux seuls services assainissement en régie.

- Evolution des dépenses d'équipement



Hormis une année 2018 enregistrant un effort d'investissement ponctuellement plus marqué, les dépenses d'équipement, de manière consolidée sur les régies du territoire, représentent de manière récurrente près de 0,5 € / m³ facturé.

- Financement de l'investissement



D'après les données reconstituées et les écritures identifiées aux budgets concernés, le financement de la section d'investissement sur la période 2015-2018 est principalement assuré par l'emprunt (40%), devant l'autofinancement (dotations aux amortissements et excédents capitalisés représentant 36% des recettes totales).

Les subventions et le FCTVA ne représentent respectivement que 12% et 10% de cet ensemble.

- Evolution du Besoin de Financement ; article 13 de la LPFP des années 2018 à 2022

Au sens de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques, l'évolution rétrospective du besoin de financement sur les budgets consolidés des régies Assainissement s'établit comme suit :

Evolution du besoin fi. (art. 13 LPFP)	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Prév. 2019
Besoin de fi. - Régie Asst. (k€)	1 445,9	1 850,9	1 961,3	2 133,8	-768,9
% évolution N/N-1		28,0%	6,0%	8,8%	-136,0%

La récurrence du besoin de financement et sa croissance sur la période indiquent que les dépenses d'investissement sont principalement financées par un recours à l'emprunt de plus en plus significatif sur le périmètre considéré.

Les excédents cumulés constatés à l'issue de l'exercice 2018 permettent néanmoins de projeter, en 2019, le financement d'un niveau de dépenses d'équipement égal, pour chaque service, à la moyenne des dépenses d'équipement observées entre 2014 et 2018, avec un recours à l'emprunt nouveau fortement réduit.

Cette hypothèse de projection devra être corrigée au regard de la réalité des comptes administratifs de l'exercice 2019.

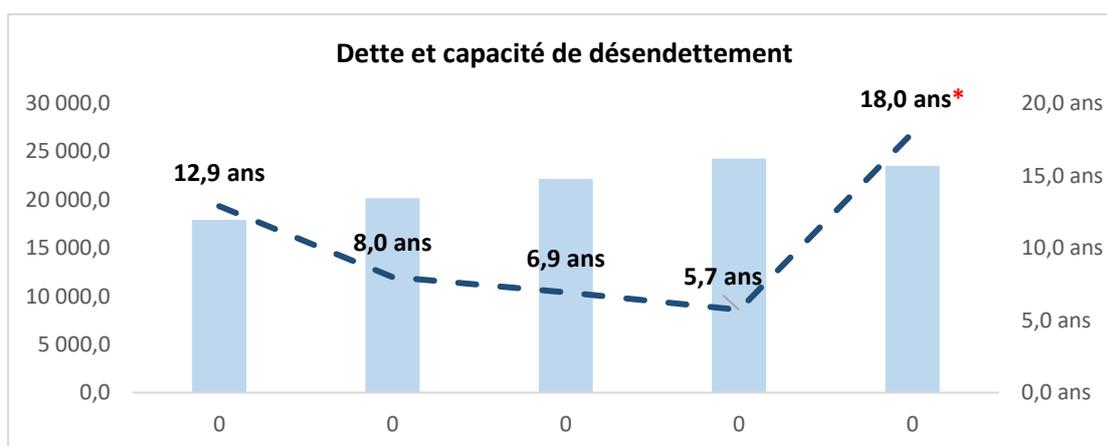
- Evolution de l'encours de dette

Evolution de l'encours de dette	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Prév. 2019
Encours de dette au 31/12/N (k€)	17 927,1	20 177,9	22 139,2	24 273,0	23 504,2
% évolution N/N-1		12,6%	9,7%	9,6%	-3,2%

L'encours de dette transféré au 31/12/2019 au budget de la Régie s'élève, de manière prévisionnelle, à 23 504 k€.

Cet encours représente l'équivalent de 2,5 € / m3 facturé en 2019.

De manière consolidée, la capacité de désendettement s'élève à 5,7 ans en 2018.



*Pour le prévisionnel 2019, la CAF brute utilisée est retraitée de l'impact des transferts de résultats des budgets annexes aux budgets principaux des communes opérés durant l'exercice.

III.2.8.3.2- Projection 2018-2022

Les projections des équilibres financiers du service se fondent sur des hypothèses de consolidation des budgets d'une part et des hypothèses d'extrapolation des équilibres d'autre part.

En particulier les hypothèses de consolidation des budgets en 2020 tiennent compte :

- D'un maintien des tarifs à hauteur des tarifs actuellement pratiqués par les communes,
- De la constitution de la régie de l'assainissement au sein de la CASA et de la création du service dédié,
- Du non assujettissement du service à TVA.

a- Evolution prévisionnelle de l'équilibre d'exploitation

Sous hypothèses, les Dépenses Réelles d'Exploitation (au sens de l'article 13 de la LPFP) pourraient, à l'occasion du transfert de compétence à la CASA, évoluer comme suit :

Evolution des DRE (art. 13 LPFP)	Conso. 2018	Prév. 2019	Prop. 2020	BP 2021	2022
Evolution DRF - Régie Asst.	8 197,5	12 344,8	10 818,9	11 361,0	12 112,3
% évolution N/N-1	-12,4%	50,6%	-12,4%	5,0%	6,6%

b- Evolution prévisionnelle de l'investissement

Les dépenses d'investissement, qui devaient ainsi être prévues à ce stade pour l'exercice 2020, pourraient s'inscrire dans la poursuite de l'effort moyen d'investissement observé sur le territoire les années passées, nécessiteront un recours à l'emprunt, au vu des projections actuelles.

En première approche cependant, l'évolution de l'encours de la dette pourrait être le suivant :

Evolution de l'encours de dette	Conso. 2018	Prév. 2019	Prop. 2020	BP 2021	2022
Encours de dette au 31/12/N (k€)	24 273,0	23 504,2	25 464,8	27 350,2	29 153,4
% évolution N/N-1	9,6%	-3,2%	8,3%	7,4%	6,6%

III.2.8.4- Budget Annexe « Assainissement – Activités Déléguées »

Un budget annexe distinct doit être établi pour les services actuellement gérés par l'intermédiaire d'un contrat de DSP.

Les services gérés en DSP n'entrent donc pas dans le périmètre de la Régie de l'assainissement, mais sont retracés au sein d'un budget annexe dédié. Celui-ci ne constitue pas un budget à autonomie financière, mais un budget annexe au budget général, sans autonomie financière.

Il est tenu selon la nomenclature M49.

Le budget annexe DSP de l'assainissement recouvre les services d'assainissement actuellement gérés en DSP sur le territoire, à savoir :

- Antibes (traitement des effluents et ANC),
- Biot (AC et ANC),
- Châteauneuf-Grasse (AC et ANC),
- Le Bar-sur-Loup (AC et ANC),

- Le Rouret (AC et ANC),
- Opio (AC et ANC),
- Saint-Paul de Vence (AC et ANC),
- Valbonne (AC et ANC),
- Vallauris (AC).

Notons que le budget annexe intègre également le service constitué par le SIVOM du Canton du Bar-sur-Loup, dont la CASA reprend la compétence en matière d'assainissement, pour le traitement des effluents sur la STEP de Châteauneuf-Grasse.

A l'inverse, ce budget ne concerne pas les services, également délégués, des syndicats de traitement (Syndicat des Bouillides, SYMISCA), maintenus dans leur périmètre actuel à l'issue du transfert et dont la CASA devient membre par représentation substitution de ses communes au 1^{er} janvier 2020.

En termes budgétaires, le budget annexe de la DSP intègre :

- Les budgets annexes de l'assainissement des communes de Biot, Saint-Paul de Vence, Valbonne et Vallauris (pour la seule quote-part relative à l'AC).
- Les budgets annexes eau / assainissement des communes du Bar-sur-Loup et du Rouret pour leurs parties relatives à l'assainissement.
- Les écritures identifiées au titre du service de l'assainissement des communes de Châteauneuf-Grasse et Opio, qui ne disposent pas d'un budget annexe dédié (services concédés), ainsi que de la commune d'Antibes pour la partie relative au SPANC.
- Enfin, les écritures identifiées au titre de la STEP de Châteauneuf-Grasse au sein du budget du SIVOM du Canton du Bar-sur-Loup.

La consolidation budgétaire est donc issue de la ventilation et de l'identification des écritures relatives à l'assainissement au sein de ces différents budgets.

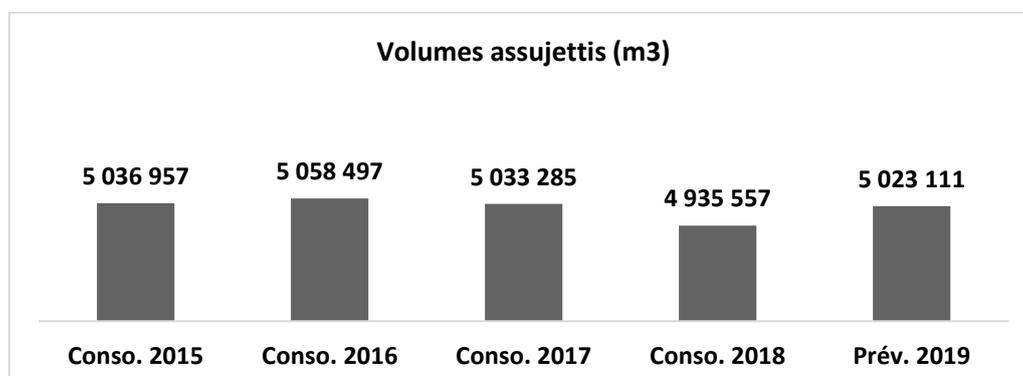
Ce budget est assujetti à TVA.

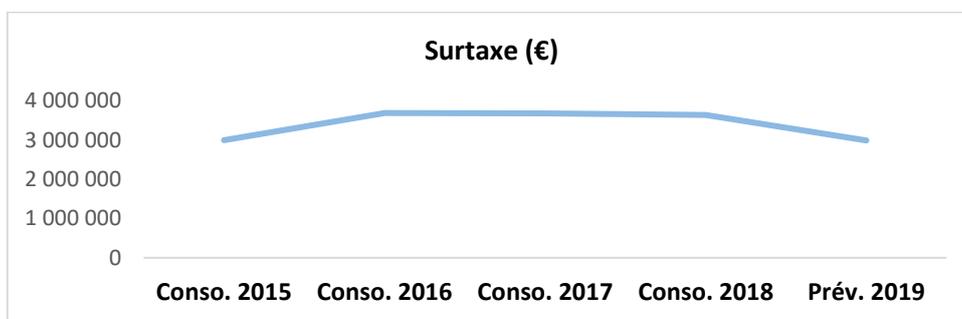
Notons enfin que les éléments relatifs à l'exercice 2019 correspondent à une extrapolation prévisionnelle des données connues à ce jour.

III.2.8.4.1- Analyse rétrospective par consolidation des Communes ayant délégué la compétence

a- Section d'Exploitation

- Evolution de la redevance d'Assainissement Collectif





La surtaxe de l'AC est assise d'une part sur les tarifs en vigueur au sein des collectivités (cf. p. 34), et d'autre part sur les données d'assiette, à savoir le nombre d'abonnés raccordés et les volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

La baisse prévisionnelle du produit en 2019 est due à une diminution de certaines surtaxes appliquées.

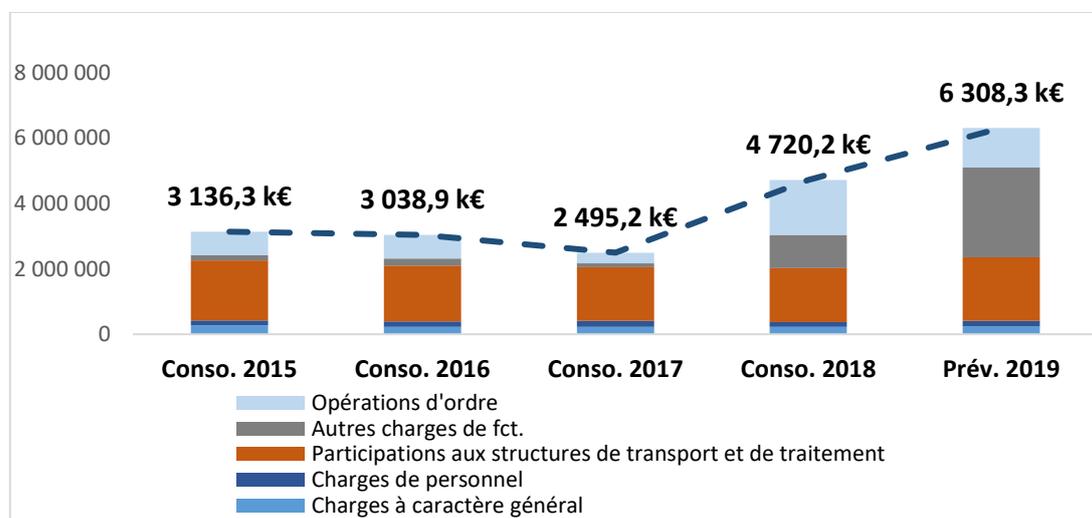
- Evolution des recettes de fonctionnement

Budget DSP (k €)	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Prév. 2019
013 - Atténuations de charges	0,0	4,1	6,0	0,0	0,0
70 - Produits des services	3 714,0	4 374,0	4 217,0	4 795,7	4 173,4
<i>Surtaxe AC</i>	<i>2 997,8</i>	<i>3 694,1</i>	<i>3 685,7</i>	<i>3 644,3</i>	<i>2 993,6</i>
74 - Dotations et participations	6,6	222,2	31,0	22,4	19,0
75 - Autres produits de gestion cour.	0,7	157,6	42,1	39,7	3,3
76 - Produits financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
77 - Produits exceptionnels	0,8	14,3	51,1	2,3	9,9
042 - Opérations d'ordre	223,9	220,5	515,1	267,2	273,9
Total produits de fonctionnement	3 946,0	4 992,7	4 862,3	5 127,2	4 479,6

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par la surtaxe de l'AC.

Notons par ailleurs que, parmi les produits des services, la PFAC constitue une autre recette majeure pour le service assainissement. Celle-ci s'élève à 959 k€ sur le périmètre considéré en 2018.

- Dépenses d'Exploitation



Avant transfert, les participations aux structures de transport et de traitement représentent sur la période le plus important poste de charges des budgets consolidés, avec une moyenne de 44% des charges de fonctionnement. Il s'agit ici principalement de la contribution des communes membres au syndicat des Bouillides, de la contribution des communes membres au SIA pour le transport des effluents et au SYMISCA pour la STEP, ainsi que de la contribution de Biot à Antibes pour la STEP de la Salis.

Le second poste de charges correspond aux dotations aux amortissements (24% des charges de fonctionnement).

Notons une augmentation ponctuelle des dépenses en 2018, puis en 2019 (« autres charges de fonctionnement »), suite au transfert d'une partie du résultat du budget annexe vers le budget principal opéré par certaines communes (780 k€ au total en 2018 ; 2 600 k€ de manière prévisionnelle en 2019).

En dehors de cette hausse ponctuelle, les charges de fonctionnement augmentent en moyenne de près de 0,5% / an sur la période 2015-2018.

- *Evolution des Dépenses Réelles d'Exploitation (DRE) – Article 13 de la LPFP pour les années 2018 à 2022*

Evolution des DRF (art. 13 LPFP)	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Prév. 2019
DRF - DSP Asst. (k€)	2 424,8	2 307,4	2 166,1	3 038,0	5 097,2
% évolution N/N-1		-4,8%	-6,1%	40,2%	67,8%
DRF – Hors charges ponctuelles 2018-2019 (k€)	2 424,8	2 307,4	2 166,1	2 258,0	2 497,2
% évolution N/N-1		-4,8%	-6,1%	4,2%	10,6%

Les DRE des budgets consolidés connaissent globalement une diminution entre 2015 et 2018.

Cette diminution est compensée sur le seul exercice 2019 par la forte progression des charges simulée dans la projection réalisée, du fait d'une augmentation prévisionnelle des participations (+292 k€).

- *Evolution des soldes intermédiaires de gestion*

Soldes intermédiaires de gestion	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Conso. 2019
Produits de gestion	3 721,3	4 757,9	4 296,1	4 857,8	4 195,8
Dépenses de gestion	2 282,5	2 110,7	2 054,0	2 028,9	2 360,6
EBE	1 438,7	2 647,3	2 242,1	2 828,9	1 835,2
% recettes de gestion	38,7%	55,6%	52,2%	58,2%	43,7%
Solde financier	-59,8	-61,4	-43,6	-33,0	-34,2
Solde exceptionnel	-81,6	-125,3	-23,5	-973,8	-2 692,5
CAF brute	1 297,3	2 460,6	2 175,0	1 822,1	-891,5
% recettes de gestion	34,9%	51,7%	50,6%	37,5%	-21,2%
Remboursement du capital	219,5	214,6	217,6	180,8	194,5
CAF nette	1 077,8	2 246,0	1 957,4	1 641,3	-1 086,0
% recettes de gestion	29,0%	47,2%	45,6%	33,8%	-25,9%

La consolidation budgétaire met en évidence un taux d'autofinancement net du remboursement en capital de l'emprunt de près de 34% des recettes en 2018.

Notons néanmoins que cette CAF nette est minorée par un transfert d'excédent au budget principal des communes concernées de 780 k€ (solde exceptionnel), soit un niveau hors transfert d'excédent de 2 421 k€, représentant près de 50% des recettes, en hausse par rapport à 2017.

Notons qu'elle diminue néanmoins fortement dans le cadre de la projection réalisée pour 2019 : hors résultats transférés de 2 600 k€ (solde exceptionnel), la CAF nette s'établirait à 1 514 k€, soit une baisse de 37% par rapport au niveau reconstitué ci-dessus pour 2018.

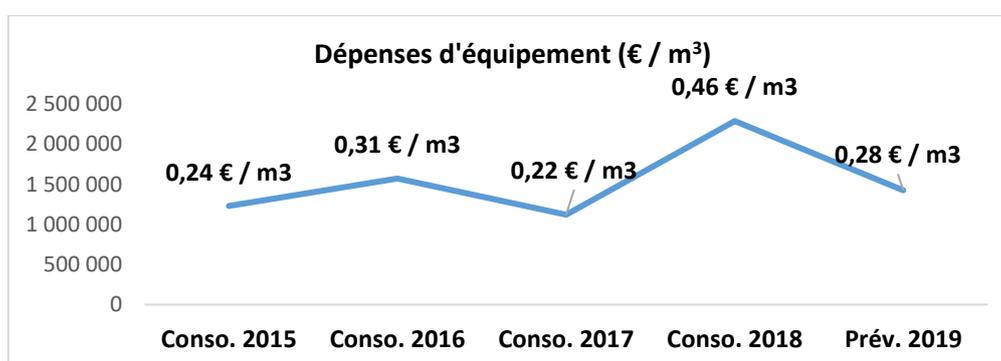
La baisse structurelle des marges simulée dans le prévisionnel établi pour 2019 s'élève ainsi à 907 k€, principalement suscitée par une baisse des recettes de gestion (-662 k€) et une hausse des charges de gestion (+332 k€).

b- Section d'Investissement

Les données d'investissement des services de l'assainissement en DSP sur le territoire ont été consolidées sur la base des écritures identifiées dans les budgets communaux (budget annexe, budgets annexes communs et budget général) et dans le budget du SIVOM.

Ces éléments de rétrospective ont une valeur indicative au regard de la difficulté pouvant être rencontrée dans l'identification des éléments d'investissement relatifs aux seuls services de l'assainissement gérés en délégation.

- *Evolution des dépenses d'équipement*



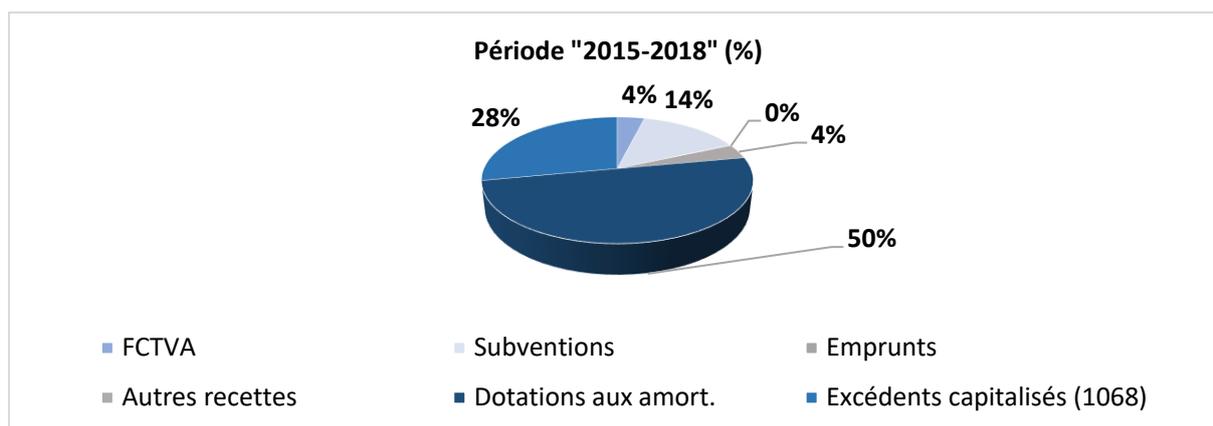
Notons que les dépenses d'équipement ci-dessus sont retraitées de la dépense réelle retraçant l'opération d'intégration des actifs effectuée en 2018 sur le budget de la commune de Biot, ainsi que des contributions au syndicat des Bouillides enregistrées en investissement sur le budget du Rouret.

Sur la période 2015-2018, les dépenses d'équipement s'établissent en moyenne entre 0,2 € / m³ et 0,3 € / m³.

Elles connaissent une augmentation ponctuelle en 2018 (0,46 € / m³).

La prévision pour 2019 s'appuie, à ce stade de la consolidation, sur une hypothèse moyenne de 0,28 € / m³ sur le territoire.

- *Financement de l'investissement*



Notons que les recettes ci-dessus sont retraitées de la recette réelle retraçant l'opération d'intégration des actifs effectuée en 2018 sur le budget de la commune de Biot.

D'après les données reconstituées et les écritures identifiées aux budgets concernés, le financement de la section d'investissement sur la période 2015-2018 est principalement assuré par l'autofinancement (dotations aux amortissements et excédents capitalisés représentant 78% des recettes totales).

Notons l'absence quasi-totale d'emprunt pour le financement des investissements sur la période.

Les autres recettes sont principalement constituées de reversements de créances de TVA dans le cadre du système de transfert de droit à déduction.

Notons que le FCTVA perçu sur la période l'a notamment été au titre de dépenses réalisées par les communes en régie ayant délégué le service au cours de la période d'étude (Biot avec Hydropolis en 2019).

- Evolution du Besoin de Financement ; article 13 de la LPFP pour les années 2018 à 2022

Au sens de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques, l'évolution rétrospective du besoin de financement sur les budgets consolidés des services assainissement gérés en délégation s'établit comme suit :

Evolution du besoin fi. (art. 13 LPFP)	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Prév. 2019
Besoin de fi. - DSP Asst. (k€)	-219,5	-205,6	-217,6	-180,8	-57,0
% évolution N/N-1		-6,3%	5,8%	-16,9%	-68,5%

La récurrence d'un besoin de financement négatif sur la période indique que les dépenses d'investissement sont principalement autofinancées sur le périmètre considéré.

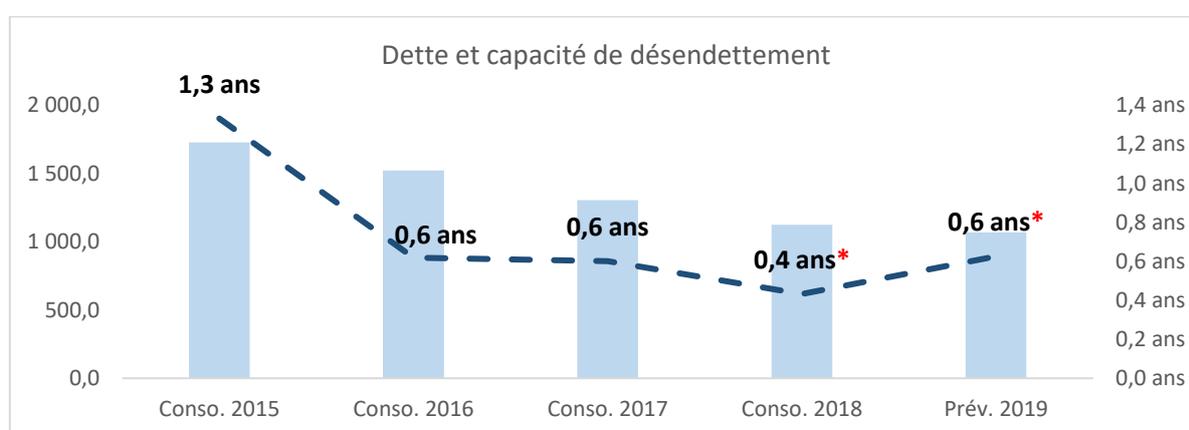
- Evolution de l'encours de dette

Evolution de l'encours de dette	Conso. 2015	Conso. 2016	Conso. 2017	Conso. 2018	Prév. 2019
Encours de dette au 31/12/N (k€)	1 728,9	1 523,3	1 305,7	1 124,9	1 067,9
% évolution N/N-1		-11,9%	-14,3%	-13,8%	-5,1%

L'encours de dette transféré au 31/12/2019 au budget des services assainissement gérés en délégation s'élève, de manière prévisionnelle, à 1 068 k€.

Cet encours représente l'équivalent de 0,21 € / m³ facturé en 2019.

De manière consolidée, la capacité de désendettement s'élève à 0,4 ans en 2018.



**Pour l'exercice 2018 et le prévisionnel 2019, la CAF brute utilisée est retraitée de l'impact des transferts de résultats des budgets annexes aux budgets principaux des communes opérés durant l'exercice.*

III.2.8.4.2- Projection 2018-2022

Les projections des équilibres financiers du service se fondent sur des hypothèses de consolidation des budgets d'une part et des hypothèses d'extrapolation des équilibres d'autre part.

En particulier les hypothèses de consolidation des budgets en 2020 tiennent compte :

- D'un maintien des tarifs à hauteur des tarifs actuellement pratiqués par les communes,
- De la création au sein de la CASA du service de l'assainissement dédié,
- De l'assujettissement du service à TVA : les contrats bénéficiant actuellement du régime de transfert de droit à déduction pourront être modifiés par avenant pour intégrer un assujettissement total du service à TVA et ainsi éviter le maintien de régimes différenciés au sein du budget (dépenses TTC pour les contrats en transfert de droit à déduction ; HT pour les autres contrats).

Notons que la procédure de transfert de droit à déduction est supprimée pour l'ensemble des nouveaux contrats de DSP à compter du 1^{er} janvier 2016.

a- Evolution prévisionnelle de l'équilibre d'exploitation

Sous hypothèses, les dépenses réelles de fonctionnement (au sens de l'article 13 de la LPFP) pourraient, à l'occasion du transfert de compétence à la CASA, évoluer comme suit :

Evolution des DRF (art. 13 LPFP)	Conso. 2018	Prév. 2019	Prop. BP 2020	BP 2021	2022
Evolution DRF - DSP Asst.	3 038,0	5 097,2	2 909,0	2 973,0	3 063,0
<i>% évolution N/N-1</i>	<i>40,2%</i>	<i>67,8%</i>	<i>-42,9%</i>	<i>2,2%</i>	<i>3,0%</i>

Dans ce cadre, la capacité d'autofinancement pourrait évoluer comme suit :

Soldes intermédiaires de gestion	Conso. 2018	Conso. 2019	Prop. BP 2020	BP 2021	2022
Produits de gestion	4 857,8	4 195,8	3 977,2	4 026,7	4 077,1
Dépenses de gestion	2 028,9	2 360,6	2 780,5	2 848,3	2 942,2
EBE	2 828,9	1 835,2	1 196,7	1 178,3	1 134,9
<i>% recettes de gestion</i>	<i>58,2%</i>	<i>43,7%</i>	<i>30,1%</i>	<i>29,3%</i>	<i>27,8%</i>
Solde financier	-33,0	-34,2	-33,4	-29,6	-25,7
Solde exceptionnel	-973,8	-2 692,5	-85,8	-85,9	-85,9
CAF brute	1 822,1	-891,5	1 077,5	1 062,9	1 023,3
<i>% recettes de gestion</i>	<i>37,5%</i>	<i>-21,2%</i>	<i>27,1%</i>	<i>26,4%</i>	<i>25,1%</i>
Remboursement du capital	180,8	194,5	103,7	105,2	106,8
CAF nette	1 641,3	-1 086,0	973,8	957,7	916,6
<i>% recettes de gestion</i>	<i>33,8%</i>	<i>-25,9%</i>	<i>24,5%</i>	<i>23,8%</i>	<i>22,5%</i>

b- Evolution prévisionnelle de l'investissement

A ce stade de la consolidation, l'absence de programmation pluriannuelle d'investissement sur certains territoires ne permet naturellement pas l'établissement d'un PPI formalisé à l'échelle du budget CASA.

En première approche cependant, l'évolution de l'encours de la dette pourrait être le suivant :

Evolution de l'encours de dette	Conso. 2018	Prév. 2019	Prop. BP 2020	BP 2021	2022
Encours de dette au 31/12/N (k€)	1 124,9	1 067,9	964,3	859,1	752,4
<i>% évolution N/N-1</i>	<i>-13,8%</i>	<i>-5,1%</i>	<i>-9,7%</i>	<i>-10,9%</i>	<i>-12,4%</i>

III.3- Données consolidées et de synthèse de l'exercice 2019

III.3.1- Indicateurs financiers du Budget Général et des Budgets Annexes (en K€)

	Epargne Brute	Epargne Nette	Capitaux restant dus au 31/12/2019	Capacité de désendettement
Budget Principal	11 661	2 260	129 313	11
Régie à Autonomie Financière des Transports	1 862	1 120	71 490	38
Budget Annexe "Théâtre Communautaire d'Antibes"	200	200	0	-
Budget Annexe "Office du Tourisme Communautaire"	-1	-17	96 000	N/S
Budget Annexe "GeMAPI"	0	0	4 100	N/S
Budget Annexe "Aménagement des Parcs d'Activité"	-26	-26	1 500	N/S
Total	13 696	3 537	302 403	

III.3.2- Illustration des projets par compétence

III.3.2.1- Budget Principal

1- Direction Envinet

Objectifs

- Exemplarité et qualité du service public des déchets
- Poursuite de la lutte contre les incivilités en partenariat avec les Communes
- Axer l'organisation de la collecte sur la sécurité, la qualité et l'efficacité

Projets

- Maintenir un traitement optimisé des déchets ménagers (valorisation, recyclage...) à moindre coût en collaboration avec le Syndicat UNIVALOM
- Optimisation des circuits de collecte de la régie avec diminution des fréquences de collecte
- Amélioration du fonctionnement du service des encombrants avec la mise en place d'un logiciel métier
- Déploiement de la collecte sélective et mise en place d'actions tournées vers l'économie circulaire sur le Parc de Sophia et les zones industrielles

Déploiement de dispositifs de collecte enterrés et semi enterrés sur plusieurs communes de l'arrière-pays et du littoral

Perspectives

- Lisser les investissements, dans le cadre d'un programme pluriannuel pour les équipements (contenants) et le parc roulant en privilégiant les énergies propres et les économies d'énergies
- Mettre en œuvre du système Cliiink®, permettant d'inciter les usagers au tri du verre ménager sur les communes de Biot, Valbonne, Vallauris et Antibes
- Poursuivre le travail partenarial dans le cadre du Pôle Métropolitain CAP AZUR

2- Politique de l'habitat et Logement

Objectifs

- Approuver le 3^{ème} Programme Local de l'Habitat (2020-2025)
- Poursuivre le développement d'une offre de logement adaptée pour répondre à la diversité croissante des besoins
- Développer l'offre locative sociale ainsi que l'accession sociale à la propriété en s'appuyant sur la délégation des aides à la pierre et en mobilisant les aides financières de la CASA
- Mettre en œuvre la réforme du Logement d'Abord pour mieux répondre aux personnes sans-abris et mal logées
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan partenarial de gestion de la demande
- Valider le document cadre sur orientations stratégiques en matière d'attribution et élaborer la convention intercommunale d'attribution (CIA)
- Valoriser les quartiers existants :
- Mobiliser les aides de l'Anah pour accompagner la rénovation des logements du parc privé
- Contribuer à la mise en œuvre du dispositif Cœur de Ville (2018-2024) sur la Commune de Vallauris, via une OPAH-RU
- Conforter la politique foncière en lien avec l'EPF PACA et les communes
- Poursuivre les actions menées dans le cadre de la compétence accueil des gens du voyage :
 - Gérer les deux aires d'accueil
 - Rénover l'aire d'accueil Palmosa à Antibes
 - Aire d'accueil des gens du voyage Antibes : réhabilitation du système de distribution et de télégestion des fluides – reprise des réseaux et de la voirie,

Mesures de 2019

- Accompagner des communes dans le développement de l'offre locative sociale pour répondre aux objectifs du PLH et de la délégation des aides à la pierre
- Poursuivre le développement de l'offre en accession à la propriété : commercialisation de programmes de logements sur les communes de, Villeneuve Loubet (Les Maurettes), Valbonne (Les Bourelles) Vallauris (Nature en ville)

- Développer une offre adaptée en termes de loyer et d'accompagnement pour les publics relevant du Logement d'Abord en s'appuyant sur les partenariats existants et en les optimisant
- Développer l'accompagnement des demandeurs de logements dans les démarches d'enregistrement en ligne
- Travailler en inter-bailleurs pour fluidifier les parcours résidentiels et réactiver les taux de rotation dans le parc social
- Définir les nouvelles règles de financement pour aider les propriétaires modestes à rénover leurs logements

3- Cohésion sociale

Objectifs :

Poursuivre l'exécution de la gouvernance du **Contrat de Ville CASA 2015-2020** en partenariat avec les services de l'Etat et la CAF des Alpes-Maritimes : participer à la programmation et au soutien des actions proposées par les opérateurs de proximité **en direction du QPV de Vallauris** ; en particulier sur l'axe de la cohésion sociale, du cadre de vie et de rénovation urbaine.

Poursuivre le soutien financier apporté par les opérateurs **sur l'ensemble du territoire CASA** en faveur de :

→ **L'emploi et insertion par l'économie** : soutien à la Mission Locale Antipolis et aux SIAE par exemple ; poursuite de la mise en œuvre d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) en collaboration avec le Conseil Départemental 06 et le Conseil Régional SUD PACA

→ **La prévention de la délinquance** : poursuite de la coopération avec les communes sur des actions spécifiques en direction de la jeunesse en difficulté et abondement des actions cofinancées au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

→ **L'accès au droit et le soutien aux familles** : en particulier en direction de la prévention des violences conjugales et du soutien au fonctionnement des Maisons de Services au Public (MSAP)

Perspectives :

Poursuivre et évaluer la mise en œuvre du contrat de ville 2015 – 2020. Présenter un rapport sur le bilan à mi-parcours des actions menées dans ce cadre lors d'un comité de pilotage qui devra donner lieu à une priorisation actualisée des pistes de travail

Initier des actions innovantes en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et participer à un mode de réponse efficace pour leur prévention. Piloter des actions en direction des publics jeunes et renouveler un partenariat avec le TGI de Grasse et les services de l'Etat

Organiser de façon efficiente l'activité des services de la direction; notamment celles qui engagent la présence de la CASA aux côtés du public : organisation du fonctionnement des Antennes de Justice et du Service de Prévention Jeunesse

4- Politique de lecture publique

Objectifs :

- Faciliter l'accès pour tous à l'offre de lecture publique depuis l'ensemble du territoire à travers des services innovants
- Optimiser la qualité de l'accueil des usagers et des services de médiation dans les médiathèques
- Développer les collections et les services numériques
- Promouvoir la lecture publique, l'accès à la connaissance et la valorisation des collections à travers des actions culturelles, en particulier à destination de la jeunesse

Mesures de 2019 :

- Adoption et mise en œuvre du projet Culturel Scientifique Educatif et Social du réseau des médiathèques à partir des grandes orientations communautaires en matière de lecture publique pour les 5 années à venir
- Organisation du 2ème salon communautaire du livre jeunesse au Palais des Congrès de Juan-les-Pins
- Attribution d'un nom célèbre à chaque médiathèque communautaire
- Renouvellement du parc de tablettes numériques accessibles aux usagers dans les médiathèques communautaires

Perspectives :

- Harmonisation et élargissement des horaires d'ouverture des médiathèques communautaires
- Assistance et conseil aux bibliothèques du territoire

5- Mobilité

Plan de Déplacements Urbains

- Concertation préalable du 4 février au 11 mars 2019
- Elaboration technique du nouveau PDU 2020-2030 et de son rapport environnemental
- Arrêt du PDU septembre 2019
- Enquête publique fin 2019

Planification en lien avec les AOM du territoire : Région, Pôle Métropolitain CapAzur, etc.

- Participation à l'élaboration du SRADDET
- Concertation sur mise en cohérence des PDU du Pôle Cap Azur et NCA
- Conformité des actions Mobilité au sein du Plan Climat
- Avis réglementaire et conseils sur PADD, PLU et PC communaux

Conseil en mobilité

- Plan de mobilité de la CASA: mise à disposition de VAE, accompagnement au covoiturage
- PME/PMIE: intervention en entreprises pour conseil et sensibilisation, dont PMIE Sophia SCE
- Animation de permanences tout public à la CASA du vélo Sophia
- Animation de permanences tout public à l'agence de mobilité Place Guynemer Antibes
- Animation de stands et réponse aux sollicitations (social, tourisme, développement économique) communes...

Projets d'infrastructures de mobilité et d'intermodalité

- Révision du Protocole d'Accord pour la réalisation d'infrastructures pour améliorer les accès à Sophia: diagnostic et propositions
- Elaboration du maillage CDo6/CASA en parcs de rabattement multimodaux à destination de Sophia
- Participation à l'élaboration des voiries des équipements publics de la CASA et à la définition des projets d'aménagements sur les sujets de mobilité (dont Hauts d'Antibes, Clausonnes, Trois Moulins / Ecotone)
- Participation aux études liées au projet de Ligne Nouvelle et de la gare ferroviaire de l'Ouest des Alpes-Maritimes

Vélo

- Animation et évaluation du fonctionnement de la CASA du Vélo avec l'association Choisir le vélo.
- Elaboration du schéma directeur cyclable de la CASA, en lien avec le Département des Alpes Maritimes
- Elaboration du Plan Pluriannuel d'investissement 2020-2025
- Animation du Comité Technique avec les communes et lancement d'un groupement de commande d'équipements cyclables (stationnement, vélos, VAE...)
- Participation financières aux opérations de travaux menées par le Département, selon convention n°1
- Elaboration d'une convention n°2 avec le Département pour amélioration de l'accès à Sophia
- Implantation physique d'arceaux et de boxes sécurisés sur l'espace public, en lien avec les communes
- Animation de la Communauté d'usagers du Vélo de Sophia (450 membres)
- Implantation de stationnement vélo sur l'espace public
- Etudes de projets de pistes cyclables en vue d'assurer les continuités cyclables aux abords de Sophia en partenariat CDo6 (y compris études de contournement des Bouillides)
- Création de parkings d'intermodalité, dont celui de la gare de Villeneuve Loubet et celui Croix Rouge à Antibes

- Création de 10 arrêts chartes excellence PMR

Covoiturage

- Campagne de communication pour présentation des applis Boogi, Ridygo et Klaxit
- Structuration de la communauté de covoitureurs de Sophia, créée en novembre 2018
- Extension du dispositif RezoPouce –autostop solidaire- aux communes volontaires de la CASA

Innovation

- Véhicule autonome: EVRA ENA: expérimentation de 2 navettes autonomes sur Biot Roumanille, en rabattement du bus-tram
- Réalisation d'une zone d'expérimentation dans la zone des Trois Moulins dédiée aux essais et mises au point techniques des opérateurs privés de Sophia
- Booster de Mobilité Augmentée, outil d'aide à la décision des entreprises sur la gestion interne de mobilité: prise en main de l'outil et adaptation au monde des collectivités
- TAD dynamique: expérimentation d'une solution d'optimisation de course TAD grâce au numérique pour un taux de remplissage accru des navettes
- Approche de la mobilité par l'organisation sociale: réinterroger l'organisation quotidienne des aidants (famille, amis, voisins, professionnels de santé, associations, public...) auprès des personnes âgées à domicile pour résoudre les dysfonctionnements de mobilité et permettre leur maintien à domicile le plus long possible en évitant l'épuisement organisationnel autour d'elles. Projet en lien avec l'ADEME et les communes de Tourrettes sur Loup et La Colle sur Loup.

6- Aménagement du territoire

Objectifs

- Faire évoluer le projet de territoire à travers la révision du SCOT en cours
- Poursuivre la politique foncière en faveur de la production de logements, d'activités économiques et de préservation de l'environnement

Mesures 2019

- Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : Projet d'Aménagement et de développement Durable (PADD) et Trame verte et bleue;
- Procédure de DUP en vue de l'aménagement et de l'entretien des berges de la Brague ;
- Suivi des projets de développement sur la technopole Sophia Antipolis
- Etudes en vue de la conception du siège de la CASA et du Business Pôle 2.0 ;
- Finalisation du Projet d'aménagement Gare-Pétroliers à Antibes.

Perspectives

- Articuler le SCOT et les documents d'urbanisme communaux dans le contexte institutionnel et réglementaire o6 et Régional
- Soutenir le développement des espaces à enjeux
- Traduction réglementaire du Plan-guide d'aménagement et de développement durable de la Brague

7- Environnement et Développement durable

Objectifs

- Engager le territoire vers la transition énergétique et la croissance durable
- Mettre en œuvre une politique de développement durable à l'échelle du territoire
- Poursuivre l'exemplarité de l'action publique locale

Mesures 2019

- Adoption et mise en œuvre du Programme de Développement Durable CASA'Venir
 - Initiation du bilan du PCET en vue d'une évolution en Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
 - Exploitation du réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques WiiiZ
 - Poursuite des actions PCET CASA : diagnostics des bâtiments communaux, centrale solaire sur le Business pôle, promotion de l'outil « Coach copro » et de la plateforme solaire
- Etude d'une potentielle création d'un Espace Info Energie mutualisé
 - Poursuite de l'activité du Conseil en Energie Partagé
- Adoption de la cartographie du bruit et initiation du Plan de Prévention du Bruit en partenariat avec CAPL et CAPG,
- Diffusion et promotion de l'exposition sur le développement durable CASA'Venir auprès des scolaires et de la population
- Poursuite des programmes pédagogiques et de sensibilisation : Activ' ta terre, Watty, CASA Nature

Perspectives

- Poursuite des programmes engagés

8- Agriculture

Objectifs

- Conforter les espaces et les activités agricoles sur le territoire
- Soutenir la dynamique d'installation d'exploitations.

Mesures 2019

- Appui aux communes pour les acquisitions de foncier agricole par le biais de fonds de concours
- Projet FEADER « Préservation du foncier agricole » : étude de Zones Agricoles Protégées, études de potentiel agricole, animation foncière et reconquête de friches agricoles – Coût d'opération : 1,03 M€
- Appui d'ingénierie aux communes en lien avec la Chambre d'Agriculture, la SAFER et autres partenaires pour le développement de projets agricoles et l'implantation de nouveaux exploitants
- Accompagnement du développement de serres à Haute Qualité Environnementale avec production solaire
- Soutien à la revalorisation de la filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales
- Accompagnement à la reconversion d'un ancien site de recherche vers un projet à vocation agricole (site de Peijjan ex-INRA)
- Aide à la promotion des productions locales (guide numérique...)

Perspectives

- Augmenter la surface agricole exploitée et la production sur le territoire par la reconquête des friches
- Contribuer à la pérennisation des exploitations locales

9- Développement économique

Objectifs

- Commerce et économie de proximité : assurer un développement commercial différenciant, équilibré et répondant aux besoins locaux de consommation ; pérenniser les créations-reprises d'entreprises
- Grands projets économiques : contribuer au projet de « Pôle Céramique » à Vallauris

Mesures 2019

Economie de Proximité

- Contribution à la mise en œuvre du dispositif « Action Cœur de Ville » de Vallauris
- Financement des structures d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises (IASA, ADIE, ESIA)

- Adhésion aux réseaux nationaux du développement commercial : « Centre-ville en Mouvement », « Pour la Ville et le Commerce », le « Club des Managers »
 - Animation de « l'Observatoire des Dynamiques Commerciales » de la CASA en partenariat avec la CCINCA
 - Projet de « Pôle Céramique » à Vallauris
- Lancement de l'opération de réhabilitation de la « poterie Madoura » en « centre d'immersion et d'interprétation de la céramique »

10- Environnement et Développement durable

Objectifs

- Engager le territoire vers la transition énergétique et la croissance durable
- Mettre en œuvre une politique de développement durable à l'échelle du territoire
- Poursuivre l'exemplarité de l'action publique locale

Mesures 2019

- Adoption et mise en œuvre du Programme de Développement Durable CASA'Venir
 - Initiation du bilan du PCET en vue d'une évolution en Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
 - Exploitation du réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques WiiiZ
 - Poursuite des actions PCET CASA : diagnostics des bâtiments communaux, centrale solaire sur le Business pôle, promotion de l'outil Coach copro et de la plateforme solaire
- Etude d'une potentielle création d'un Espace Info Energie mutualisé
 - Poursuite de l'activité du Conseil en Energie Partagé
- Adoption de la cartographie du bruit et initiation du Plan de Prévention du Bruit en partenariat avec CAPL et CAPG,
- Diffusion et promotion de l'exposition sur le développement durable CASA'Venir auprès des scolaires et de la population
- Poursuite des programmes pédagogiques et de sensibilisation : Activ' ta terre, Watty, CASA Nature

Perspectives

- Poursuite des programmes engagés

11- Paysage et espaces naturels

Objectifs

- Redéfinir le paysage comme élément d'attractivité du territoire, préserver la diversité et traiter les difficultés paysagères
- Concilier au mieux les usages des sites et garantir la préservation de ses espaces naturels remarquables

Mesures de 2019

- Adoption de la Trame verte et bleue
- Adoption et diffusion de la palette végétale
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan de Paysage
- Poursuite de l'animation et de la surveillance des 3 sites « Natura 2000 » Préalpes de Grasse, Rivière et Gorges du Loup et Dôme de Biot : Expérimentation de navettes dans les gorges du Loup, concertation avec les acteurs du site pour la mise en place de bonnes pratiques, panneaux d'information, outils de communication
- Décision relative au renouvellement de la candidature CASA en tant qu'animateur Natura 2000.

Perspectives

- Poursuite des programmes engagés

12- Direction Architecture et Bâtiments

Objectifs

- Entretien, maintenance et gestion du patrimoine de la CASA afin d'assurer la continuité de fonctionnement des services tout en améliorant l'environnement de travail des agents et usagers de la collectivité
- Suivi du GER (Gros Entretien et Renouvellement) des bâtiments communautaires à l'aide de l'outil de Gestion de Sites Assistée par Ordinateur
- Plateforme multi-services : aide et support techniques aux Communes

Projets

- Pôle Céramique à Vallauris : lancement du concours de maîtrise d'œuvre
- Bastide aux Violettes à Tourrettes sur Loup - extension du bâtiment principal : réalisation des travaux
- Aire d'accueil des gens du voyage Vallauris : études pour la réalisation bâtiment mutualisé avec la déchetterie
- Support technique aux Communes (Tourrettes-sur-Loup)
- Nautipolis : création d'un bassin extérieur, réaménagement des espaces verts + pergola extension du restaurant, lancement des études et dépôt du permis de construire

Perspectives

- Mise en place de l'outil « ATAL » pour le suivi et la valorisation des opérations en régie
- Programme pluriannuel du Gros Entretien et Renouvellement (GER)
- Adaptation de l'organisation de la direction et de ses outils aux nouveaux enjeux (mutualisation, gestion de patrimoine, etc.)
- Démarche qualité : poursuite de la réflexion sur une réorganisation de la direction

14 Fonds de concours

* Dépenses d'investissement dans le cadre du dispositif des fonds de concours :

Le mandat en cours est notamment tourné vers :

* la **solidarité** via l'aide aux communes au travers de l'attribution de fonds de concours d'équipements et du foncier agricole.

Objectifs

Poursuivre les attributions de fonds de concours d'équipements aux communes ;

Accompagner les communes dans la constitution des dossiers de fonds de concours.

Rétrospective : 2018 : 95 dossiers votés avec une participation CASA de 15 157 928,17 € et un mandatement réalisé de 3 358 497,45 €.

15 Subventions

* **Recettes issues des subventions :**

Un des objectifs majeurs de l'année 2019 sera d'accroître les recettes par le biais des actions suivantes :

Poursuite des partenariats financiers avec l'Etat et les autres collectivités (CRET, conventions de partenariat, arrêtés attributifs...);

Etendre les recherches de financements extérieurs et candidater aux appels à projets (AAP, AMI, Fonds Européens).

Rétrospective : 2 275 095,47 € de recettes effectivement perçues en 2018 en cofinancement des politiques de la CASA.

III.3.2.2- Budget Annexe de la Régie à autonomie financière des Transports « Envibus »

Objectifs

Améliorer la productivité et la qualité du service rendu à la population sur les principes suivants :

- L'amélioration continue des performances du réseau vers le haut niveau de service (BHNS),
- La modulation de l'offre de service pour répondre aux besoins de déplacements
- La promotion du réseau Envibus pour conquérir et fidéliser la clientèle des transports collectifs
- La facilitation de l'achat des titres pour les clients/usagers
- La digitalisation des outils Envibus

Projets

- Modernisation du mode de vente des titres et diminution de la vente à bord des bus : paiements internet via la e-boutique, distributeurs automatiques de titres, tickets sur téléphone
- Modernisation des systèmes radiophonie et data
- Acquisition de bus articulés et standards au gaz pour l'exploitation de la ligne Bus-Tram
- Garantir les conditions opérationnelles de remisage et de maintenance du parc affecté en réhabilitant les dépôts
- Mise en œuvre de la « priorité bus » aux feux pour le Bus-Tram
- Mise en service d'un « PC régulation » pour l'exploitation du réseau (lignes à fréquence et lignes à horaires)
- Mise en service du nouveau réseau restructuré associé au Bus-Tram, avec livraison partielle de la plateforme dédiée
- Travail partenarial avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) dans le cadre du Pôle Métropolitain « Cap Azur »
- Travaux du Bus-Tram Antibes / Sophia Antipolis sur les secteurs « Cistes-Saint Philippe » et « Saint Claude-Sarrazine », création d'une aire de remisage pour bus et préparation de la mise en service partielle du Bus-Tram en 2019
- Etudes sur les secteurs Sud
- Négociations foncières sur les secteurs Sud, y compris enquête parcellaire

Perspectives

- Programmer les budgets d'exploitation « 2020 / 2023 » liés à l'arrivée du Bus-Tram et du réseau Envibus restructuré
- Augmenter les recettes liées à la billetterie Envibus

- Préparer un plan prévisionnel d'investissement du matériel roulant en tenant compte des obligations issues de la loi de transition énergétique
- Programmer l'évolution du transport à la demande par expérimentation de nouveaux outils digitaux d'exploitation et de relations usagers
- Mise en service complète du Bus-Tram en 2023

III.3.2.3- Budget Annexe « Aménagement des Parcs d'Activité »

Superviser la mise en œuvre du projet de voirie prévu dans le cadre du projet des Clausonnes

- Pilotage et assistance de la MOA déléguée (SPL Sophia).
- Interfaces avec les partenaires techniques, notamment le CDo6
- Vérification de la qualité des ouvrages réalisés dans le cadre de l'opération

Mettre en œuvre le projet de voirie dans le cadre du projet des Hauts d'Antibes

- Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre
- Pilotage des procédures administratives

Voiries situées dans les zones d'activités économiques

- Rédaction d'un règlement de voirie et instruction des autorisations administratives
- Lancement de nombreux marchés mutualisés CASA (topographique et géomètre, géotechnique et contrôle extérieur, géo-détection des réseaux, voirie et réseaux, etc.)
- Etudes diverses de projets de voirie
- Dispositifs de limitation de gabarit à Sophia Antipolis (gens du voyage)
- Obligations légales de débroussaillage : priorisation des mesures à mettre en œuvre
- Entretien des voiries, conformément au programme de travaux arrêté par la CLECT
- Renouvellement des voiries dégradées, y compris renouvellement d'enrobés et de dispositifs d'éclairage public
- Pilotage d'opérations d'investissement dont :
 - « La Sarrée » à Bar Sur Loup : travaux de voirie et de réseaux
 - « Marina 7 » à Villeneuve Loubet : amélioration et création de 3 nouveaux carrefours routiers
 - « Ecotone » à Antibes : études de voirie en lien avec le projet d'aménagement

Perspectives 2019-2023

- Amélioration de l'accessibilité du territoire, tous modes confondus
- Développement du réseau viaire dans le cadre des zones d'activités économiques
- Gestion de voiries communautaires, de pistes cyclables et transferts des accessoires de voiries départementales

III.3.2.4- Budget Annexe « GeMAPI »

Objectifs

- Poursuivre le déploiement des missions GEMAPI et gestion des eaux pluviales, parallèlement à la construction de la direction adjointe
- Développer la politique de gestion des risques d'inondation de la CASA, dans ses dimensions préventives et opérationnelles : diagnostic partagé des problèmes de ruissellements sur le territoire, zonage pluvial, entretien des vallons et réseaux, actions du PAPI CASA, gestion de crise, ...
- Finaliser l'inventaire des biens mis à disposition par les communes (réseaux pluviaux, ouvrages hydrauliques, ouvrages du littoral, ...), valider le champ des prestations de la CASA et des autres gestionnaires (CDo6, etc.)
- Mettre en œuvre les grands projets d'aménagement et la gestion des ZAE

Projets

- Etablissement et mise en œuvre des plans de gestion pour l'entretien des réseaux pluviaux et des vallons
- Lancement des schémas directeurs et du zonage des eaux pluviales et des ruissellements sur le territoire CASA, accompagnement des communes dans leurs actions d'urbanisme (PLU, révision PPRI, opérations d'aménagement, fonds Barnier, etc.)
- Passation des conventions de mises à disposition des biens mobiliers et immobiliers des communes (réseaux pluviaux, ouvrages du littoral, etc.)
- Elaboration d'un avenant au PAPI 2 et passage en CMI pour intégrer de nouvelles actions et actualiser les coûts : hameau Brague, Clausonnes, Madé, Horts, Maire, Laval, etc.
- Réalisation des chantiers d'amélioration de la gestion des ruissellements (Haut Sartoux, Maurettes, cœur de ville Roquefort, etc.) et de réparation des réseaux (Ponteil, etc.) par la CASA, ou via des conventions avec les communes pour les « coups partis » (Escours à la Colle/Loup, etc.)
- Assistance aux communes pour la gestion des crises inondations : surveillance météorologique, réseau d'échanges, etc,
- Suivi des actions déléguées au SMIAGE (études, travaux et entretien), et en particulier la préparation des grands travaux de lutte contre les inondations (enquêtes publiques DUP, DIG, loi eau, dossiers techniques) : bassin des Horts, pièges à embâcles de la Brague, etc.
- Développement des opérations d'aménagement des ZAE de la Sarrée (création ZAC), des Clausonnes (travaux), des Trois Moulins (PC);
- Cessions de terrains SYMISA pour soutenir le développement de la technopole;

Perspectives

- Développer les actions pour la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens exposés aux risques d'inondation
- Elaborer un règlement communautaire de gestion des eaux pluviales et des ruissellements
- Etablir des DIG pour l'entretien des vallons sur les parties privées d'intérêt général
- Préparer le PAPI 3 sur la base des études hydrauliques du Loup, de la Brague et des vallons

III.3.2.5- Budget Annexe « Office de Tourisme Intercommunal »

Objectifs

- Tourisme : assurer le fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunal et contribuer à l'activité du Syndicat Mixte des Stations de Gréolières et de l'Audibergue

Mesures 2019

Fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) et de ses Bureaux d'Information Touristique

- Elaboration d'une politique d'accueil et de promotion touristique à l'échelle du moyen et du haut- pays, en coordination avec les offices de tourisme du littoral; réorganisation du réseau des Bureaux d'Information Touristique de l'OTI
 - Augmentation de la contribution financière de la CASA au sein du Syndicat Mixte des stations de Gréolières et de l'Audibergue (SMGA), de 4% à 30% via le Budget annexe de l'OTI
 - Participation à la promotion hivernale et estivale de la station de Gréolières-les-Neiges via l'OTI

IV- Annexe spécifique aux effectifs et dépenses de personnel

• Les effectifs de la CASA depuis 2014

	2015	2016	2017	2018	objectif 2019
Effectifs total (emplois permanents)	553	564	575	575	Maintien de l'effectif total
Dont créations d'emplois	14*	11**	11***	44****	
Dont suppressions d'emplois	28*	0**	0***	44****	

***En 2015**, les créations d'emplois sont principalement liées à des prises de compétences, notamment dans le domaine de la cohésion sociale avec le transfert du contrat de ville de Vallauris et la mise en place du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Les suppressions d'emplois intervenues en 2015, sont la conséquence du transfert des conducteurs de bus vers le prestataire privé VECTALIA. Ces suppressions ont pour conséquence de diminuer l'effectif total en 2015.

**** En 2016**, les créations d'emplois sont liées à des prises de compétences et missions nouvelles notamment dans le domaine du développement économique, accueil des gens du voyage, lutte contre les inondations, direction de la communication et l'ouverture de la déchetterie de Roquefort les Pins.

*****2017**, les créations d'emplois sont liées au développement des missions prioritaires notamment dans le domaine du développement économique, de la communication, de la cohésion sociale, de la gestion et maintenance du patrimoine, mais aussi à l'engagement de la CASA de pérenniser les emplois aidés.

******2018**, les créations d'emplois sont liées à la prise de nouvelles de compétences et aux transferts obligatoires des agents affectés sur ces compétences:

- 9 postes pour la compétence promotion touristique,
- 31 postes pour la compétence de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,

Les créations d'emplois sont également liées aux missions nouvelles dans le domaine du développement économique et voirie grands projets (4 postes).

Les suppressions d'emplois intervenus en 2018, sont la conséquence du transfert des agents de déchetteries et de l'unité action communication (ADT) vers le syndicat UNIVALOM (44 postes). Ces suppressions ont pour conséquence de maintenir l'effectif total de 2018 à celui de 2017.

L'objectif de 2019 sera de maintenir un effectif total stable, les mouvements qui interviendront seront liés à la prise de nouvelles compétences et au bon fonctionnement des nouvelles compétences.

• Etat prévisionnel des transferts de compétences

Depuis l'année 2017, l'effectif de la CASA a évolué au fil des transferts de compétences obligatoires vers les agglomérations énoncés dans la loi dite « NOTRe » :

En 2017 :

- préparation du transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et Eaux Pluviales

- préparation du transfert de la compétence promotion du tourisme
- étude sur le transfert de la compétence gestion des Zones d'Activité Economique (ZAE)

En 2018:

- transfert effectif des personnels de la compétence GEMAPI/Eaux Pluviales ⇒ 31 postes créés dont 23 transferts et 8 postes créés financés sur la base de l'évaluation des charges transférées dans le cadre de la CLET
- transfert effectif des personnels de la compétence promotion du tourisme ⇒ 9 postes créés dont 6 transferts et 3 postes créés financés sur la base de l'évaluation des charges transférées dans le cadre de la CLET
- transfert effectif des personnels des déchetteries et de l'unité action communication de la direction EnviNet vers UNIVALOM ⇒ 40 postes supprimés.

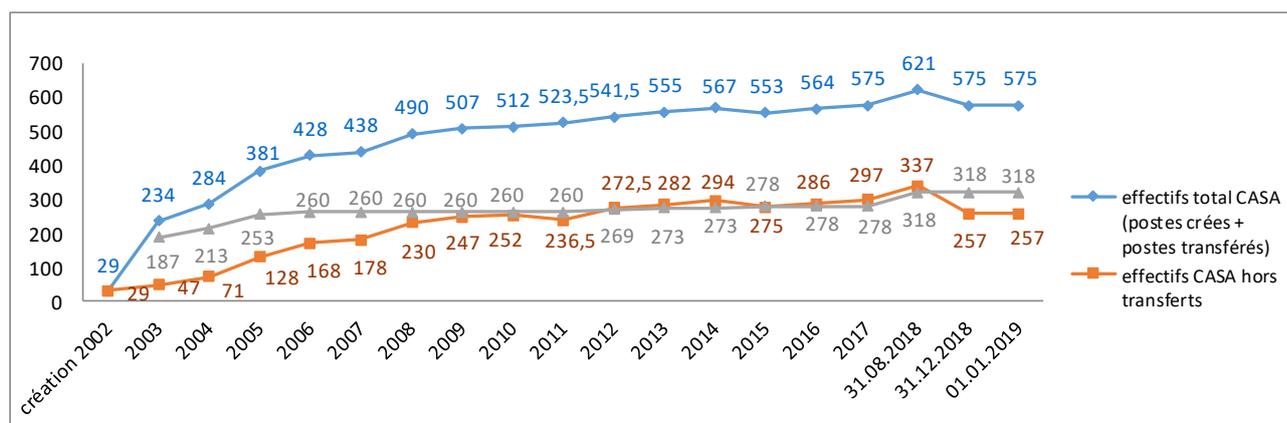
En 2019 :

- préparation du transfert des compétences « eau » et « assainissement »

En 2020 :

- transfert effectif des personnels des compétences « eau » et « assainissement »

• Evolution de l'effectif depuis la création de la CASA (selon date de délibération)



	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	31.08.2018	31.12.2018	01.01.2019
Effectifs créés hors transferts	29	18	24	57	40	10	52	17	5	11,5	9	9,5	12	-19	11	11	6	-40 (9)	-40 (9)
Effectifs cumulés hors transferts	29	47	71	128	168	178	230	247	252	263,5	272,5	282	294	275	286	297	303	257	257
Effectifs transférés	0	187 (1)	26 (2)	40 (3)	7 (4)	0	0	0	0	0	9 (5)	4 (6)	0	5 (7)	0	0	40 (10)	40 (10)	40 (10)
Effectifs transférés cumulés	0	187	213	253	260	260	260	260	260	260	269	273	273	278	278	278	318	318	318
Effectifs inscrit au tableau des effectifs	29	234	284	381	428	438	490	507	512	523,5	541,5	555	567	553 (8)	564	575	621	575	575

(1) Transferts déchets (170) + transport (17)

(2) Transfert politique de la ville (26)

(3) Transferts logement (2) + médiathèque (38 Antibes)

- (4) Transferts logement (6) + médiathèque (1 Valbonne)
- (5) Transferts médiathèque (4 Villeneuve-Loubet) + SIVOM déchet haut-pays (5)
- (6) Transfert médiathèque (4 Biot)
- (7) Transfert contra ville Vallauris (5)
- (8) Suppression 28 postes DRE (départ au privé)
- (9) Suppression postes déchetterie et ADT (départ vers UNIVALOM)
- (10) Transferts GEMAPI + Tourisme

- **Répartition des effectifs au 31 décembre 2018 par catégorie**

FILIERES	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	EMPLOIS PRIVES	TOTAL 2018	TOTAL 2017	Evolution 2018 / 2017
Administrative	50	36	87		173	163	+10
Technique	34	36	208		278	284	-6
Sociale	5	8			13	15	-2
Animation		3	4		7	9	+2
Culturelle	6	24	58		88	88	=
Emplois privés				16	16	16	=
TOTAL	95	107	357	16	575	575	=

Par rapport à l'année 2017, la CASA compte 10 agents de plus dans la filière administrative, 6 de moins dans la filière technique, 2 de moins dans la filière sociale et 2 de moins également dans la filière animation.

Cela s'explique par le transfert de l'unité déchetterie essentiellement composée de personnel issus de la filière technique et de l'arrivée de la compétence promotion touristique essentiellement composée de personnel issus de la filière administrative.

- **Les dépenses réelles de la CASA au « 012 » depuis 2015 :**

Les variations de dépenses sont liées, soit à des évolutions de périmètre (compétences ou missions nouvelles), soit à des dépenses contraintes (évolution de la réglementation)

Compte administratif	2015	2016	2017	2018	Projection CA 2019	
Chap 012 (66, télé pépinière, BART OTI, Gemapi)	24 823 457 €	24 333 907 €	25 250 000 €	28 733 100 €	28 967 292 €	
Evolution (€)	+ 753 604 €	- 489 550 €	+ 916 093 €	+ 3 483 100 €	+ 234 192€	
Evolution (%)	+ 3,13 %	- 1,9 %	+ 3,76 %	+ 13,79 %	+ 0,82 %	
	Dont budget général +1 022 000€ Evolution de l'effectif +485 000 € : - CAE + 25 000€ - Création 14 postes dans l'année (-4 transferts compt de ville, +8 création PUE, +1 DNE, +1 DOE) + 350 000€ -40 mois saisonniers DEN +100 000€ Dépenses contraintes + 477 000 € : 000 € : -Assurance du personnel + 100 000€ - Médecine du T + 25 000€ - Indemnités obligatoires (gpn, nbl, sft, jr, Ri, di) aux créations de postes) + 70 000€ - Contrats légers + 282 000€ Autres dépenses + 55 000 € : - Tickets restaurant/crèche municipale + 25 000€ - Evolution du RI + 30 000 € Dont budget BART -374 000€ Evolution de l'effectif -421 000 € : - Suppression 28 postes - Chauffeurs Embus ou 01/07 - 428 000 € - Indemnités + 7000€ Autres dépenses + 47 000 € : - Fipn + 3000€ - Congés payés + 21 000€ - Médecine du T + 3000€ - Vêtement de travail + 20 000€	La baisse de consommation au CA 012 s'explique par l'effectivité sur toute l'année de la suppression des 28 postes d'Embus : -428 000 € Les autres dépenses sont restées stables, le budget est maîtrisé et constant.	Dont budget général (hors DEN) ± 610 000 € : -GVT + 80 000 € - Enveloppe campagne RI + 20 000 € - postes vacants budgétés + 100 000€ (charge développement thématique Dev Eco / ingénieur hydrolicien / DRH municipale / Responsable de gestion Dev Eco) -Mise à disposition + 255 000 € -Charges retraite + 180 000 € Dont Direction Emvmet ± 300 000€ -GVT + 79 770 € -heures supplémentaires + 16 500 € -Création 3 postes décrochette +60 000 € -Transformation 4 postes CAE + 60 000 € -Charges retraite + 63 000 € -Visites médicales + 20 730 € Dont budget BART + 6 000 € -GVT + 1 000 € -Création 1 poste emploi ouvert + 5 000€	Dont budget général + Staréo, Hors DEN : +833 470€ : Evolution de l'effectif + 773 260€ dont : -Soliste GEMAPI (Jm, 6 mo) + 412 000€ -réorganisation BAERT vers BG + 212 550€ -réorganisation des supports + 111 710€ -Transfert de charges BG vers OTI + 49 000€ -Créations de postes + 86 000€ (responsable de gestion COM, Chargé de projet DAB, Responsable de gestion DGA CDV) -enveloppe campagne IFSE + 15 740€ -enveloppe IFSE Car A + 30 000€ -ABS + Staréo + 144 70€ Dont Direction Emvmet : -555 475 € : Evolution de l'effectif - 573 475€ dont : -réorganisation des supports - 69 580€ -Créations de postes + 50 500€ (responsable équipe décrochette, gestionnaire compo, responsable d'équipe) -transfert ADT et décrochette - 534 395€ -enveloppe campagne IFSE + 8 000€ Dont budget BART : + 1 679 320€ : Evolution de l'effectif - 254 680€ dont : -réorganisation BART vers BG - 212 550€ -réorganisation des supports - 42 130€ -enveloppe campagne IFSE + 2 000€ -MAO + 28 000€ -ABS + 1 904 000€ Dont OTI nouvelle compétence, nouveau budget : +350 720€ : -MASS salariale + 283 570 dont : -Soliste Jm, 6 déc + 209 570€ -Création de postes +44 000€ -saisonniers + 30 000€ Transfert de charges BG vers OTI +49 000€ Mise à disposition + 15 000€ Autres dépenses (assur, méd, pro...) + 3 150€ Dont GEMAPI nouvelle compétence, nouveau budget + 1 185 055 : -MASS salariale de juin à déc : + 689 940€ dont : -Soliste de juin à déc + 614 50€ -Créations de postes + 75 300€ (3 Cntc, 2 CMA) Remboursement salaire Janv. à mai au BG + 412 000€ Autres dépenses (stagiaires, méd, pro...) + 5 000€ ABS* + 50 000€ *ABS : personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 129 120 € (hors transfert et hors ABS*) + 0,51 % (hors transfert et hors ABS*)	Dont budget général + Staréo, Hors DEN +463 400 € : Postes non pourvus toute l'année (complément salaire) + 274 600€ Postes vacants + 239 500€ (pour 9 poste/11 postes gelés non budgétés) Salaire GEMAPI Janv. à mai 2018 -412 000€ Enveloppe campagne IFSE + 16 000€ Augmentation CIA + 80 000€ GVT(1%) + 141 800€ PRCR + 63 000€ Ajustement mutualisation + 20 000€ Fin Mise à disposition M. BOTTIERI -9 500€ Autres dépenses (SMAQU, Apprentis, ...) + 50 000€ Dont Direction Emvmet - 785 500 € : Salaire Janv. à août ADT et décrochette - 1 093 300€ Ajustement complément salaires -17 800€ Enveloppe campagne IFSE + 10 000€ Augmentation CIA + 50 000€ Augmentation supérieurs + 25 000€ GVT(1%) + 93 000€ PRCR + 42 000€ Saisonnier fêtes fin d'année + 45 000€ Autres dépenses (SMAQU, FNC, méd.pro...) + 60 300€ Dont budget BART + 170 122 € : Postes non pourvus toute l'année (complément salaire) + 12 400€ Poste vacant + 35 000€ Saisonniers (12 mois) + 48 000€ Enveloppe campagne IFSE + 2 000€ Augmentation CIA + 9 500€ GVT(1%) + 36 600€ PRCR + 5 000€ Autres dépenses (trai vest, transp, SMAQU,...) + 21 600€ Dont budget OTI + 45 300 € : Postes non pourvus toute l'année (complément salaire) + 28 900€ Saisonniers + 15 000€ Enveloppe campagne IFSE + 500€ Augmentation CIA 2 000€ GVT(1%) + 3 500€ PRCR + 1 600€ Ajustement mise à disposition - 7 500€ Autres dépenses (SMAQU, FNC, ...) + 2 800€ Dont budget GEMAPI + 341 170 € : Postes non pourvus toute l'année (complément salaire) + 125 099€ Postes vacants + 170 000€ Enveloppe campagne IFSE + 2000€ Augmentation CIA + 7 500€ GVT(1%) + 11 800€ PRCR + 6 000€ Fin mise à disposition - 28 125€ Autres dépenses (apprentis, stagiaires, SMAQU, FNC, Fipn, Méd.pro,...) + 45 900€

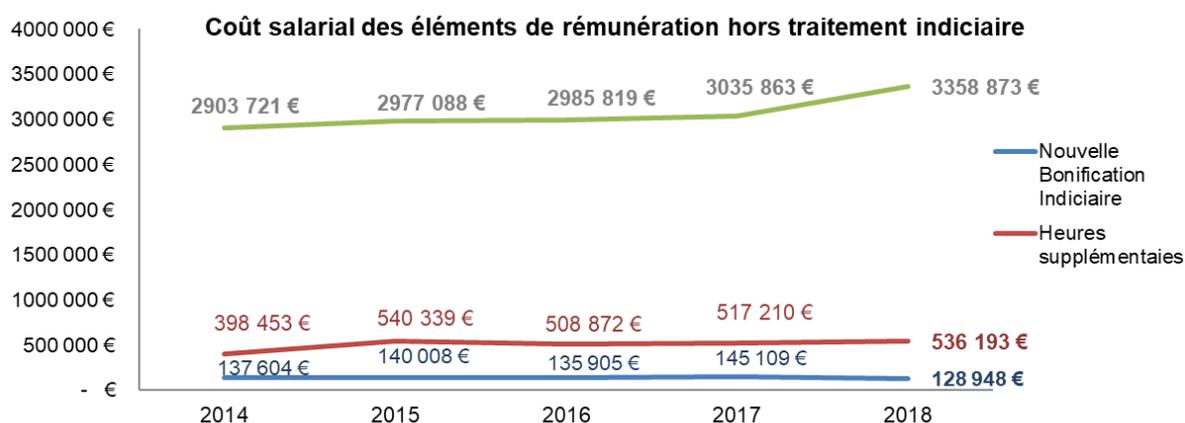
- **Evolution par budget entre le CA réalisé de 2018 et le CA projeté pour 2019 au chapitre « 012 »**

	CA réalisé 2018	CA projeté pour 2019	Evolution CA 2019/2018
Budget Général CASA (dont startéo)	23 537 050 €	23 214 650 €	-1,37 %
Budget BART	3 662 270 €	3 832 392 €	+4,65 %
Budget OTI	350 045 €	395 345 €	+12,94 % *
Budget GEMAPI	1 183 735 €	1 524 905 €	+28,82% **
Total tous budgets confondus	28 733 100 €	28 967 292 €	+0,82 %

* L'augmentation du budget de l'OTI s'explique par la provision des compléments de salaires à effectuer sur l'année 2019 des postes créés et non pourvus toute l'année 2018

** L'augmentation du budget GEMAPI s'explique par la provision des compléments de salaires à effectuer sur l'année 2019 des postes créés et non pourvus toute l'année 2018, de la provision des postes vacants et de la facturation des dépenses annexes liées au personnel.

- **Les dépenses de la CASA au Chapitre « 012 » depuis 2014**



Par rapport à 2017, la CASA constate en 2018 une augmentation de 8,8% des dépenses liées aux éléments variables de la rémunération (régime indemnitaire, heures supplémentaires et nouvelle bonification indiciaire).

Cette évolution s'explique par la prise de nouvelles compétences et le transfert de personnel au 1er janvier 2018. Ces dépenses devraient diminuer en 2019 compte-tenu du transfert d'agents de la CASA vers UNIVALOM au 1er septembre 2018.

- **Harmonisation du temps de travail**

Le temps de travail effectif à la CASA est de 1607 heures annuel ; cependant, au titre de la pénibilité, certains agents bénéficient d'un temps de travail dérogatoire fixé à 1547 heures par an.

Temps travail annuel	Temps travail hebdo	Affectations (liste non exhaustive)	Agents concernés au 31 décembre 2018
1607h par an	38h45	Agents du siège, collecte sélective- DEN, médiathèque-DLP,...	381 agents (66%)
	37h30	Accueil du siège et du CT Envinet, Antenne de justice- DCS, Prévention- DCS, Trait d'Union- DCS, contrôle, DRE...	
	37h00	Chargé de clientèle- DRE	
	36h30	Agents de médiathèque- DLP	
	35h00	Agents du siège sans RTT, ...	
1547h par an	37h00	Contremaitres- DEN	194 agents (34%)
	36h00	Agents d'entretien- GEMAPI	
	35h00	Encombrants, DEN	
	34h15	Collecte OM- DEN	

AR réceptionné - Imprimer

Date de l'acte : 18/11/2019
Numéro : CC_2019_183
Nature : DE - Deliberations
Objet : Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2020
Matière : 7.1 - Decisions budgetaires

Interlocuteur

Nom : CHALIER Vanessa

Suivi des transactions**Accusé d'envoi**

Identifiant : Yu1cNCN

Accusé de réception préfecture

Date de réception : 02/12/2019
Identifiant : 006-240600585-20191118-CC_2019_183-DE

Acte reçu

Date : 18/11/2019
Numéro interne : CC_2019_183
Code nature : 1
Code matière 1 : 7
Code matière 2 : 1
Objet : Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2020
Classification utilisée : 29/08/2019
Document : 99_DE-006-240600585-20191118-CC_2019_183-DE-1-1_1.PDF

Annexes

Nombre : 2
99_SE-006-240600585-20191118-CC_2019_183-DE-1-1_2.PDF
99_SE-006-240600585-20191118-CC_2019_183-DE-1-1_3.PDF

N